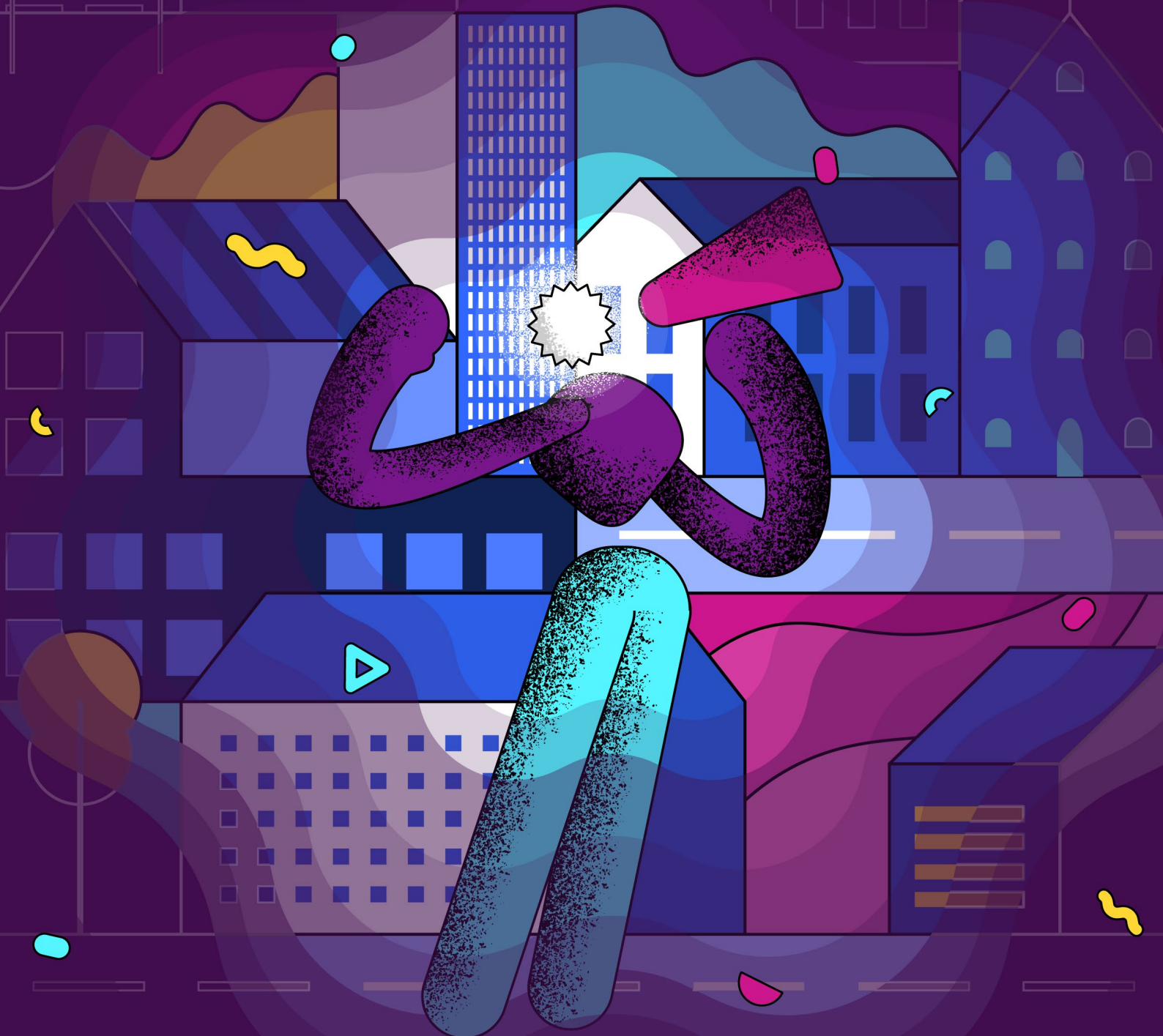


SI JE DISPARAISSAIS

RAPPORT MONDIAL SUR LA **PROTECTION**
DES JEUNES DANS L'ESPACE CIVIQUE



YOUTH
WORKING WITH AND FOR YOUNG PEOPLE
2030

 Youth,
Peace &
Security

Le présent document est un rapport de recherche commandé par le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse, avec le soutien financier du gouvernement de la Norvège. Le document est une initiative conjointe de la société civile, des jeunes et des Nations Unies, avec le soutien du Groupe de travail sur la protection de la Coalition mondiale pour la jeunesse, la paix et la sécurité.

Si je disparaissais Rapport mondial sur la protection des jeunes dans l'espace civique

Auteur : Rita Izsák-Ndiaye

Visuels et graphisme : Cesar Duarte

Conception et mise en page : Ronald Baumann Révision : Intertranslations

Les opinions exprimées dans cette publication ne sont que celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue des Nations Unies, de l'une de ses organisations affiliées ou de ses États membres.

© 2021

Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse Tous droits réservés

Citation suggérée :

Organisations des Nations Unies

Si je disparaissais Rapport mondial sur la protection des jeunes dans l'espace civique

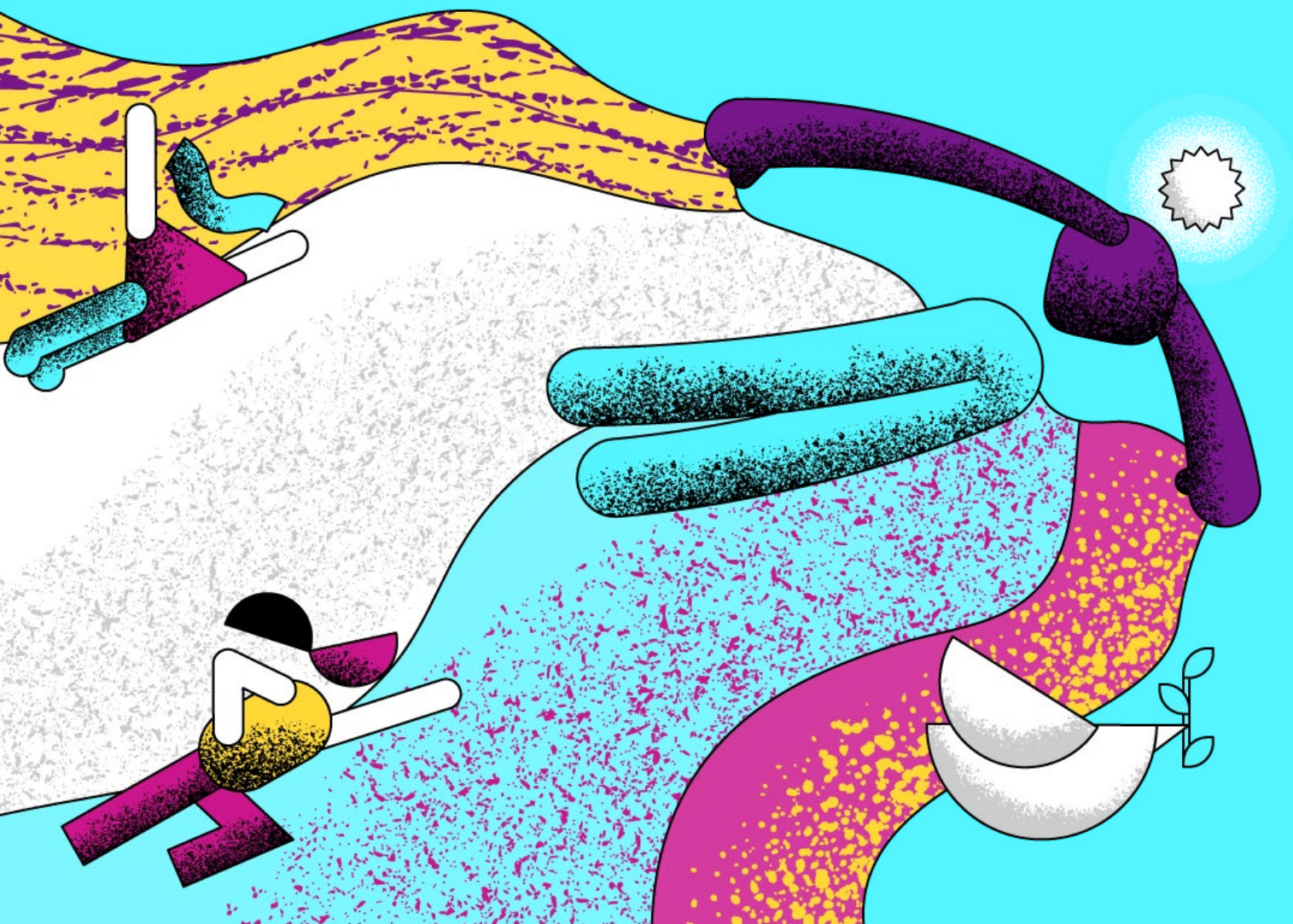


TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS.....	1
REMERCIEMENTS	3
À PROPOS DE L'AUTEUR	4
À PROPOS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROTECTION.....	4
ACRONYMES.....	5
RÉSUMÉ	6
1. INTRODUCTION PROTÉGER LES JEUNES DANS L'ESPACE CIVIQUE	10
1.1. Informations générales.....	11
1.2. Cadres relatifs à la jeunesse et à la protection.....	11
1.3. Énoncé du problème	12
1.4. Méthodologie et processus de recherche.....	13
1.5. Terminologie	14
1.6. Limites de l'étude	15
2. OBSTACLES ET MENACES AUX JEUNES DANS L'ESPACE CIVIQUE	17
2.1. Obstacles et menaces d'ordre socioculturel	21
2.2. Obstacles et menaces d'ordre financier	23
2.3. Obstacles et menaces d'ordre politique	26
2.4. Obstacles et menaces d'ordre juridique	31
2.5. Obstacles et menaces d'ordre numérique	33
2.6. Obstacles et menaces d'ordre physique	36
2.7. Impact de la pandémie de COVID-19.....	39
3. GROUPES VULNÉRABLES AU SEIN DES GROUPES DE JEUNES	42
3.1. Les jeunes femmes	43
3.2. Les jeunes minorités	45
3.3. Les jeunes migrants, les jeunes réfugiés, les jeunes déplacés à l'intérieur de leur pays, les jeunes non-ressortissants, et les jeunes apatrides	48
3.4. Les jeunes handicapés	50
3.5. Les jeunes lesbiennes, les jeunes gays, les jeunes bisexuels, les jeunes transgenres, les jeunes homosexuels, les jeunes intersexes	52
3.6. Les jeunes des communautés rurales	54
4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	56
4.1 Conclusions.....	57
4.2 L'appel conjoint de la jeunesse.....	58
4.3 Recommandations pour garantir un espace civique sûr pour les jeunes.....	67
NOTES	74
ANNEXE.....	79
BIBLIOGRAPHIE.....	84





AVANT-PROPOS DU HAUT COMMISSAIRE AUX DROITS HUMAINS

De tous temps, les jeunes ont été à l'avant-garde du changement. Ils défient l'injustice et les inégalités, et poussent à la participation et à la responsabilité. Ils savent faire preuve d'une immense créativité et d'une extrême inventivité lorsqu'il s'agit de pointer du doigt les déficits démocratiques et les discriminations. Ils organisent des manifestations pacifiques contre les restrictions d'accès à l'éducation et à l'emploi, contestent les résultats des élections, plaident en faveur de la paix et de l'action climatique, et luttent pour la non-discrimination et l'égalité. En d'innombrables occasions, les jeunes sont parvenus à influencer des débats d'importance nationale et internationale et à susciter des changements sociaux.

Dans le même temps, dans de nombreux cas, les jeunes restent sous-représentés ou totalement exclus des processus décisionnels formels. Et cela malgré l'évidence qui nous montre que dès lors que les jeunes sont engagés, dès lors que leurs voix sont véritablement entendues et prises en compte, dès lors qu'ils sont responsabilisés et peuvent influencer les décisions, c'est la société dans son ensemble qui en bénéficie, de multiples manières.

Lorsque les jeunes parviennent à faire passer le message des droits humains, par le biais d'organisations dirigées par des jeunes et au service des jeunes, mais aussi à titre individuel ou dans le cadre de mouvements et de réseaux informels, ils sont de plus en plus souvent exposés à des menaces et des attaques, hors ligne et en ligne. Les gouvernements et les institutions, y compris l'ONU, manquent parfois de préparation pour faire face et répondre de façon adaptée aux risques spécifiques et aux multiples schémas de discrimination, basés sur l'âge, auxquels les jeunes sont confrontés.

Dans son Appel à l'action pour les droits humains, le secrétaire général Antonio Guterres a engagé le système des Nations Unies à accorder plus d'attention aux droits des générations futures. Il a souligné combien il est important que les jeunes disposent de l'espace nécessaire pour participer à l'élaboration des décisions qui affecteront leur avenir. Il a également promis le soutien de l'ONU aux États membres mettant en oeuvre des mécanismes de protection pour les défenseurs des droits humains et les militants écologistes, en particulier les jeunes, les femmes et les filles.

En effet, la participation ne sera significative et inclusive que lorsque ceux qui s'engagent pourront s'exprimer librement et en toute sécurité, et avoir le sentiment qu'ils peuvent s'exprimer et commenter de façon franche et critique. Tous les acteurs concernés doivent donc prendre en compte et traiter de manière proactive les risques, menaces et défis spécifiques auxquels les jeunes militants des droits humains sont confrontés dans la poursuite de leurs efforts pour protéger et promouvoir les droits humains. De même, à l'échelle internationale, pour honorer le droit de chacun à participer, nous devons faire davantage pour lutter contre les intimidations ou les représailles qui visent à empêcher ces voix dont l'importance est cruciale de s'exprimer et de tirer la sonnette d'alarme.

Dans ce contexte, je suis convaincu que le présent rapport, en présentant les expériences personnelles de jeunes militants des droits humains, d'artisans de la paix et de mobilisateurs communautaires, les dangers auxquels ils sont confrontés et le prix qu'ils paient pour leur travail de défense des droits humains, nous aidera tous, au sein des Nations Unies et au-delà, à formuler des politiques mieux adaptées aux besoins des jeunes militants.

Pour surmonter les nombreux défis auxquels nous sommes collectivement confrontés, nous avons besoin de toute l'énergie et de la créativité disponibles – ensemble, assurons-nous de pouvoir travailler pour un monde plus juste, plus égalitaire, plus respectueux des droits humains et plus participatif.

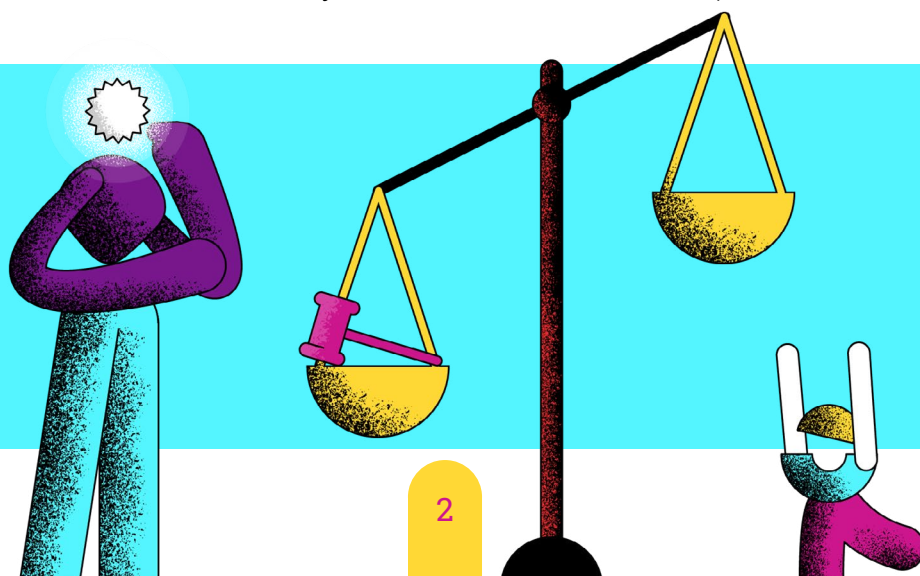
AVANT-PROPOS DE L'ENVOYÉE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA JEUNESSE

Partout dans le monde, les jeunes ont un impact positif et font évoluer le cadre commun vers un monde plus durable, plus juste, plus égal et plus pacifique. C'est grâce à leur persévérance et à leur activisme inébranlables que nous avons constaté des progrès majeurs dans la participation significative des jeunes à la prise de décision, à l'élaboration des politiques et à tous les aspects de la mise en œuvre des programmes. En conséquence, les jeunes sont de plus en plus reconnus comme des citoyens du monde actifs et des défenseurs des droits humains, de la paix et de la sécurité, de l'action humanitaire et du développement durable. Il est donc essentiel que, malgré les revers et les défis, nous reconnaissons le plaidoyer inlassable mené par les jeunes, la société civile et d'autres parties prenantes pour des espaces de prise de décision plus inclusifs où les jeunes participent et contribuent en tant que partenaires égaux.

Tout en reconnaissant les avancées majeures qui méritent d'être célébrées, il reste urgent d'aborder la réalité de l'oppression, de la discrimination et des violations des droits humains des jeunes, que la pandémie de COVID-19 a encore exacerbées. Avec les fermetures d'écoles et l'interdiction des rassemblements publics, les jeunes ont perdu l'accès aux réseaux communautaires qui servent souvent de bouées de sauvetage lorsque les gouvernements et autres parties prenantes ne remplissent pas leurs obligations. La colère, la frustration et l'exigence de changement ont longtemps alimenté les mouvements de jeunes qui ont rempli nos rues, nos actualités et nos réseaux sociaux. Au lieu du soutien et de la solidarité envers les jeunes, nous avons assisté à une augmentation alarmante des arrestations arbitraires, de la censure et de la répression impitoyable des jeunes et de leurs droits à la liberté d'expression, de mouvement, de réunion pacifique et d'association, en ligne et hors ligne. Et dans de nombreux cas, même du droit à la vie.

En 1945, le monde a adopté à l'unanimité la Déclaration universelle des droits de l'homme, réaffirmant notre « foi collective dans les droits humains fondamentaux, dans la dignité et la valeur de chaque être humain, et dans l'égalité des droits de tous » pour « promouvoir le progrès social et de meilleures normes de vie dans une plus grande liberté »¹ Plus de 75 ans plus tard, alors que vous parcourez ce rapport et les témoignages de centaines de jeunes, je vous appelle à garder ces sentiments à l'esprit et à réfléchir à ce qui suit : quel sens accorde-t-on aux valeurs de liberté, de dignité et d'estime lorsque nous abandonnons à leur sort les jeunes générations de ce monde, les leaders de notre présent et de notre futur, qui essaient simplement de promouvoir le progrès social ? Quel message envoyons-nous à ces agents de changement, si leurs actions pour parvenir à de meilleures conditions de vie pour tous sont ignorées, ou pire encore, punies ?

Il s'agit de problèmes majeurs de notre époque, que nous avons le devoir de prendre en compte et de résoudre. En outre, même si ce rapport présente la dure réalité de ce que signifie être jeune et défier le statu quo aujourd'hui, il met également en valeur la résilience, la créativité et l'espoir incarnés par les jeunes du monde entier. Je fais le souhait que ce rapport nous inspire à voir les témoignages et les recommandations des jeunes non pas comme un fardeau à porter, mais comme une lumière qui guide nos pas vers la protection de la dignité, de l'estime et de la liberté des jeunes dans toute leur diversité, partout dans le monde.



REMERCIEMENTS

L'équipe du Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse tient à remercier sincèrement tous ceux qui ont accordé leur temps, leur attention, leurs témoignages, leur expertise et leurs recommandations à ce rapport.

Nous exprimons une reconnaissance toute particulière à tous les jeunes qui ont donné de leur temps pour partager leurs expériences, leurs réflexions et leurs recommandations. Votre honnêteté et votre courage inébranlable, au milieu de cet océan d'incertitude, sont plus encore qu'une inspiration. Merci de nous avoir accordé votre confiance pour faire résonner vos voix dans ce rapport. Notre souhait est que ce rapport ne soit que la première étape de nos efforts collectifs pour obtenir justice pour tous les jeunes qui, comme vous, mettent leur vie en danger pour défendre les valeurs auxquelles ils croient.

Ce rapport n'aurait pas été possible sans les commentaires réfléchis, le soutien de proximité et l'expertise des membres du Groupe de travail sur la protection. Même si la pandémie de COVID-19 a fait de 2020 une année accablante pour tout le monde, au cours de laquelle nombre d'entre vous ont été confrontés à des changements soudains d'environnement de travail, à des réductions de financement, à des restrictions de mouvement et à des défis personnels, vous avez continué à être là pour les jeunes du monde entier. Nous remercions nos collègues du système des Nations Unies au Haut-Commissariat aux droits de l'homme, pour leurs conseils continus tout au long de ce processus ; le Fonds d'urgence des Nations Unies pour l'enfance ; ainsi que les organisations académiques et de la société civile suivantes :

Dr. Asli Ozcelik Olcay, Université de Glasgow
Fundación BogotArt/Juventudes Por La Paz
Réseau mondial des femmes artisanes de la paix
Interpeace
Peace Direct
PeaceMentors
Search for Common Ground
Tobago Youth Council
Transformative Leaders Network – Africa
United Network of Young Peacebuilders
WE Organization Pays-Bas
World Vision International
Initiative des jeunes pour les droits de l'homme République de Serbie

Nous apprécions l'esprit de collaboration des grands réseaux, qui ont également fourni un soutien considérable pour atteindre les jeunes aux quatre coins du monde, parmi lesquels la Coalition mondiale pour la jeunesse, la paix et la sécurité, le Grand Groupe des enfants et des jeunes, The Compact for Young People, et d'autres encore.

Enfin et surtout, nous sommes particulièrement reconnaissants du soutien financier accordé par le gouvernement de la Norvège, qui a été un fervent partisan de l'engagement actif des jeunes dans l'espace civique et de la nécessité de les protéger dans cet engagement.



À PROPOS DE L'AUTEUR

Mme Rita Izsák-Ndiaye (Hongrie/Sénégal) bénéficie de 20 ans d'expérience de travail sur les questions des droits humains et de la jeunesse, dans le secteur de la société civile et au sein des organisations internationales. Elle a occupé différents postes au Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, au sein de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et de l'Organisation internationale du travail, entre autres. Elle a également été cheffe de cabinet au ministère hongrois de l'administration publique et de la justice. De 2011 à 2017, elle a occupé le poste de rapporteur spécial des Nations Unies sur les questions relatives aux minorités.

Mme Izsák-Ndiaye est actuellement membre expert et rapporteur du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale et représentante personnelle du Président en exercice de l'OSCE pour les enfants et la sécurité.

Mme Izsák-Ndiaye a dirigé cette recherche en tant qu'experte principale indépendante sur les questions des droits humains, tout en collaborant étroitement avec le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse et le Groupe de travail sur la protection de la Coalition mondiale pour la jeunesse, la paix et la sécurité.

À PROPOS DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA PROTECTION

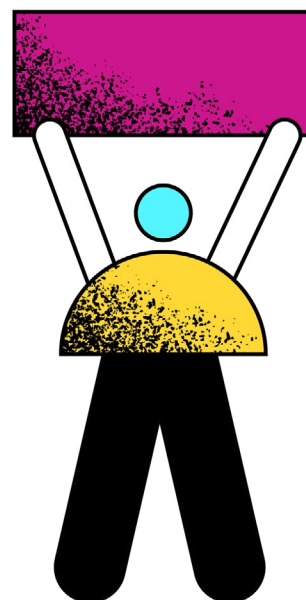
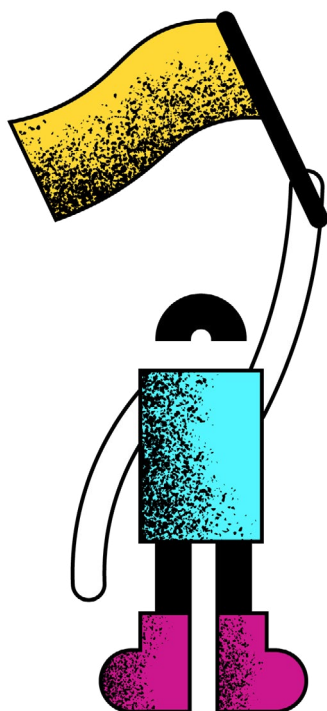
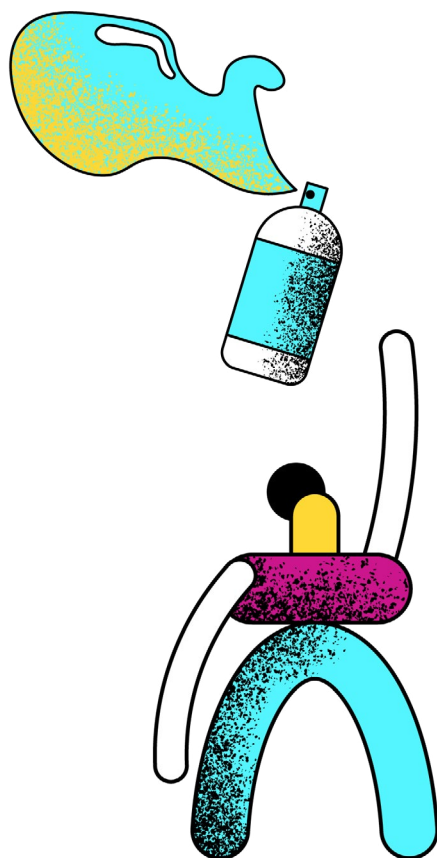
Le Groupe de travail sur la protection (GTP) a été créé en décembre 2019, en réponse aux signalements de menaces, de harcèlement, de représailles et d'autres formes de violence auxquelles les jeunes sont exposés dans leurs activités de défense et de promotion des droits humains et de la paix au sein de leurs communautés. Le GTP fait partie de la Coalition mondiale pour la jeunesse, la paix et la sécurité, qui est la principale plate-forme façonnant les politiques et les pratiques mondiales, et coordonnant également les efforts collectifs sur la jeunesse, la paix et la sécurité.

Coprésidé par Search for Common Ground et le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse, le GTP facilite la collaboration entre plus de 50 représentants d'organisations de la société civile dirigées par les jeunes et axées sur les jeunes, les agences des Nations Unies, les fonds et programmes, les universités et les organismes intergouvernementaux.

L'objectif du groupe est de renforcer, d'adapter et de mettre à profit les outils et mécanismes existants de protection des défenseurs des droits humains pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes dans le contexte de l'espace civique, dans le cadre des efforts mondiaux pour soutenir et créer des espaces civiques sûrs et promouvoir un environnement favorable, adapté à l'âge et au genre.

ACRONYMES

- EEG** – Groupe des États d'Europe orientale
AG – Assemblée Générale
GCYPS – Coalition mondiale pour la jeunesse, la paix et la sécurité
DDH – Défenseurs des droits humains
PIDCP – Pacte international relatif aux droits civils et politiques
OSGEY – Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse
GTP – Groupe de travail sur la protection
NU – Nations Unies
UNSC – Conseil de sécurité des Nations unies
ONUDI – Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
DUDH – Déclaration universelle des droits de l'homme
UN SG – Secrétaire général des Nations Unies
RCSNU – Résolution du Conseil de sécurité des Nations unies
WEOG – Groupe des États d'Europe occidentale et autres États
YPS – Jeunesse, Paix et Sécurité





RÉSUMÉ

L'étude Missing Peace : Independent Progress Study on Youth, Peace and Security, mandatée par la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU) et présentée au Conseil de sécurité, a révélé que l'espace civique n'est pas un espace sûr pour l'activisme des jeunes.² En outre, dans son rapport People Power Under Attack: 2019, CIVICUS désignait les jeunes comme l'un des 5 groupes les plus fréquemment exposés aux atteintes aux libertés fondamentales dans l'espace civique ; ces conclusions sont restées exactes et réelles en 2020.³ Bien que des cas individuels de menaces à l'encontre de jeunes aient déjà été documentés, aucune recherche spécifique et approfondie n'a jamais été consacrée à ce sujet et aucun rapport mondial n'a été publié analysant les diverses formes et la gravité des menaces, les défis et les obstacles auxquels sont confrontés différents groupes de jeunes actifs dans l'espace civique.


Les jeunes exhortent depuis longtemps la communauté internationale à renforcer les mécanismes de protection. Et malgré cela, les acteurs nationaux, régionaux et internationaux concernés ont mis du temps à développer et à faciliter les outils, processus et institutions nécessaires qui fourniraient des réponses urgentes adaptées aux préoccupations spécifiques des jeunes en matière de protection, qui ne sont souvent pas partagées par leurs pairs plus expérimentés dans l'espace civique. Cette recherche, qui a été dirigée par un expert principal indépendant des droits de l'homme, en collaboration avec le Groupe de travail sur la protection de la Coalition mondiale pour la jeunesse, la paix et la sécurité, s'appuie sur les efforts de plaidoyer inlassables de ces jeunes, responsables et décideurs, membres d'organisations de la société civile, universitaires, artistes et autres, qui ont tenté de porter à l'attention de la communauté internationale les préoccupations en lien avec le rétrécissement de leur espace civique. Elle entend combler certaines des lacunes existantes en matière d'information et propose des recommandations pour une meilleure protection de la jeunesse.

Le rapport doit être lu à travers le prisme des droits humains : même si nous parlons de « menaces », d'« obstacles » et de « défis » tout au long de ce rapport, il s'agit en effet dans la plupart des cas de violations des droits humains, pour lesquelles les auteurs doivent être tenus responsables. Nous rappelons en outre tous les traités, déclarations et normes internationaux relatifs aux droits humains, afin de garder à l'esprit le fait que ces jeunes sont détenteurs de droits et qu'il existe des détenteurs d'obligations chargés de garantir la pleine jouissance de ces droits et libertés.

Pour mener à bien notre recherche, qui a été réalisée entre août et novembre 2020, nous avons combiné les techniques d'enquête, de consultations de groupe en ligne et d'entretiens, de déclarations écrites et de recherches documentaires, et avons contacté plus de 500 jeunes défenseurs des droits humains, artisans de la paix et organisateurs communautaires pour en savoir davantage sur leurs expériences. Dans notre analyse, nous avons visé à décomposer les différents types de menaces en catégories, afin de mieux les appréhender ; par exemple, menaces d'ordre socioculturel, financier, politique, juridique, numérique et physique (par ordre de fréquence d'occurrence signalée).

Les obstacles d'ordre socioculturel se manifestent souvent par une hostilité intergénérationnelle, des stéréotypes biaisés et préjudiciables, un discours négatif à l'encontre des jeunes dans les médias, ainsi qu'une désapprobation et un rejet de leurs activités par leur communauté de proximité et leur communauté élargie. Ce traitement conduit souvent à des problèmes de santé mentale, à une remise en question de l'estime de soi, et à un découragement, et peut même dans certains cas ouvrir la voie à des formes de menaces plus graves.

Les difficultés financières peuvent empêcher les jeunes militants d'accéder à des services qui les aideraient à se protéger. La dépendance financière personnelle vis-à-vis des autres et les difficultés économiques peuvent les obliger à éviter d'aborder des questions sensibles pour assurer leur survie, tandis que l'instabilité financière institutionnelle les rend vulnérables à la manipulation par les gouvernements et autres détenteurs de pouvoir, qui ont intérêt à limiter leur participation à l'espace civique. Nous avons



également reçu des informations faisant état de comptes bancaires gelés dans le but de faire taire de jeunes militants souhaitant se faire entendre.


Les menaces et les pressions politiques apparaissent comme la troisième préoccupation la plus courante. Les gouvernements, les dirigeants politiques et les acteurs influents utilisent des méthodes et des mécanismes sophistiqués pour décourager et réprimer le droit des jeunes à la liberté d'expression et de réunion pacifique, entre autres. Nous avons ainsi reçu des informations selon lesquelles des services paramilitaires, de renseignement et de contre-espionnage seraient déjà intervenus, auraient exercé des pressions supplémentaires et mené des persécutions politiques et une surveillance au nom des autorités. Il est également important de mentionner que c'est souvent précisément cette hostilité et le fait d'être déçus par les institutions et les acteurs publics qui poussent les jeunes militants vers les mouvements et organisations informels et/ou non gouvernementaux.

Des obstacles juridiques sont créés par diverses dispositions constitutionnelles, législatives et administratives qui entravent la participation civique des jeunes : il peut s'agir d'exigences d'âge minimum et de restrictions à la participation politique, de difficultés d'ordre bureaucratique dans la création d'organisations de la société civile, et d'un manque de dispositions légales pour protéger les jeunes ; ces obstacles augmentent leur vulnérabilité et rétrécissent davantage leur espace civique.

Nous avons également accordé une attention particulière au paysage et aux menaces numériques, compte tenu du fait que de nombreux jeunes d'aujourd'hui utilisent les espaces numériques pour développer leur identité civique et exprimer leurs positions politiques de manière créative, s'appropriant ainsi une plateforme qui ne leur serait peut-être pas offerte dans les espaces civiques traditionnels.⁴ Notre recherche a révélé que, compte tenu du fait que les jeunes opèrent de plus en plus dans des environnements numériques, les défis émanant des restrictions en ligne, des problèmes de confidentialité et des questions de surveillance prennent une importance grandissante, et viennent, de fait, limiter les dimensions de leur espace d'auto-organisation et d'activisme. La faiblesse et l'inefficacité des mécanismes existants pour signaler le harcèlement et les abus en ligne, en particulier la difficulté à fournir des preuves suffisantes pour déposer des plaintes officielles, constituent l'un des défis majeurs auxquels les jeunes sont confrontés. Il faut également souligner que les menaces subies dans les espaces en ligne et dans l'environnement physique d'un jeune sont souvent étroitement liées, se renforcent mutuellement et ont des effets néfastes sur la victime.

Les formes les plus graves de menace sont physiques, notamment les coups, la torture, les traitements inhumains ou dégradants, la détention arbitraire et même l'assassinat ciblé de jeunes militants. Les personnes que nous avons interrogées ont déclaré se sentir impuissantes car elles n'avaient nulle part où aller pour obtenir du soutien, par peur ou pour éviter de se mettre en danger. En outre, leur instabilité financière, de laquelle découle un accès limité ou insuffisant aux services juridiques, la stigmatisation écrasante des jeunes comme une population violente et leur absence de pouvoir décisionnaire au sein de leurs sociétés du fait de leur jeune âge, les placent dans une position encore plus défavorable pour revendiquer leurs droits et essayer de tenir les coupables pour responsables.

Nous devons souligner que nous avons observé que les six catégories de menaces décrites ne se présentent pas sous des formes isolées, mais plutôt de manière cumulative et complexe, se chevauchant et se transformant souvent de l'une à l'autre. Très souvent, lorsque les jeunes décident de défendre leurs droits, ils sont d'abord moqués ou ridiculisés. Toutefois, dès lors que les détenteurs du pouvoir se rendent compte de l'insistance et du sérieux des jeunes, ils commencent à utiliser divers outils politiques, juridiques et financiers pour les décourager et les arrêter ; le dernier recours est la violence physique réelle, qui est fréquemment appliquée par les forces de l'ordre et, malheureusement, souvent avec usage excessif de la force.



Dans le cadre de notre recherche, nous avons également identifié des sous-groupes spécifiques au sein des jeunes qui sont particulièrement touchés et vulnérables aux menaces dans l'espace civique, en raison de leur identité et de leur appartenance distinctes. Il s'agit notamment des jeunes femmes, des jeunes minorités, des jeunes migrants, des réfugiés, des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, des non-ressortissants et des jeunes apatrides, des jeunes handicapés, des jeunes membres de la communauté LGBTQI et des jeunes des communautés rurales. Nous sommes conscients qu'il existe d'autres sous-groupes se trouvant dans des situations de vulnérabilité similaires (comme les jeunes peuples autochtones) mais nos capacités limitées, qui ont été affectées par le début de la pandémie de COVID-19, nous ont malheureusement empêché de recueillir suffisamment de témoignages de tous ces groupes. Les membres de ces groupes vulnérables ont partagé avec nous leur expérience et nous ont expliqué en quoi ils étaient délibérément stigmatisés, ignorés, réduits au silence et menacés par des outils plus durs que ceux utilisés à l'encontre des jeunes qui appartiennent aux communautés majoritaires et dominantes, et comment leurs plaintes et leurs signalements étaient remis en question et considérés comme moins crédibles, voire pas du tout crédibles. De nombreux jeunes appartenant à plusieurs groupes vulnérables à la fois ont subi des formes multiples et croisées de discrimination dans l'espace civique.

Depuis que nous avons mené cette recherche en 2020, il nous a semblé essentiel d'essayer d'évaluer en quoi la pandémie de COVID-19 avait affecté la présence et l'activisme des jeunes dans l'espace civique. Près de la moitié des participants ont été contraints d'interrompre ou de ralentir leur travail, et l'interdiction des réunions en présence a conduit à un rétrécissement des espaces où les jeunes ont la possibilité d'échanger des, et d'aborder et décider de politiques et propositions. Les mesures restrictives ont également exacerbé les défis financiers, ont conduit à une réduction du nombre d'occasions d'être entendu et à des difficultés accrues dans les tâches de documentation des violations des droits humains, qui nécessitent des recherches sur le terrain et des contacts personnels. Certains jeunes répondants ont mis en avant des problèmes liés à la santé mentale, tels que l'anxiété émotionnelle, le sentiment de tristesse, la perte de confiance en soi, le stress accru et les inquiétudes générales concernant la vie et la survie, ce qui a, pour beaucoup, rendu difficile la poursuite et la concentration de leurs efforts d'activisme. Il faut cependant souligner aussi que, alors que notre environnement de travail fortement numérisé posait de sérieuses difficultés à ceux qui avaient besoin d'équipements techniques, d'une connexion Internet, de crédits pour utilisation de données Internet et d'autres équipements de travail en ligne, plusieurs jeunes ont également signalé que leur travail devenait plus facile, moins cher, plus rapide et plus efficace grâce à la transition plus approfondie vers la technologie.

Tout au long du processus de recherche, nous avons régulièrement consulté les jeunes sur les recommandations qu'ils feraient aux différents intervenants dans le but de mieux protéger les jeunes dans les espaces civiques, et toutes ces informations ont été utilisées pour mettre au point un ensemble de recommandations inclus à la fin du rapport.

Quelle que soit la situation des jeunes militants que nous avons interrogés et quel que soit le pays ou la région où ils se trouvaient, apparaissait clairement un problème commun : **le manque de mécanismes, d'institutions ou de structures dédiés pour fournir une plate-forme de discussion, de signalement et pour déclencher des mesures de responsabilisation face aux menaces endurées**. Nous sommes préoccupés par cette lacune structurelle, car les menaces bénignes non traitées peuvent dégénérer en menaces plus graves ; telles peuvent aussi se normaliser, amenant les auteurs de violations des droits humains à croire qu'ils échapperont aux poursuites et les rendant ainsi de plus en plus nuisibles.

Au niveau local, de nombreux jeunes ont déclaré ne pas disposer d'espaces sûrs et inclusifs pour se réunir et discuter des divers défis et obstacles auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leur travail et de leur activisme. Beaucoup d'entre eux se sont sentis isolés et impuissants face aux menaces et ont déclaré qu'ils n'étaient pas équipés pour reconnaître les dangers et trouver des stratégies pour y faire face.

Nous encourageons par conséquent **la facilitation et la création d'espaces ouverts, sûrs et inclusifs où les jeunes militants et artisans de la paix puissent se réunir régulièrement pour discuter des défis et des menaces auxquels ils sont confrontés et trouver des solutions et des stratégies communes pour les surmonter. Nous appelons les ONG nationales et internationales, les États et les organisations régionales et internationales à trouver des moyens de soutenir ces initiatives dirigées par des jeunes et à fournir les ressources nécessaires à leur fonctionnement indépendant.**

Au niveau de l'administration nationale, il existe très peu de bons exemples de structures de jeunesse, de départements gouvernementaux ou d'autres unités administratives en lesquels les jeunes auraient confiance et qu'ils pourraient consulter en cas de menace et de danger. Il semble que la plupart des institutions en charge des affaires de la jeunesse disposent de capacités, de mandats ou de ressources limités pour mener les processus de consultation nécessaires de manière inclusive. En outre, on constate que beaucoup d'entre elles sont considérées comme ne s'engageant pas à protéger la jeunesse, mais plutôt à servir les intérêts du gouvernement. Ceci est encore exacerbé par l'inclusion symbolique des jeunes signalée, qui se reflète dans l'implication souvent sporadique, symbolique et sélective des jeunes dans de telles structures, qui ne répond pas aux normes d'une participation significative.

Par conséquent, **nous encourageons les États à envisager de fournir et d'établir des structures, mécanismes ou institutions dédiés, inclusifs et indépendants à la jeunesse, en assurant les conditions et les ressources nécessaires, mandatées pour garantir un environnement propice à l'activisme des jeunes, à accueillir et recevoir les signalements de menaces, à protéger les jeunes et à prendre des mesures pour tenir les contrevenants responsables. Dans le même temps, il est essentiel que l'on se concentre spécifiquement sur les jeunes et leurs défis particuliers dans l'ensemble de l'administration, et envisage de nommer des personnes identifiées comme point de contact pour les jeunes dans tous les départements principaux.**

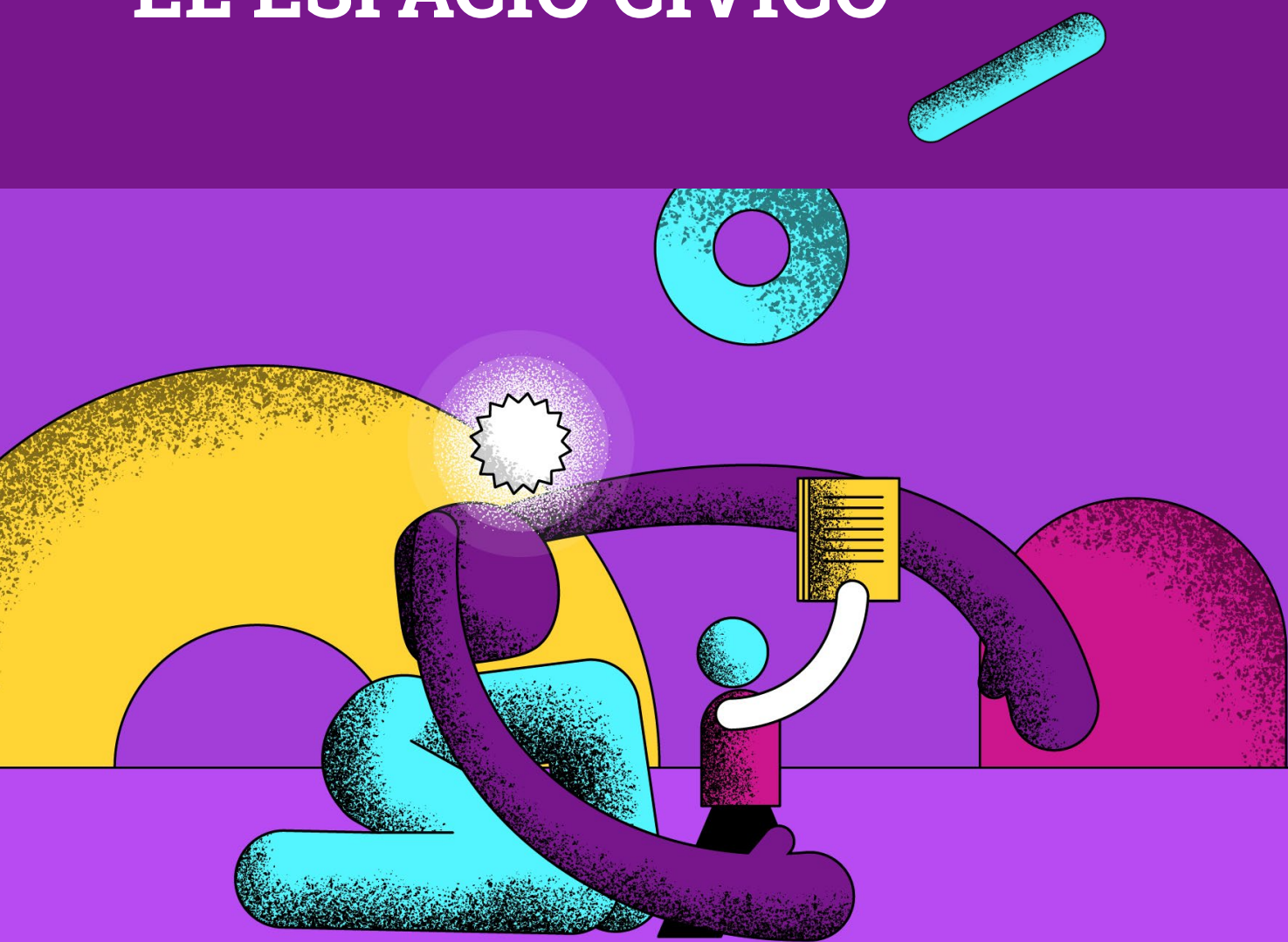
Au niveau des organisations internationales et intergouvernementales, très peu de jeunes ont mentionné les organisations multilatérales régionales ou les Nations Unies parmi les structures pouvant potentiellement offrir protection et responsabilité. Comme indiqué tout au long du rapport, cela peut être dû à la connaissance limitée des mécanismes et mandats existants et disponibles, y compris les procédures relatives aux droits humains, mais également à des expériences antérieures décourageantes ou décevantes avec ces systèmes.

Par conséquent, **nous encourageons les équipes de pays des Nations Unies (UNCT, de l'anglais UN Country Teams) et les organisations régionales à contacter systématiquement et régulièrement les jeunes dans leurs pays respectifs, à organiser des dialogues ouverts, sûrs et inclusifs, à collecter des informations et des données pertinentes sur les menaces et les défis, à mener des programmes de sensibilisation et à faciliter le signalement de ces menaces aux organismes nationaux et internationaux compétents, à aider les États à tenir les auteurs responsables de leurs actes et à informer régulièrement les autres organes des Nations Unies, en particulier les procédures relatives aux droits humains, des développements en cours.**

Nous espérons que ce rapport sera un outil de plaidoyer important pour sensibiliser et déclencher des changements importants dans les approches, les processus, les politiques et les mécanismes, et ce jusqu'à ce que les promesses de défendre les droits et libertés fondamentaux des jeunes soient tenues. Il est de notre responsabilité collective de leur fournir la protection nécessaire pour leur permettre d'opérer librement dans l'espace civique, d'influencer et de façonner nos sociétés selon leurs propres aspirations, afin que nous puissions tous espérer un avenir plus radieux et plus inclusif.

« Je ne me sens pas protégée. Si je disparaissais aujourd'hui, je ne crois pas qu'on en dirait quoi que soit. . . C'est bien joli de dire qu'en tant que jeunes, nous devons continuer à nous battre, mais si nous ne commençons pas à créer des solutions pour nous protéger, alors nous allons tous finir par mourir, ou devoir choisir entre notre propre sécurité, notre stabilité, nos familles, et la lutte pour notre propre liberté.

1: INTRODUCCIÓN: PROTECCIÓN DE LA JUVENTUD EN EL ESPACIO CÍVICO



1.1. INFORMATIONS RELATIVES AU CONTEXTE

Il y a 1,2 milliard de jeunes âgés de 15 à 24 ans, qui représentent ainsi environ une personne sur six dans le monde.⁵ Les jeunes sont confrontés à des défis importants, découlant de la mondialisation, de la violence, des conflits, du changement climatique, des changements démographiques et de l'évolution des marchés du travail, pour n'en citer que quelques-uns.⁶ En outre, un grave écart de participation persiste ; les jeunes sont souvent exclus des processus décisionnels formels, et donc de la possibilité d'influencer et de façonner efficacement leur propre avenir.⁷ Cette exclusion est souvent alimentée par des stéréotypes selon lesquels les jeunes sont des agents de violence et d'extrémisme, même si des études suggèrent que la plupart des jeunes sont en réalité résilients et pacifiques.⁸


Les consultations menées auprès de jeunes militants (y compris de jeunes artisans de la paix et de défenseurs des droits de l'homme) au niveau local, qui ont servi de base à l'élaboration de *The Missing Peace: Independent Progress Study* (ci-après *The Missing Peace*), mandatées par le Conseil de sécurité des Nations Unies en 2018, résolution (RCSNU) 2250 et présentées au Conseil de sécurité, ont révélé que l'espace civique n'était pas un espace de sécurité pour l'activisme des jeunes.⁹ Les jeunes qui travaillent en première ligne ont exhorté la communauté internationale à s'attaquer à ce problème, c'est pourquoi le renforcement des mécanismes de protection était l'une des recommandations clés de l'étude. Comme un jeune l'a clairement expliqué, « **les jeunes artisans de la paix qui travaillent dans les zones touchées par le conflit risquent leur vie et travaillent pour la paix, il devrait y avoir un mécanisme/processus qui assure la sécurité des jeunes artisans de la paix.** L'agenda de la jeunesse, de la paix et de la sécurité ne devrait pas être utilisé pour réduire les espaces destinés aux organisations de la société civile dirigées par des jeunes, mais devrait au contraire être utilisé pour créer plus d'espaces civiques. »¹⁰

Tout au long de 2020, le manque de mécanismes de protection efficaces a constitué une dure réalité pour les jeunes qui ont organisé des manifestations pacifiques pour plaider en faveur de la justice sociale et raciale.¹¹ Fridays for Future, Black Lives Matter, les militants EndSARS et d'autres, ont souvent été confrontés à la stigmatisation socioculturelle, aux menaces politiques et numériques et à la violence policière sans protection efficace ni recours prévu pour de telles violations de leurs droits humains ; dans le pire des cas, certains d'entre eux ont été assassinés sans que les auteurs aient été tenus pour responsables.¹²

1.2. CADRES RELATIF À LA JEUNESSE ET LA PROTECTION

Il est important de souligner qu'il existe déjà des cadres et des mécanismes de droits qui devraient fournir une protection aux jeunes et répondre à leurs expériences d'injustice ; cependant, **cette étude démontre que ces mécanismes n'existent souvent qu'en termes normatifs et ne sont pas accessibles aux jeunes ou sont inadéquats pour répondre aux besoins spécifiques des jeunes.** Cette situation a d'ailleurs déjà été désignée comme un « déficit de réalisation des droits » pour les jeunes, qui ne bénéficient pas des droits et privilèges accordés aux enfants de moins de 18 ans par la Convention relative aux droits de l'enfant, mais ne sont souvent pas traités comme les adultes, qui sont eux couverts par de nombreux autres cadres du droit international des droits humains.¹³ Ainsi, les recommandations de cette étude visent principalement à combler cette lacune et à œuvrer à la réalisation des droits humains des jeunes, en s'appuyant sur les cadres existants, principalement ceux discutés ci-dessous.

Depuis le début de son mandat, le Secrétaire général des Nations Unies (SG de l'ONU) a donné la priorité à la réinitialisation et à la réorientation de l'accent mis par l'ONU sur la jeunesse et le travail avec et pour les jeunes. Youth2030, la Stratégie des Nations Unies pour la jeunesse (ci-après, Youth 2030), approuvée par le Comité exécutif du Secrétaire général des Nations Unies et lancée en 2018, fournit le cadre de cette réorientation. La quatrième priorité de Youth 2030 appelle à protéger et à promouvoir les droits des jeunes et à soutenir leur engagement civique et politique dans la promotion de la paix et du développement durable.¹⁴



Les jeunes sont, en effet, souvent à l'avant-garde des mouvements progressistes de consolidation de la paix et des droits humains, remettant en question le statu quo au sein de leur communauté.

Pour soutenir les contributions significatives des jeunes à la société, la communauté internationale doit veiller à ce que les jeunes soient en sécurité et protégés lorsqu'ils défendent leurs droits.

Dans le contexte de l'espace civique, la protection signifie veiller à ce que les jeunes puissent exercer en toute sécurité leurs droits humains sans risque de menaces et de représailles, en particulier leurs droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, qui sont inscrits dans divers instruments des droits humains.¹⁵ La protection est également l'un des cinq piliers clés de la RCSNU 2250 sur la jeunesse, la paix et la sécurité (YPS), qui a été adoptée en 2015, reconnaissant officiellement le rôle majeur des jeunes dans la construction et le maintien de la paix.¹⁶ En 2020, la RCSNU 2535 a été adoptée, exhortant les États membres à « faciliter un environnement inclusif, sûr, habilitant et sensible au genre » dans lequel les jeunes acteurs issus de différents horizons puissent « effectuer leur travail de façon indépendante et sans ingérence indue » tout en veillant à ce que les cas de violence contre les jeunes fassent l'objet d'enquêtes et à ce que les auteurs répondent de leurs actes.¹⁷ Bien que les deux résolutions mettent l'accent sur cinq piliers différents, il est important de souligner que tous les piliers sont étroitement liés ; par exemple, lorsqu'on discute des solutions pour mieux se protéger, il faut aussi considérer d'autres piliers, notamment la prévention.


Dans son rapport sur la jeunesse, la paix et la sécurité (YPS), le Secrétaire général de l'ONU a demandé que des orientations spécifiques sur la protection des jeunes, y compris ceux qui s'engagent avec l'ONU, soient élaborées dans le cadre d'un nouveau programme de protection commun pour le système des Nations Unies.¹⁸ Un appel à une meilleure protection des jeunes dans l'espace civique a été réitéré par de nombreux États membres lors du dernier débat public par vidéoconférence sur la jeunesse, la paix et la sécurité du Conseil de sécurité de l'ONU d'avril 2020.¹⁹

De plus, bien que cela ne soit explicitement mentionné dans aucun cadre international, nous considérons également que le fait que certains découragent les jeunes d'exercer leurs droits humains dans l'espace civique doit être traité comme une question de protection, tout comme l'atmosphère de peur générale dans laquelle les jeunes évoluent et ce qu'ils pensent de leur sécurité dans l'exercice de leur travail. Plus précisément, même si un jeune n'est pas personnellement et ni directement exposé à des menaces ou à des obstacles, cela ne signifie pas nécessairement qu'il se sente en sécurité ; bon nombre des jeunes que nous avons consultés ont déclaré ressentir une peur constante quant à ce qui pourrait leur arriver ; certains d'entre eux souffrent de traumatismes indirects, liés au fait d'avoir vu leurs pairs exposés à des expériences pénibles en raison de leur activisme, et d'autres indiquent qu'ils ne se sentent pas bienvenus et ont même le sentiment d'être indésirables dans certains espaces civiques. Par conséquent, le rapport doit être lu en gardant à l'esprit cette conception plus large de la protection.

1.3. ÉNONCÉ DU PROBLÈME

Dans son rapport *People Power Under Attack: 2019*, CIVICUS désignait les jeunes comme l'un des 5 groupes les plus fréquemment exposés aux atteintes aux libertés fondamentales dans l'espace civique ; ces conclusions sont restées exactes et réelles en 2020.²⁰ Malgré les appels répétés à des mécanismes de protection plus efficaces pour les jeunes travaillant en première ligne des espaces civiques, la communauté internationale a mis du temps à mettre au point et à mettre en place ces mécanismes.

Les progrès sur ce front ont été entravés par le fait qu'à ce jour, **au niveau mondial, il n'y ait pas de données collectées systématiquement sur les menaces auxquelles les jeunes sont confrontés dans l'espace civique.** Des cas individuels impliquant des menaces contre de jeunes défenseurs des droits humains ont été présentés dans certains rapports de l'ONU et de la société civile,²¹ mais aucune recherche



spécifique, à l'échelle mondiale, n'a été consacrée aux jeunes entre 18 et 29 ans, qui inclue non seulement les jeunes défenseurs des droits humains mais aussi les jeunes artisans de la paix, les jeunes organisateurs communautaires, les jeunes militants et ceux qui ne s'identifient comme appartenant à aucun de ces groupes, mais qui essaient tout de même d'influencer les décisions et de revendiquer leur place dans l'espace civique.²²

Ainsi, l'étendue et les impacts à long terme des menaces dans l'espace civique contre les jeunes restent encore inconnus.

Dans un premier temps, pour aider les parties prenantes concernées à travailler à la création d'un espace civique plus sûr et de mécanismes de protection plus efficaces pour les jeunes, nous avons mené un projet de recherche mondial visant à identifier les menaces et les défis auxquels les jeunes sont confrontés et à utiliser ces informations pour élaborer des recommandations et des orientations fondées sur des preuves.

1.4. MÉTHODOLOGIE ET PROCESSUS DE RECHERCHE


Tout au long du processus, nous avons mis en place une approche « ne pas nuire », afin de garantir que notre projet ne mettrait pas en danger les personnes que nous interrogeons, ni ne mettrait pas davantage en péril ou n'aggraverait pas leur situation.²³ Nous avons opérationnalisé cette approche à travers diverses stratégies, parmi lesquelles : consulter les représentants experts en sécurité numérique des plateformes que nous avons utilisées pour les consultations, afin de nous assurer que nous prenions toutes les mesures de précaution pour assurer la sécurité des jeunes participants ; nous avons informé les jeunes eux-mêmes de la nécessité de ne pas partager les informations issues des consultations de groupe en dehors de ces discussions ; nous n'avons jamais fait pression sur les jeunes pour qu'ils partagent plus qu'ils n'étaient à disposés à le faire ; et lorsque les jeunes ont décidé de partager des expériences particulièrement traumatisantes lors de discussions de groupe, nous avons assuré un suivi avec eux en temps opportun pour nous assurer que leur bien-être n'était pas perturbé par cela.

La recherche a été menée entre le 3 août et le 3 novembre 2020 par l'expert principal indépendant sur les questions des droits humains, en étroite coopération avec le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse (OSGEY) et le Groupe de travail sur la protection (GTP). Elle comportait cinq grandes parties : 1) recherche documentaire, 2) sondage, 3) consultations de groupe en ligne, 4) entretiens, 5) déclarations écrites.

La recherche **documentaire** a couvert divers rapports sur la sécurité, les droits humains et le développement publiés par divers organes des Nations Unies, des experts indépendants et diverses ONG où les jeunes étaient spécifiquement mentionnés.

L'enquête sur le site Web SurveyMonkey (voir questionnaire en annexe 1) a été ouverte le 15 août et clôturée le 26 octobre, après avoir recueilli les réponses de 301 jeunes. **Nous avons reçu des réponses de 96 pays, 50 % des répondants se sont identifiés comme femmes, 47 % comme hommes, 2 % comme « autres » et 2 répondants ont préféré « ne rien dire ». Dans la catégorie « autres », deux personnes se sont identifiées comme transgenres, une comme genderqueer et une comme queer.** La plupart des réponses provenaient de la région Afrique (100), suivie de l'Asie-Pacifique (92), puis de l'Amérique latine et des Caraïbes (40), de l'Europe occidentale et autres États (32), et enfin des États d'Europe orientale (29) (ci-après WEOG, de l'anglais Western Europe and Others group [Groupe des États d'Europe occidentale et autres États], et EEG, de l'anglais Eastern Europe and Others group [Groupe des États d'Europe orientale]). Tout au long de la recherche, le regroupement des pays s'est fait selon la classification du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences des Nations Unies.²⁴

Pour permettre une participation inclusive des jeunes, pour éviter de cibler les « suspects habituels »



et pour faciliter une relation de confiance entre le chercheur et les jeunes participants qui partageaient des informations sensibles, nous avons utilisé une « technique d'échantillonnage en boule de neige » où nous avons contacté un ensemble initial des jeunes répondants (que nous avons reçus grâce aux recommandations de réseaux de confiance) et leur avons demandé de nous référer à d'autres jeunes participants potentiels de leurs réseaux.

Nous avons organisé **6 discussions de groupe en ligne**. Cinq d'entre elles étaient des consultations régionales, tenues entre le 7 septembre et le 14 octobre 2020 sur la plateforme Microsoft Teams. **Elles ont rassemblé 115 participants de 76 pays, environ 57 % d'entre eux se sont identifiés comme des femmes, 40 % comme des hommes et 3 % comme queer/genre non binaire**. Il y avait 22 participants d'Afrique, 23 de la région Asie-Pacifique, 22 de Europe de l'Est, 22 d'Amérique latine et des Caraïbes et 26 d'Europe occidentale et autres États. Le 20 novembre 2020, nous avons également organisé une discussion de groupe spéciale, plus ciblée, avec 24 migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, déplacés au sein de leur pays et apatrides, originaires principalement du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, suivis par l'Afrique et l'Amérique latine. Cette discussion a été initiée en raison d'une lacune importante dans la littérature disponible concernant les expériences des populations de jeunes déplacés dans l'espace civique. Lors de cette consultation, environ **46 % des participants se sont identifiés comme des femmes et 54 % comme des hommes**.

Les entretiens ont été menés en novembre et décembre 2020 sur Zoom avec des particuliers et des représentants d'organisations de la société civile et de divers réseaux de jeunes.

Les déclarations écrites ont été transmises par 3 jeunes hommes, 6 jeunes femmes et une organisation de la société civile (sous forme de déclaration de groupe) ; les déclarations écrites ont été transmises lorsque les jeunes n'avaient pas accès à Internet et/ou à des appareils technologiques, et pouvaient soumettre leurs réponses via un point de liaison qui y avait accès, ou ont préféré soumettre des informations via WhatsApp ou Telegram, plutôt que sur Zoom ou Microsoft Teams, en raison de problèmes de sécurité. Certains répondants qui ont participé à l'enquête ou aux consultations en ligne ont également soumis des déclarations écrites supplémentaires par courrier électronique pour partager des informations plus détaillées ou fournir des preuves à l'appui de leurs témoignages.


1.5. TERMINOLOGIE

JEUNESSE :

Ce rapport s'est concentré sur les jeunes entre 18 et 29 ans, conformément à la définition d'âge de la RCSNU 2250.25 La situation des enfants défenseurs des droits humains ayant fait l'objet d'autres rapports, la priorité a été donnée aux jeunes de plus de 18 ans.²⁶ Cependant, certaines contributions ont été fournies par des personnes de plus de 29 ans, et celles-ci ont souvent été prises en considération car elles reflétaient les expériences des années précédentes. Il y avait également quelques personnes interrogées de moins de 18 ans dont les témoignages ont été pris en compte car ils permettaient d'identifier l'origine de vulnérabilités dans les années ultérieures.

JEUNES DÉFENSEURS DES DROITS HUMAINS/ARTISANS DE PAIX/ACTIVISTES/MOBILISATEURS COMMUNAUTAIRES :

Les jeunes à qui nous avons parlé s'identifiaient parfois comme défenseurs des droits humains, artisans de la paix, activistes ou mobilisateurs communautaires, mais dans la plupart des cas, ils n'ont pas fourni de définitions fixes de leur travail, principalement parce que leur travail est intersectionnel. Les jeunes travaillent souvent simultanément sur les droits humains, la consolidation de la paix et la mobilisation communautaire, et utilisent des termes fluides pour décrire leurs activités, ce qui a été confirmé par ailleurs.²⁷ Par conséquent, tout au long du rapport, nous utilisons principalement le terme « jeunes dans



l'espace civique » pour désigner tous les jeunes qui sont actifs dans ces espaces, qui apportent leur contribution à leurs communautés et défendent différentes valeurs.

ESPACE CIVIQUE :

Le présent rapport suit la définition de l'espace civique telle qu'énoncée dans la Note d'orientation des Nations Unies sur l'espace civique, qui stipule ce qui suit : « l'espace civique est l'environnement qui permet aux personnes et aux groupes, ou aux « acteurs de l'espace civique », de participer de façon significative à la vie politique, économique, sociale et culturelle de leur société. . . Les acteurs de la société civile devraient être en mesure de s'exprimer librement en toute sécurité, et d'influer sur le changement de manière pacifique et efficace.²⁸

Il est à noter que, bien que les jeunes utilisent l'espace civique de manière innovante pour exercer et promouvoir leurs droits, ils sont souvent exclus de certaines sphères de l'espace civique en raison de leur âge, notamment des sphères politiques institutionnelles ; les mécanismes d'exclusion varient selon le contexte, mais les rapports précédents montrent que les obstacles juridiques au vote et à la candidature à des fonctions publiques, ainsi qu'un manque d'éducation à la citoyenneté de qualité et des stéréotypes socioculturels, sont souvent les principaux coupables.²⁹

ENGAGEMENT CIVIQUE :

L'engagement civique a été largement pris en compte dans cette recherche. Nous avons adopté une approche inclusive vis-à-vis des trois piliers des Nations Unies ; nous avons couvert des expériences liées au travail humanitaire, aux droits humains et aux activités liées à la paix, à la sécurité, au désarmement, ainsi qu'au développement, hors ligne et en ligne. Le rapport s'inspire de la définition de l'engagement civique telle que définie par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), qui le désigne comme « des actions individuelles ou collectives auxquelles les gens participent pour améliorer le bien-être des communautés ou de la société en général ». ³⁰

Nous avons analysé des informations provenant de jeunes agissant individuellement ou dans le cadre d'un mouvement. Ils n'étaient pas tenus d'occuper un poste officiel dans les organisations de la société civile (OSC) lors de l'exercice des activités pertinentes pour ce rapport, car des recherches antérieures ont montré que le leadership des jeunes peut être trouvé « en dehors des institutions politiques formelles et des organisations de jeunesse, au sein de systèmes et mouvements informels. »³¹ Par conséquent, l'étude envisage l'activisme en termes généraux et considère les expériences de tous les jeunes qui revendiquent et occupent des espaces dans la vie publique, politique, économique, sociale et culturelle de leur société.

1.6. LIMITES DE L'ÉTUDE

Avant de lire l'étude, il est important de comprendre les limites de notre projet de recherche, **qui s'est déroulé sur une période d'environ trois mois.**

Compte tenu de la nature des obstacles et des menaces auxquels les jeunes sont exposés dans l'espace civique, comme cela sera abordé dans le rapport, nous avons considéré que les jeunes ont souvent du mal à faire confiance aux hauts dirigeants et/ou aux représentants de différentes institutions. Par conséquent, la principale méthode de collecte des réponses des jeunes était la technique boule de neige - une méthode dans laquelle les participants sont invités à identifier d'autres sujets potentiels dans leurs réseaux. De plus, compte tenu du fait qu'interroger les jeunes sur les menaces et les obstacles auxquels ils sont exposés implique souvent des sujets et des informations très sensibles, cette technique était essentielle car elle créait un sentiment de confiance entre le chercheur et les jeunes participants. Une confiance qui, dans la plupart des cas, n'aurait pas existé si le chercheur n'avait pas été recommandé par quelqu'un que le jeune participant connaissait. Toutefois, le défaut de cette méthode tient au fait **que le groupe de participants**

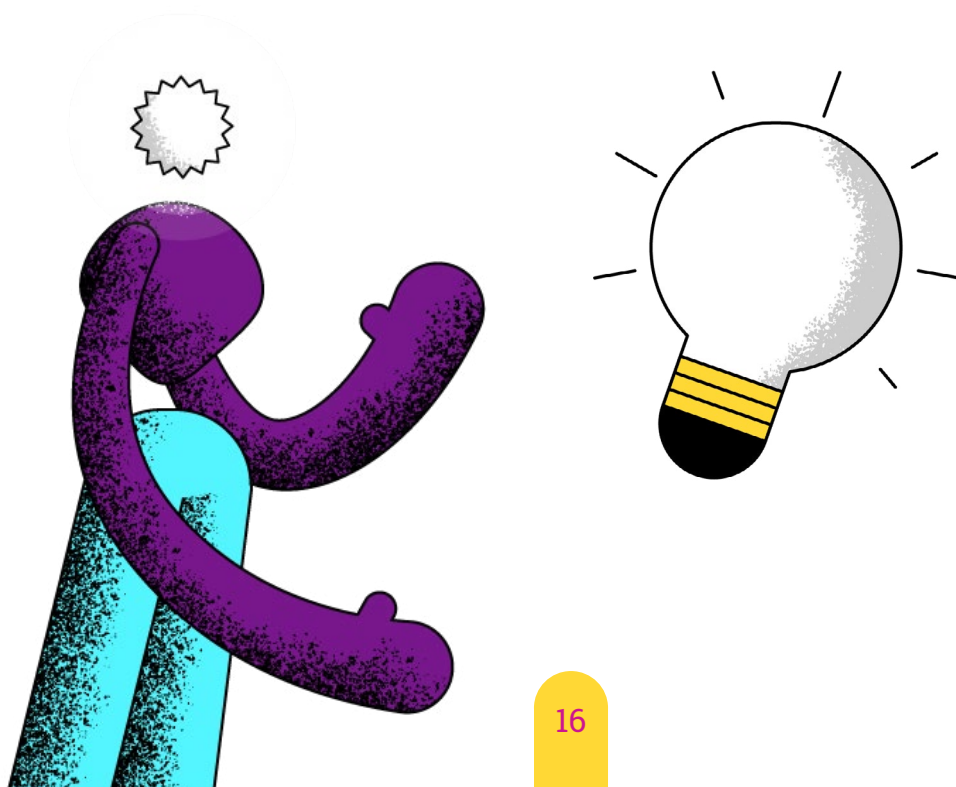
n'a pas été randomisé, et ce faisant, les généralisations doivent donc être faites avec soin et attention.

Un des autres défis auxquels nous avons été confrontés tenait au **manque de preuves suffisantes concernant les différences et spécificités régionales** ; bien que l'intention initiale ait été d'évaluer comment les menaces et les obstacles différaient en fonction du contexte culturel et régional, nos ressources et notre temps limités - en particulier notre incapacité à comparer les résultats des consultations régionales sur la même base et à suivre les réponses au sondage individuellement - nous ont empêchés de récupérer suffisamment d'informations sur ces spécificités pour pouvoir tirer des conclusions générales dans certains cas.

En outre, la majorité des données ont été collectées virtuellement et lors de conversations de groupe ; même si de nombreux jeunes ont apprécié ce processus, qui leur a permis de se connecter avec d'autres jeunes ayant des expériences similaires, certains jeunes ont pu ne pas se sentir à l'aise pour exprimer des expériences particulièrement traumatisantes devant tout le monde. Bien que nous ayons toujours encouragé les personnes que nous avons interrogées à nous contacter individuellement si cela facilitait le partage de leurs histoires, la limitation liée au fait que l'on ne pouvait s'appuyer que sur une communication virtuelle signifie que certaines menaces peuvent être absentes de ce rapport. Cela ne signifie pas que nous percevons ces problèmes comme inexistantes ou non pertinents pour les jeunes dans l'espace civique, mais simplement que nous ne disposons pas de suffisamment de données pour produire des conclusions pertinentes sur ce problème particulier.

Le fait que cette recherche ait été menée pendant la pandémie de COVID-19 a constitué un obstacle important à sa diffusion ; en raison des restrictions de mobilité, nous n'avons pas pu utiliser les vastes réseaux de personnes identifiées comme point de contact travaillant en première ligne, qui auraient pu mener des entretiens avec différents groupes de jeunes marginalisés, parmi lesquels : les jeunes sans accès à Internet et à la technologie, les jeunes des zones rurales, les jeunes vivant dans des contextes de conflit et dans des camps de réfugiés (à quelques rares exceptions près). Cela signifie malheureusement que les expériences importantes de nombreux jeunes issus de ces milieux particuliers peuvent ne pas être correctement reflétées dans le présent rapport.

Nous avons décrit ces défis dans l'espoir que les futurs projets de recherche puissent envisager de combler ces lacunes. Dans le même temps, nous pensons qu'ils n'enlèvent rien à la valeur, aux principales conclusions et résultats de ce rapport, à savoir que les jeunes de tous les pays et régions ont systématiquement signalé la même préoccupation : **les jeunes travaillant dans les espaces civiques ne se sentent pas protégés.**



2. OBSTACLES ET MENACES AUX JEUNES DANS L'ESPACE CIVIQUE



Contributions innovantes des jeunes à l'espace civique

Avant d'aborder les défis de protection auxquels les jeunes sont confrontés, il est important de reconnaître et de comprendre que **les jeunes, leurs réseaux, leurs organisations et leurs mouvements contribuent à l'espace civique de façons diverses et spécifiques**. Leurs méthodes innovantes d'auto-organisation, leur regard neuf sur les problèmes les plus urgents de la société et leur capacité à identifier des solutions souvent non conventionnelles, peuvent constituer des moyens nouveaux et efficaces pour lutter contre les violations des droits humains, construire la paix et assurer le développement durable pour les générations futures. Comme l'a expliqué l'ancienne Rapporteuse spéciale au sujet des défenseurs des droits humains, Margaret Sekaggya, ils ont également « un rôle clé à jouer pour inscrire de nouvelles idées et principes relatifs aux droits humains à l'ordre du jour national et international, et pour plaider en faveur d'un respect accru des droits humains sans discrimination. »³²

Les noms de Loujain al-Hathloul, Nadia Murad, Vanessa Nakate, Greta Thunberg ou Malala Yousafzai semblent familiers à beaucoup de gens, et les images des manifestations de Black Lives Matter aux États-Unis et des manifestations « EndSARS » au Nigeria, sont régulièrement apparus sur les flux de nos réseaux sociaux en 2020. Nous avons également récemment assisté à de nouvelles formes d'assemblées à médiation numérique, telles que Extinction Rebellion, des campagnes d'hologrammes et de nombreux nouveaux rassemblements en ligne spontanés dirigés par hashtags. **Ces individus et ces mouvements sont une fois de plus venus confirmer que les jeunes pouvaient trouver des moyens nouveaux et créatifs de se mobiliser, étaient prêts à se battre pour leurs droits et à revendiquer leur espace pour façonner nos sociétés et le monde en général.**

Comme l'a révélé une autre étude, une grande partie du dynamisme dans le paysage de la société civile réside précisément « dans les mouvements informels, parmi lesquels ceux de jeunes férus de technologie, [qui] ont tendance à être beaucoup plus enracinés dans la société (que les OSC qui dépendent des aides), peuvent agir rapidement (du fait de l'absence de structures hiérarchiques) et bousculer les élites dirigeantes (grâce au fort pouvoir mobilisateur qu'ils ont tendance à avoir).^{33, 34}

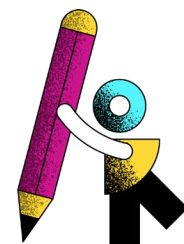
Dans de nombreux pays, les règles bureaucratiques compliquées et coûteuses d'enregistrement des ONG limitent davantage les opportunités des jeunes d'obtenir les financements nécessaires et de poursuivre leur activisme, tandis que l'exclusion des structures formelles les empêche de participer aux processus décisionnels établis.³⁵ Ainsi, « en l'absence d'opportunités significatives de participer socialement, politiquement et économiquement . . . les jeunes sont étonnamment créatifs dans la création de lieux alternatifs d'appartenance et de sens à travers lesquels s'exprimer.³⁶

Informations générales sur les obstacles et les menaces aux jeunes dans l'espace civique

Il faut souligner d'emblée que même si nous parlons de « menaces », « obstacles » et « défis » tout au long de ce rapport, il s'agit bien dans la plupart des cas de violations des droits humains, pour lesquelles les auteurs doivent être tenus responsables. Le droit de se réunir ou de se rassembler pacifiquement, de former et de participer à des organisations de la société civile, ou de communiquer avec des organisations non gouvernementales et intergouvernementales, sont des droits fondamentaux codifiés par plusieurs traités internationaux.³⁷ La Déclaration qui traite des défenseurs des droits humains souligne également que chacun est libre de publier ou de diffuser des opinions, de développer et de discuter de nouvelles idées relatives aux droits humains et de plaider pour leur acceptation.³⁸ En outre, toute personne a droit à un recours effectif et à être protégée en cas de violation de ses droits. Il est donc essentiel **que ce rapport soit lu en gardant à l'esprit tous les traités, déclarations et normes internationaux relatifs aux droits humains, afin de garder à l'esprit que ces jeunes sont détenteurs de droits et que les détenteurs d'obligations ont la responsabilité de garantir la pleine jouissance de leurs droits et libertés.**

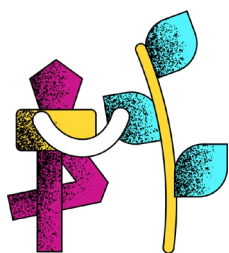
« La question inhérente à l'espace civique frappe particulièrement les jeunes, car ils représentent plus de la moitié de la population et sont donc appelés à impacter et mobiliser leurs communautés. Malheureusement, cet espace est de plus en plus restreint... »

Jeune homme d'Afrique de l'Ouest



Tout en collectant des témoignages et des informations sur les diverses menaces auxquelles les jeunes sont confrontés dans l'espace civique, nous avons voulu les diviser en catégories distinctes pour mieux comprendre les types les plus courants et les plus graves, notamment les menaces d'ordre numérique, financier, juridique, physique, politique et socioculturel. Les sections suivantes expliquent chaque type de menace et détaillent les types de défis que les jeunes rencontrent dans ces catégories. Une écrasante majorité des jeunes participants ont déclaré avoir été confrontés à des défis socioculturels principalement, suivis par des menaces d'ordre financier, politique, juridique, numérique et physique lors de leur travail dans l'espace civique, et nous avons donc structuré les sections suivantes dans cet ordre particulier.

Dans l'ensemble, les résultats des sections suivantes démontrent qu'une écrasante majorité de jeunes sont ciblés simplement en raison de leur jeune âge et de leur activisme. Il est également clair qu'il existe certains pays ayant un espace civique extrêmement limité, dont beaucoup sont en situation de guerre civile et de conflit, où le travail de la société civile n'est pas du tout autorisé ni parfois même toléré.



« Des milliers de jeunes ont été tués depuis le début de la guerre. Ils ont perdu toute ambition. La seule chose à laquelle ils peuvent encore penser, c'est comment survivre. Ils ont traversé des périodes difficiles, au cours desquelles ils ont beaucoup perdu. Il leur est difficile de penser à la façon dont ils peuvent créer une vie meilleure. En outre, ils ne sont pas assez conscients de leurs droits, ils ont besoin d'être conscientisés et leurs capacités doivent être renforcées.

Jeune femme du Moyen-Orient

Cela met les jeunes dans une position défavorable, où ils doivent choisir entre leur propre sécurité et la promotion des valeurs auxquelles ils croient de tout cœur. Comme une jeune femme d'Amérique du Nord l'a partagé lors de nos consultations : « Je ne me sens pas protégée. **Si je disparaissais aujourd'hui, je ne crois pas qu'on en dirait quoi que soit.** . . C'est bien joli de dire qu'en tant que jeunes, nous devons continuer à nous battre, mais si nous ne commençons pas à créer des solutions pour nous protéger, alors nous allons tous finir par mourir, ou devoir choisir entre notre propre sécurité, notre stabilité, nos familles, et la lutte pour notre propre liberté. Bien qu'il soit désormais bien connu que l'activisme dans l'espace civique peut être une entreprise dangereuse pour les personnes de tout âge, **notre étude démontre que les jeunes souffrent souvent de manières différentes de leurs homologues plus âgés, et méritent donc de bénéficier d'approches adaptées en matière de protection dans l'espace civique.**

Intersectionnalité des différentes catégories de menaces

Comme expliqué ci-dessus, les menaces incluses dans cette étude sont divisées en différentes catégories ; cependant, nous avons observé que **ces menaces ne sont pas vécues isolément, mais plutôt de manière cumulative et complexe, se chevauchant et se transformant souvent de l'une à l'autre.** Bien que nous ayons décrit les menaces selon différentes caractéristiques (les violations des droits civiques et politiques ont été analysées séparément des violations des droits sociaux et culturels, par exemple), nous considérons les droits humains comme indivisibles, transverses et interdépendants et avons donc analysé les témoignages en utilisant **l'intersectionnalité** ; ce concept encourage la compréhension de

la dynamique et des interactions de différentes catégories d'identité simultanément, avec et au sein des structures de pouvoir existantes.³⁹ Le témoignage suivant, qu'un jeune leader masculin d'Afrique australe a partagé lors d'une interview dans le contexte d'un important mouvement étudiant dirigé par des jeunes, aide à comprendre la complexité et la transformation de pressions légères en menaces de nature plus grave :

- Lorsque les protestations ont démarré, la première mesure mise en œuvre par le gouvernement a été de promouvoir le discours suivant dans le public : « Ces jeunes ne savent pas ce qu'ils disent. Tout ce qu'ils cherchent, c'est à ne pas avoir à passer leurs examens. Comme l'a expliqué la jeune personne interrogée, « c'était une tentative de démobiliser le soutien que les jeunes recevaient de leurs pairs et d'autres acteurs de la société ».
- « Ensuite, la direction de l'université et le gouvernement ont réalisé que les moqueries n'avaient servi à rien, car les jeunes continuaient de protester. L'étape suivante a donc consisté à introduire des menaces verbales, telles que « vous allez être suspendus et vous ne pourrez pas obtenir votre diplôme et trouver un emploi tant que vous serez suspendus. »
- Puis, « est venue la contre-mobilisation. C'est à ce moment-là que vous réalisez qu'ils commencent à vous craindre. L'étape suivante, qui est la dernière étape, c'est la violence physique. Ça signifie faire venir la police et la sécurité privée sur le campus. Nous avons vu des choses absolument horribles, par exemple des grenades lacrymogènes tirées en l'air et frappant des militants au visage. Des coups, des arrestations. Toutes ces stratégies répressives violentes instillent la peur dans le mouvement. Une fois que le mouvement devient violent, « il est très difficile de convaincre les étudiants et les jeunes qu'il faut encore aller aux piquets de grève. Personne ne peut le justifier en disant, « allez, mets ton corps en danger ».

Cet exemple dépeint efficacement le parcours effrayant des menaces que les jeunes subissent dans l'espace civique. Tout d'abord – « ces jeunes ne savent pas ce qu'ils disent » – les agresseurs s'appuient stratégiquement sur des stéréotypes prédominants contre les jeunes, en les qualifiant d'immatures et désireux d'éviter leurs responsabilités ; ce sujet est abordé dans la section traitant des menaces d'ordre socioculturel. L'étape suivante consiste à imposer des restrictions au droit des jeunes à la liberté de réunion pacifique. Ce sujet est couvert dans la section sur les menaces d'ordre politique. Enfin, viennent les « stratégies répressives violentes qui suscitent la peur », qui sont abordées dans la section sur les menaces d'ordre physique. Certains jeunes vivent ces menaces en même temps, plutôt que par phases. Quelle que soit leur forme, il s'agit de violations des droits essentiels des jeunes qui sont nécessaires pour disposer d'environnements d'espace civique sûrs et permettant à chacun de s'exprimer.

2.1 PRESSIONS ET MENACES D'ORDRE SOCIOCULTUREL

Que sont les pressions et menaces d'ordre socioculturel ?

Dans ce rapport, lorsque nous parlons de pressions et de menaces d'ordre socioculturel contre les jeunes dans l'espace civique, nous ne parlons **pas nécessairement de violations des droits sociaux et culturels prévus par les instruments internationaux des droits humains, tels que le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels et la Déclaration universelle des droits de l'homme**, mais plutôt de la façon dont les activités des jeunes déclenchent diverses réponses sociales et culturelles au sein de leur environnement.⁴⁰ Une écrasante majorité, 90 % des répondants à l'enquête, ont déclaré faire face à des obstacles d'ordre socioculturel. Près d'un quart de ces répondants (23 %) en font l'expérience en permanence et 40 % d'entre eux fréquemment.

Bien que les menaces d'ordre socioculturel puissent sembler plus insignifiantes, par exemple, que les menaces physiques que les jeunes subissent dans l'espace civique, notre étude démontre que **les pressions**

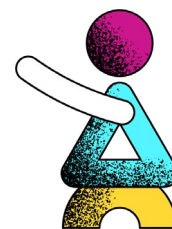
et menaces d'ordre socioculturel peuvent avoir des conséquences négatives graves sur la santé mentale et l'estime de soi des jeunes. En outre, de telles pressions peuvent entraver leur motivation à poursuivre leur activisme et peuvent même ouvrir la voie à des menaces physiques. Des exemples spécifiques de menaces d'ordre socioculturel dans l'espace civique et les manières spécifiques dont elles impactent les jeunes sont décrits ci-dessous.

L'hostilité intergénérationnelle et son impact sur les espaces prévus pour exprimer les préoccupations relatives à la protection

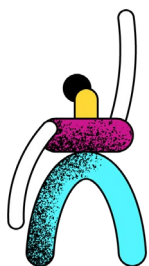
L'hostilité intergénérationnelle qu'ils rencontrent souvent dans l'espace civique figurait parmi les préoccupations majeures soulevées par les jeunes. Comme l'a expliqué un jeune d'Afrique de l'Ouest lors de nos consultations, la participation croissante des jeunes à l'espace civique est « une menace pour les générations plus âgées qui pensent que les jeunes tentent de détourner leurs activités ». Les jeunes ont également souvent déclaré avoir été intimidés et ridiculisés lorsqu'ils participaient à des réunions avec des militants plus âgés. L'hostilité intergénérationnelle envers les jeunes est généralement perpétuée par des coutumes et des traditions néfastes qui créent des biais d'opinion sur ce que les jeunes devraient et ne devraient pas faire ; nous citerons ici une jeune femme d'Afrique de l'Ouest que nous avons interrogée : « nous avons une tradition et une culture selon lesquelles lorsque les aînés parlent, vous ne pouvez pas parler. Ils exigent que vous vous taisiez. »

« Nous faisons l'objet de nombreuses moqueries, de commentaires intimidants lorsque nous essayons de présenter notre opinion lors de réunions officielles. Nous assistons parfois à des tentatives de diminuer et de remettre en cause ce que nous avons à dire.

Jeune femme d'Asie occidentale



En conséquence, les jeunes sont souvent placés dans des espaces exclusivement réservés aux jeunes par les générations plus âgées de dirigeants et d'activistes ; une jeune femme d'Europe du Nord a ainsi déclaré : « nous sommes souvent installés à la « table des enfants », ce qui signifie que nous ne sommes pas vraiment entendus. Nous aimerions aussi participer à des rencontres qui ne sont pas réservées aux jeunes.⁴¹ Ces exemples démontrent clairement que le fait de remettre en cause la maturité, l'expertise et l'engagement des jeunes concernant leurs activités dans l'espace civique uniquement en raison de leur jeune âge peut souvent avoir pour effet de réduire les espaces d'engagement civique. Les jeunes à qui nous avons parlé sont souvent dépendants de relations personnelles, de négociations secrètes et de la chance de rencontrer quelqu'un en poste et d'influencer les décisions, ce qui s'applique également aux espaces internationaux. En raison de cette exclusion et de ce ressentiment envers l'activisme des jeunes à différents niveaux, il peut être difficile pour les jeunes d'accéder à des espaces où ils puissent exprimer leurs inquiétudes quant à leur sécurité et rechercher un soutien intergénérationnel leur assurant une protection plus efficace.



« La frustration des jeunes est un autre problème dans l'espace civique. De nombreuses organisations dirigées et orientées vers les jeunes qui travaillent avec des jeunes vulnérables sont frustrées par la question de leur autonomisation. Nous disons « vous pouvez accomplir de grandes choses ». Mais lorsqu'ils retournent dans leurs communautés et réalisent qu'ils n'ont aucun soutien de la part de la famille, de la communauté, de l'école et de l'université, ils sont frustrés et nous disent « vous m'aviez pourtant dit que je pouvais accomplir de grandes choses ».

Jeune femme d'Asie centrale

Stéréotypes concernant les jeunes dans les médias et incitation à la violence contre les jeunes

Dans de nombreux cas, il a été rapporté que les dirigeants politiques ainsi que les médias brossaient un tableau négatif des jeunes. Les jeunes militants en particulier sont souvent décrits comme des agents étrangers, des ennemis ou des agitateurs. Lors de notre consultation avec des jeunes d'Europe de l'Est, un jeune militant a décrit la représentation des jeunes lors d'une importante manifestation dirigée par des jeunes contre la discrimination et la corruption généralisées du parti au pouvoir. Comme il l'a expliqué, les médias, qui sont étroitement liés au gouvernement, « ont commencé à présenter les jeunes comme des sans-emploi, que seule la destruction intéresse, qui créent des problèmes sans raison, et à décrire les jeunes comme des personnes qui veulent simplement attirer l'attention sur eux ». Une autre jeune femme du même groupe a noté que dans son pays, les jeunes qui défendent les droits humains sont présentés par les médias comme des « traîtres et des hooligans ». La question des stéréotypes concernant les jeunes dans les médias a également été largement couverte dans d'autres rapports de recherche, et notre étude démontre que celle-ci continue d'être problématique pour de nombreux jeunes actifs dans les espaces civiques.⁴²

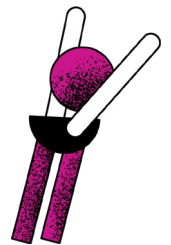
Les discours préjudiciables sur les jeunes dans les médias peuvent soutenir, et soutiennent souvent l'idée que le recours à la violence par les forces de sécurité contre les jeunes est nécessaire, en particulier lors de manifestations publiques. Comme **The Missing Peace** l'a montré, dans des pays et des contextes très divers à travers le monde, « les organisations politiques pacifiques et les manifestations politiques légitimes et organisées [par les jeunes] ont fréquemment été annulées au nom de la sauvegarde de l'ordre public, de la lutte contre le terrorisme ou de la prévention des extrémismes violents », « ignorant ainsi le fait que la plupart des jeunes ne sont en fait pas impliqués dans la violence ».⁴³ Ce phénomène sera détaillé dans la section traitant des menaces d'ordre physique.

Impacts des menaces d'ordre socioculturel sur la validité des expressions des jeunes

Enfin, les résultats de nos recherches montrent que **les attitudes de remise en cause de la place des jeunes peuvent avoir un grave impact sur la validité de leurs revendications dans la société, ce qui peut être particulièrement préoccupant lorsque les jeunes tentent de déposer des signalements officiels** concernant des violations auxquelles ils ont été exposés en raison de leur activisme. Par exemple, lorsqu'un jeune homme d'Europe du Nord que nous avons consulté a tenté de porter plainte avec d'autres jeunes militants contre un autre homme de 40 ans parce qu'il recevait des menaces et des commentaires désagréables, la police « a simplement hoché la tête et est passée à autre chose, sans même nous entendre. » En d'autres termes, la difficulté de faire entendre et prendre au sérieux la voix des jeunes peut être un obstacle important lorsqu'il s'agit de plaider en faveur d'un soutien accru à la protection.

« Les personnes plus âgées peuvent être des militants des droits humains bien établis, alors qu'il est plus aisé de d'écarter de jeunes activistes, ce qui constitue un défi particulier pour les jeunes dans les espaces civiques. »

homme d'Afrique du Nord



« Nous avons connu une crise majeure dans ma ville, notamment des problèmes avec le système de santé. J'ai préparé un rapport avec des photos et des preuves, et j'ai eu une réunion avec ma supérieure. Elle m'a indiqué à qui je pouvais m'adresser et qui je pouvais contacter, ce que j'ai fait, mais je n'ai reçu aucune réponse. Et tout ça est très démotivant. »

Jeune femme d'Europe de l'Est

2.2 OBSTACLES ET MENACES D'ORDRE FINANCIER

Que sont les obstacles d'ordre financier ?

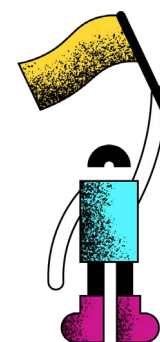
Aux fins de ce rapport, nous interprétons les obstacles d'ordre financier comme des moyens par lesquels un manque de stabilité financière empêche les jeunes dans l'espace civique de jouir de leurs droits humains fondamentaux et, en particulier, d'accéder à un soutien en matière de protection. Les obstacles d'ordre financier étaient la deuxième préoccupation la plus signalée par les jeunes ; 88 % de tous les répondants au sondage ont indiqué qu'il s'agissait d'un problème préoccupant pour eux. Tous ceux qui connaissent le domaine de l'activisme des jeunes le savent parfaitement ; dans l'enquête menée dans le cadre de **The Missing Peace**, impliquant 399 organisations de consolidation de la paix dirigées par des jeunes, le financement limité a été mentionné comme le deuxième facteur le plus important, et les contraintes de financement apparaissent comme jouant un rôle important dans la détermination des types d'activités que les organisations peuvent entreprendre.⁴⁴ Nous avons joint quelques exemples et impacts spécifiques des obstacles d'ordre financier à la protection des jeunes dans l'espace civique de notre étude ci-dessous.

Instabilité financière et impacts sur l'accès aux services de protection

Dans certains pays, en particulier ceux où ce travail est considéré comme dangereux, les professionnels travaillant sur les droits humains et la consolidation de la paix en début de carrière ne sont pas payés, ou sont sous-payés ; une jeune femme d'Amérique du Sud a expliqué lors de nos consultations que « les jeunes défenseurs des droits humains sont en danger. Les salaires sont bas, mais les risques sont élevés. Il est donc très difficile de travailler, de survivre et de donner le meilleur de vous-même lorsque vous luttez économiquement pour faire votre travail. » Les jeunes qui font partie d'organisations formelles ont déclaré que le travail des jeunes est principalement considéré comme bénévole, de sorte qu'ils ne sont souvent pas rémunérés financièrement pour leur activisme. De nombreux jeunes qui ont participé à notre recherche ont également des responsabilités étudiantes en plus de leur activisme, ce qui limite considérablement leurs possibilités de rechercher des moyens supplémentaires d'atteindre une stabilité financière. Ils ont en outre précisé que la réputation des jeunes militants comme « fauteurs de troubles » les empêche souvent d'accéder au marché du travail lorsqu'ils sont plus âgés.

«Hace poco, un joven médico empezó a hablar de las condiciones de trabajo inhumanas que había en el hospital, sobre todo durante la pandemia, y tanto él como muchos de sus compañeros tuvieron que mudarse a otro país, porque estaban en una lista negra sin poder acceder a oportunidades de crecimiento profesional, lo cual va en contra de la vitalidad del sistema.»

Mujer joven del Caribe



Le manque de soutien financier à l'activisme des jeunes affecte en particulier les jeunes des classes socio-économiques défavorisées. Deux jeunes militants d'Amérique du Sud qui n'avaient pas accès à Internet ou à des appareils technologiques ont soumis une déclaration écrite par l'intermédiaire de notre personne définie et identifiée comme point de contact local. Comme l'a expliqué l'une d'elles : « la situation est différente pour les personnes des classes supérieures car elles ont une stabilité sociale et financière. Elles n'ont donc pas à s'inquiéter de soucis personnels et peuvent se concentrer uniquement sur l'activisme dans leurs domaines d'intérêt. » Par conséquent, les jeunes qui viennent de milieux financiers plus privilégiés (en plus de la race, du sexe et d'autres formes de privilèges) peuvent être en mesure de poursuivre leur activisme même dans une situation de précarité financière, alors que pour d'autres jeunes, cela suppose souvent de devoir arrêter leurs activités.

L'instabilité financière peut être un obstacle pour les jeunes à accéder à des services qui les aideraient à se protéger des menaces dans l'espace civique. On a par exemple le cas de jeunes ayant été emprisonnés

de force, et qui ont déclaré ne pas avoir assez d'argent pour payer leur caution. Nous avons également interrogé deux jeunes femmes militantes pour lesquelles des poursuites étaient en cours, initiées par des politiciens de haut niveau qui les menaçaient : elles ne savaient pas comment trouver le soutien financier nécessaire pour payer leurs avocats. « Si vous êtes poursuivi, que se passe-t-il, qui paie ? » a demandé l'une d'elles, une jeune femme d'Europe occidentale, lors de nos consultations. « C'est bien d'être militant, mais c'est aussi bien d'être protégé. Nous avons besoin d'aide. Nous avons besoin de fonds. » a-t-elle expliqué. Le souci, ce n'est pas le manque d'informations, mais le manque de soutien financier et institutionnel pour faire face aux menaces qu'ils subissent.

Comment les difficultés économiques réduisent l'espace civique

Les difficultés économiques peuvent également avoir un impact négatif sur la liberté d'opinion et d'expression des jeunes, car les jeunes peuvent devoir éviter d'aborder des questions sensibles pour assurer leur survie. En d'autres termes, l'instabilité financière décourage la pratique d'un activisme fort chez les jeunes ; « dans un petit pays avec des opportunités d'emploi limitées et de sérieuses difficultés économiques, les jeunes apprennent à « respecter les règles » pour survivre, ils limitent ainsi leurs activités à des questions de moindre envergure, moins profondes, plutôt que de s'attaquer à la racine des problèmes », a expliqué une jeune femme des Caraïbes lors de nos consultations.

Ceci est particulièrement préoccupant pour les jeunes militants qui, contrairement à la plupart des générations de militants plus âgés, vivent toujours au domicile familial car ils ne peuvent pas se permettre de louer leur propre logement. Dans certains cas, les jeunes ont signalé que leurs familles désapprouvaient leur activisme (pour différentes raisons, comme par exemple par désaccord avec l'objet de l'activisme ou par peur d'éventuelles répercussions sociales et politiques), ce qui oblige le jeune concerné à se conformer aux règles et aux restrictions de la famille en termes de liberté d'opinion, d'expression et d'association. Une jeune femme interrogée en Amérique du Nord a partagé :

« Le manque de soutien familial et la désapprobation explicite de mon activisme limitent considérablement la façon dont je peux parler et agir dans ma propre maison, limitant ainsi mes capacités d'activiste à l'extérieur de la maison. Les informations sur les manifestations et les protestations locales m'ont été délibérément cachées par ma mère. Les émissions de télévision, la radio ou les médias généralistes démocrates ne sont pas autorisés chez moi, afin de ne froisser personne. Toutes mes publications antiracistes sur les réseaux sociaux sont généralement critiquées par ma famille. Mon incapacité à vivre de façon authentique, dans mon propre foyer, ma lutte pour offrir une vie meilleure aux populations marginalisées a un impact sur ma santé mentale et donc sur ma capacité à poursuivre mon activisme.

Cet exemple illustre également clairement ce que de nombreux participants à notre étude ont souligné : les effets négatifs sur la santé mentale de la pression exercée par les membres de la famille, principalement liés à l'incapacité à mener une vie financièrement stable et indépendante en tant que jeune militant.



« D'un autre côté, les réseaux sociaux ne sont pas chers, donc en termes de meilleure connexion et de plus grandes quantités de données, le gouvernement a augmenté et ciblé les télécommunications. Par conséquent, les jeunes doivent payer davantage pour pouvoir être en ligne, ce qui affecte également les engagements numériques. »

Jeune femme d'Afrique de l'Ouest

« Je peux vous donner l'exemple de [...] où des jeunes avaient peur de s'exprimer quant aux très mauvaises conditions dans les dortoirs, du fait du faible niveau économique de leur famille et de la crainte d'être obligés de partir, associés au fait qu'ils n'avaient pas assez d'argent pour louer un logement. »

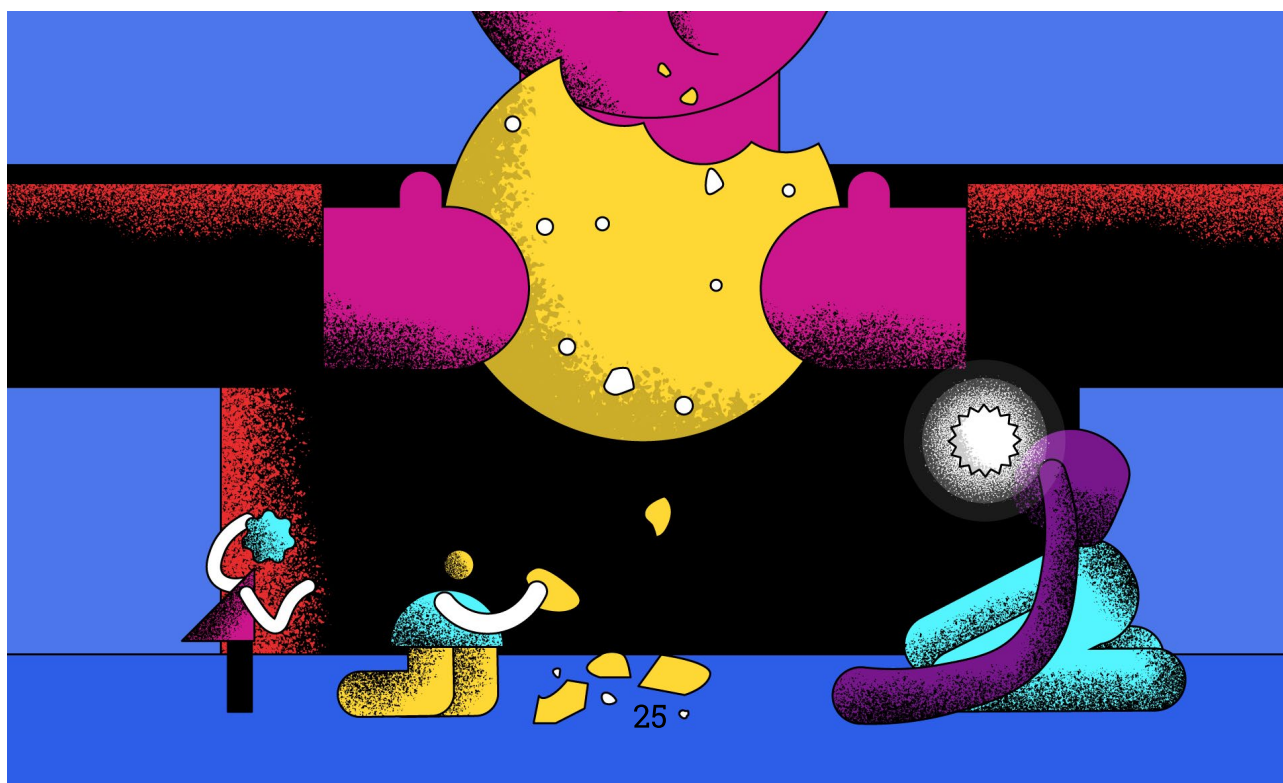
Jeune femme d'Europe de l'Est



Manque de soutien financier des gouvernements et ingérence dans la gestion des fonds

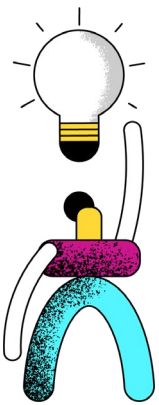
La plupart des jeunes que nous avons consultés étaient actifs au sein d'organisations et de mouvements non gouvernementaux ; néanmoins, ils étaient toujours exposés à l'influence et à l'ingérence du gouvernement dans la gestion de leurs fonds. Même si le secteur de la jeunesse dans l'espace civique est, la majeure partie du temps, sous-financé et non soutenu par les gouvernements, il existe de rares cas où les gouvernements consacrent une partie des fonds à des programmes de renforcement des capacités dirigés et axés sur les jeunes. Certains jeunes déclarent ne jamais avoir reçu ces fonds ; une jeune femme d'Asie du Sud a expliqué que cela se produisait « à cause de la corruption des dirigeants politiques qui s'approprient et se répartissent les fonds entre eux ». Dans certains cas, le gouvernement ne fournira des fonds que si les projets traitent de questions culturelles moins sensibles ; une jeune femme d'Asie du Nord nous a ainsi expliqué : « il est très difficile d'obtenir des subventions nationales, vous devez suivre la politique du gouvernement, mettre en œuvre des projets qui reflètent principalement la culture et la langue, et qui n'entrent pas dans la sphère politique ou publique ».

Les jeunes comptent principalement sur des donateurs étrangers pour les aider à mettre sur la table des sujets progressistes au sein de leurs communautés. Mais cela a aussi ses défauts ; un jeune d'Afrique centrale nous expliquait ainsi : « les jeunes essaient de promouvoir l'état de droit, la gouvernance et la responsabilité, mais ils sont constamment confrontés à la résistance du gouvernement, qui dit aux médias que les organisations de jeunes de la société civile reçoivent des fonds de donateurs internationaux qui ont pour but de déstabiliser le pays. » Ceci est un exemple clair de la façon dont les défis financiers se croisent avec les questions d'ordre socioculturel et produisent finalement des problèmes de sécurité - le manque de soutien financier du gouvernement conduit à une dépendance excessive de l'activisme des jeunes vis-à-vis des fonds étrangers, ce qui a pour conséquence d'exposer souvent les jeunes à des discours préjudiciables présentant les jeunes comme étant des agents étrangers, et (comme cela a été abordé dans la section précédente) de tels discours peuvent avoir des impacts inquiétants sur la sécurité des jeunes militants.



Bien conscients de la fragilité financière du secteur de la jeunesse, les gouvernements gèlent les fonds des organisations de jeunes en guise de représailles, interdisent l'accès aux financements étrangers et limitent les prêts bancaires pouvant servir à soutenir les initiatives des jeunes. Le gel de comptes bancaires individuels a également été signalé ; une jeune femme d'Afrique de l'Ouest a participé à une importante manifestation dirigée par des jeunes qui a entraîné un usage disproportionné de la violence et des meurtres de jeunes. Lorsqu'une commission juridique a été mise en place pour enquêter sur ces violations, elle a accepté d'y participer ; comme elle l'a expliqué, « j'ai accepté d'être membre de la commission et de représenter les jeunes parce que je voulais la paix et je voulais montrer que nous étions prêts à travailler ensemble. » Cependant, malgré sa volonté de collaborer avec le gouvernement, son compte bancaire a été gelé sans explication. « Il semble que ma volonté de coopération ne signifiait rien », a-t-elle déclaré. Heureusement, elle a réussi à trouver un avocat qui l'a aidée bénévolement à déposer un signalement.

Cela démontre clairement à quel point **l'(in)stabilité financière des jeunes les rend vulnérables aux manipulations des gouvernements, qui peuvent interférer de façon stratégique pour menacer et limiter les droits humains fondamentaux des jeunes à participer à l'espace civique.** Nos consultations ont montré que la capacité des jeunes à traverser les difficultés économiques dans l'espace civique dépend souvent de la chance, mais aussi de la bonne volonté d'un nombre réduit d'individus.



« Injecter de l'argent dans le secteur crée également des problèmes car la limite entre les organisations basées sur les services et les organisations de défense des droits reste très floue. De nombreux financements ont été consacrés à des initiatives locales institutionnalisant et bureaucratisant les organisations de jeunesse à de nombreux niveaux. Cela a créé une attraction, en particulier une attraction financière, pour le travail de plaidoyer sur le terrain. Ainsi, les grandes bureaucraties se sont mises à occuper des espaces civiques, tandis que les organisations dirigées par des jeunes et basées sur les services sont de plus en plus mises à l'écart. »

Jeune homme d'Europe du Nord

« Financièrement, je n'ai pas pu trouver d'emploi, ou alors on m'a demandé de ne pas trop écrire, ou de désactiver mes réseaux, de ne pas faire de recherche, et ça a empiré après mon programme de bourses, après quoi j'ai perdu mon emploi. »

Jeune femme d'Europe de l'Est



2.3 OBSTACLES ET MENACES D'ORDRE POLITIQUE

Que sont les menaces d'ordre politique ?

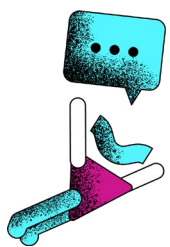
Les menaces d'ordre politique analysées dans cette étude **ne sont pas nécessairement des violations des droits politiques et civils tels que définies par le droit international des droits humains, notamment dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques**, mais plutôt des réponses politiques déclenchées en réaction aux activités des jeunes dans l'espace civique. Les menaces émanant des détenteurs du pouvoir politique et public étaient le troisième type de menaces le plus signalé. Dans l'enquête, 85 % des jeunes répondants déclarent que les obstacles d'ordre politique sont une réalité, 27 % de ceux qui les rencontrent déclarent qu'ils constituent un défi constant et 37 % déclarent qu'ils sont fréquents.

Même si différents groupes sont soumis à des restrictions et à des violations de leurs droits civils et politiques par leur gouvernement, il convient de noter que nous avons été informés de la manière dont les gouvernements et les dirigeants politiques utilisent des méthodes et des mécanismes sophistiqués pour annihiler le droit des jeunes à la liberté d'expression et de réunion pacifique. Les jeunes ont rapporté dans les entretiens, les consultations et les enquêtes que les services paramilitaires, de renseignement et de contre-espionnage interféraient et exerçaient des pressions, des persécutions politiques et de surveillance au nom des autorités. En réponse, les jeunes à qui nous avons parlé ont déclaré se sentir dépassés et impuissants dans de nombreux cas.

Ciblage par les dirigeants politiques/gouvernementaux et impacts sur la participation aux sphères politiques

« Les jeunes ne peuvent rien attendre des acteurs étatiques, car l'État agit contre vous » (jeune homme, consultations Asie et Pacifique). Ce sentiment était partagé par de nombreux jeunes de différentes régions ; ils ont souvent déclaré avoir été attaqués et étiquetés par des dirigeants politiques comme des agitateurs politiques, des séparatistes ou des forces d'opposition, généralement par le biais de campagnes de diffamation (à la fois en ligne et hors ligne), ainsi que par des actions juridiques et physiques. Lors des assemblées publiques et des rassemblements municipaux, les dirigeants politiques ont pu, selon leurs dires, utiliser leur autorité pour faire taire ou ignorer les voix des jeunes. D'un autre côté, les dirigeants gouvernementaux s'attendaient à ce que les jeunes se fassent entendre lorsqu'ils leur demandaient de faire rapport sur leurs donateurs, leurs budgets, leurs publications sur les réseaux sociaux, leur engagement auprès de l'ONU et leurs autres activités.

Comme dans la discussion portant sur les menaces d'ordre socioculturel, **les mécanismes de ciblage des jeunes dans les sphères politiques réduisent les espaces d'engagement civique des jeunes**. Par conséquent, de nombreux jeunes à qui nous avons parlé sont devenus extrêmement prudents et même réticents à participer à des événements avec des dirigeants politiques et à collaborer avec des institutions, à la fois en ligne et hors ligne. La déception est également très répandue ; comme l'a déclaré un jeune homme d'Amérique du Nord : « je ne fais pas confiance aux institutions, je n'ai pas confiance dans le système. Ils joueront toujours selon leurs propres règles. Il y a des institutions qui sont censées enquêter sur des faits, comme la brutalité policière, mais je ne leur fais pas confiance. . . ils sont capables de dire tout et son contraire pour contourner quelque chose. Ainsi, **ce n'est souvent pas seulement le choix préféré des jeunes, mais aussi leur seule option de participer à des mouvements et organisations informels et/ou non gouvernementaux, car leur droit fondamental de participer en toute sécurité aux affaires publiques et politiques a été violé.**



« De plus en plus de jeunes deviennent apathiques face à la situation politique et aux processus de consolidation de la paix ; de plus en plus, les jeunes constatent que les actions qu'ils posent n'aboutissent pas toujours à un changement social... »

Jeune femme d'Europe de l'Est

L'exclusion des jeunes de la prise de décision politique est un phénomène mondial. Selon l'Union interparlementaire, « les jeunes de moins de 30 ans constituent un peu plus de 2 % des parlementaires dans le monde » et leur proportion mondiale n'a augmenté « que de 0,3 point de pourcentage depuis 2016 (passant de 1,9 % à 2,2 %).⁴⁵ En outre, « soixante-seize pour cent des chambres hautes du parlement n'ont aucun député de moins de 30 ans » et « plus de 20 % n'en ont aucun de moins de 40 ans ». ⁴⁶ Un jeune participant d'Afrique a noté lors de nos consultations régionales qu'il y a un besoin urgent de « promouvoir la démocratie participative, pour veiller à ce que les jeunes aient des moyens de s'impliquer au sein de leur gouvernement, car lorsque cela n'existe pas, les jeunes ne sont pas en mesure d'exprimer efficacement leurs préoccupations. »

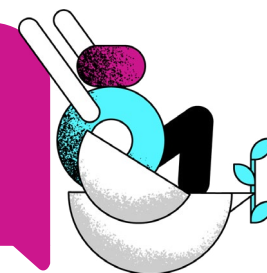
Cette exclusion des jeunes des institutions formelles, qui alimente la méfiance, peut avoir des impacts significatifs sur la protection des jeunes dans l'espace civique. Les résultats de notre étude indiquent qu'il est possible que les jeunes commencent à faire face à des formes accrues et plus expressives d'obstacles et de menaces de la part de la société, de personnalités politiques, de prestataires et de gestionnaires de services éducatifs et autres, ou d'agents chargés de l'application des lois, précisément parce qu'il y a un manque de voies formelles de dialogue avec les jeunes. En d'autres termes, **les demandes des jeunes étant souvent mal comprises et les jeunes étant considérés comme non conformes, dangereux ou** - comme l'a noté une jeune participante à la consultation d'Amérique latine - **« considérés comme des ennemis du gouvernement »** - ils continuent d'être exposés à l'exclusion et à la violence visant à faire taire leurs voix, qui sont considérées comme une menace envers les institutions formelles.

Ingérence du gouvernement dans les droits des jeunes à se réunir et à s'associer pacifiquement

Un autre défi tient au fait que, malgré l'hostilité des institutions formelles envers les jeunes, les jeunes sont souvent dépendants de l'approbation de ces mêmes institutions pour exercer leurs droits ; les jeunes ont par exemple souvent signalé des difficultés à obtenir des autorisations pour tenir des rassemblements publics. Dans les cas où les jeunes ont obtenu l'autorisation d'organiser des manifestations et des événements publics, les dirigeants gouvernementaux et les institutions ont néanmoins trouvé des moyens de les perturber. Il nous a par exemple été signalé qu'un groupe de politiciens avait fait une descente dans un espace où des jeunes se réunissaient pour discuter légalement de la corruption dans leur pays. Les jeunes dont les parents travaillent dans l'administration publique ou pour le gouvernement ont également été victimes de chantage, et ont reçu des menaces indiquant que leur participation à des manifestations publiques entraînerait le licenciement de leurs parents.

« J'ai dû créer un groupe de discussion et une page Instagram dans l'anonymat total car mes parents travaillent dans le secteur public, et je crains qu'il n'y ait des répercussions à leur égard. »

Jeune homme d'Europe du Sud



De nombreux jeunes issus de contextes radicalement différents ont déclaré que les gouvernements utilisaient leur pouvoir pour transformer des manifestations pacifiques en manifestations violentes afin de décourager les gens d'y participer la fois suivante. Dans certains cas, comme nous l'a dit une jeune femme lors des consultations du groupe Afrique, « le gouvernement utilise des acteurs étatiques pour déstabiliser la protestation. Les jeunes organisent des manifestations pacifiques, mais au milieu de celles-ci, la police et l'armée commencent à utiliser des gaz lacrymogènes. **Lorsque j'ai participé à des manifestations et que cela s'est produit, c'est vrai que j'ai été réticente à y retourner la fois suivante, et c'est comme ça que l'espace civil se rétrécit.** Il y a un endroit populaire où les jeunes se rencontrent habituellement, et le gouvernement a érigé des barricades pour s'assurer que personne n'y aille. Cette perturbation ciblée des rassemblements de jeunes peut se produire dans des contextes où sont ancrés des stéréotypes négatifs, selon lesquels les jeunes sont violents et menaçants ; cela a été traité en détail dans la première section de ce chapitre.

Malheureusement, les violations des droits des jeunes à se réunir et à s'associer pacifiquement ne sont pas un problème nouveau. Entre le mois de décembre 2006 et le 31 mai 2011, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits humains a envoyé ⁶⁰ communications relatives à des violations à l'encontre des jeunes et des étudiants défenseurs « qui étaient souvent précédées par l'organisation et la participation d'étudiants et de jeunes à des manifestations pacifiques, des apparitions publiques et des discours.⁴⁷ **Le fait que les violations des droits des jeunes à se réunir pacifiquement persistent non seulement, mais augmentent même, signifie que ce domaine devrait être la priorité absolue des professionnels.**

Manque d'infrastructures efficaces pour une participation significative des jeunes aux affaires publiques

Certains jeunes ont déclaré qu'il leur serait bénéfique de disposer d'espaces sûrs et inclusifs où ils pourraient se réunir pour discuter de questions qui les intéressent. Pour citer une jeune participante aux consultations d'Europe de l'Est : « les jeunes n'ont pas assez d'espace pour exprimer leurs besoins et les problèmes auxquels ils sont confrontés. Le manque d'infrastructures pour les jeunes constitue l'un des plus grands défis. Il n'y a pas de centres de jeunesse, de conseils consultatifs dans les conseils municipaux ou de commissions parlementaires des jeunes aux niveaux local et national. Ce problème s'est aggravé avec le début de la pandémie de COVID-19 et les limitations des rassemblements publics.



« Les jeunes d'aujourd'hui ont besoin d'étudier les problèmes et les besoins de la région afin d'atténuer les erreurs commises dans le passé. Et pour cela, il faut leur donner la possibilité de discuter entre eux car le travail participatif collectif peut être la base du succès et du dépassement des difficultés de notre région.

Jeune femme du Moyen-Orient

D'un autre côté, certains jeunes ont expliqué que, malgré le fait que des infrastructures jeunesse existent dans leurs communautés et puissent être bénéfiques, leur impact restait limité si elles n'étaient pas intégrées à d'autres structures ; ceci est particulièrement vrai pour les organisations internationales, qui ont tendance à être déconnectées des réalités locales. Comme l'a expliqué une jeune femme interrogée : « bien qu'il existe des mécanismes favorisant la participation et les consultations formelles des jeunes, le niveau supérieur d'engagement consiste à briser les silos et à les reconnecter aux discussions politiques générales. Il y a des jeunes qui ont accès aux réunions de haut niveau de l'ONU, mais une fois qu'ils rentrent chez eux, ils n'ont aucune possibilité d'échanger les meilleures pratiques et de participer à des processus formels qui leur permettraient d'influencer de manière significative les politiques et programmes nationaux ou régionaux.

Pour conclure, **les violations des droits civils et politiques des jeunes (en particulier le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique), alimentées par les stéréotypes négatifs émis par les dirigeants politiques, ainsi que par l'exclusion des sphères politiques, sont une tendance malheureuse qui semble persister dans le temps, et ont un impact négatif sur la protection des jeunes et la prévention de la violence à l'encontre des jeunes.**

“

« Dans mon pays, il est dangereux de plaider pour les droits humains, c'est une activité qui implique surveillance et harcèlement, auxquels je fais face depuis que je suis enfant parce que ma mère est une défenseuse des droits humains. Cela a eu un impact sur ma volonté de défendre les personnes avec qui je travaille. J'ai tendance à éviter d'organiser des événements ou d'y participer, et je ne donne des conseils que de manière anonyme, lorsque je rédige des documents juridiques, je ne signe plus de mon nom et je ne plaide plus de façon visible.

Jeune femme d'Amérique du Sud

« Les ONG financées par l'État sont des extensions de l'État, mais sont toujours présentées comme des membres de la communauté, et elles sont présentes en plus grand nombre que les militants indépendants, de sorte que les jeunes sont dominés. »

Jeune femme d'Asie occidentale

“

“

« La provocation par les partis politiques puissants est un problème. Toute réunion où l'on souhaite parler de problèmes ou d'idées se transforme en campagnes médiatiques contre l'existence des problèmes, et pour rejeter la capacité des personnes qui proposent des idées.

Jeune homme d'Europe de l'Est

« La répression continue et si la situation ne change pas, elle va même se renforcer. De jeunes militants ont été ciblés et menacés par les autorités, et les moyens de les défendre sont limités. »

Jeune femme d'Europe de l'Est

“

“

« Si vous traitez des informations sensibles, qui mettent le gouvernement dans une position inconfortable, vous pouvez faire face à des menaces à la fois de groupes illégaux et aussi directement du gouvernement, par le biais de différentes structures pouvant causer du tort, par exemple des groupes militaires et d'autres entités, le renseignement et le contre-espionnage. »

Jeune homme d'Amérique du Sud

« Nous avons besoin de nouveaux modèles d'implication des jeunes. On ne peut pas simplement compter sur les conseils d'administration et laisser les gens se faire élire, car même si vous êtes bien intentionné, à ces postes gouvernementaux, vous n'êtes souvent qu'un symbole, il faut donc repenser la façon dont les organisations de jeunesse se gouvernent elles-mêmes. »

Jeune homme d'Europe du Nord

“

“

« J'ai l'impression que ces postes ne sont que cérémoniels, car ces jeunes représentants officiels ne font rien pour les jeunes du pays. Ils trouvent simplement des moyens de toujours faire les choses telles que ces politiciens veulent qu'ils les fassent. Ils n'ont en fait ni le droit ni le pouvoir d'exercer les revendications des jeunes du pays, car la plupart d'entre eux sont contrôlés par ces mêmes politiciens.

Jeune homme d'Afrique de l'Ouest

« Je suis préoccupée par le harcèlement constant des jeunes par les parlementaires, ces jeunes qui occupent souvent des postes administratifs ou de bas niveau, sont confrontés au harcèlement sexuel, à des attentes professionnelles dangereuses ou irréalistes, à l'absence d'un équilibre travail-vie personnelle, au manque de formation explicite qui vise à maintenir les jeunes dans des positions précaires au sein de leurs rangs politiques... »

Jeune femme d'Amérique du Nord

“

2.4 OBSTACLES ET MENACES D'ORDRE JURIDIQUE

Que sont les obstacles d'ordre juridique ?

Dans ce contexte, nous comprenons que les obstacles d'ordre juridique sont des dispositions constitutionnelles, législatives et administratives qui constituent un obstacle à la participation civique des jeunes. Ils ont déjà été abordé dans d'autres rapports.⁴⁸ Les obstacles posés par la législation ou les politiques sont une préoccupation pour 79 % des répondants au sondage, 40 % d'entre eux n'y sont confrontés qu'occasionnellement, et 14 % y font face en permanence. Les plus importants d'entre eux concernent l'âge minimum requis pour participer à la vie politique et publique, ainsi que la liberté d'association et de réunion.

L'utilisation de l'âge pour restreindre les droits civils et politiques

En 2011, la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits humains s'était dite préoccupée par « les tendances dans plusieurs pays à adopter une législation interdisant aux jeunes, généralement âgés de moins de 18 ou 21 ans, de participer à des assemblées publiques ». ⁴⁹ Selon un rapport de l'Union interparlementaire, dans certains pays, l'âge minimum requis pour voter peut être de 25 ans, et de 40 ans pour se porter candidat et être éligible (l'âge minimal pour ces deux exigences étant respectivement de 16 et 17 ans). ⁵⁰ Ces préoccupations ont été réitérées par le Haut-Commissaire aux droits de l'homme, qui a souligné en 2018 que l'établissement de limites d'âge dans la législation pouvait considérablement entraver la jouissance par les jeunes des droits civils et politiques ; en outre, elle a noté que « l'âge est une caractéristique qui recoupe, s'ajoute et se multiplie souvent à la discrimination fondée sur d'autres motifs. Associée aux obstacles d'ordre structurel et institutionnel auxquels les jeunes sont également confrontés, cette discrimination multiple empêche de nombreux jeunes de bénéficier de l'égalité des chances et de l'égalité réelle. » ⁵¹ Dans certains contextes, la participation des jeunes aux assemblées publiques est obligatoire, mais n'est souvent pas significative ; pour citer une jeune femme de la région Asie et Pacifique : « nous cochons les cases Participation des jeunes et Jeunes dans les espaces politiques, rien de plus. Une participation significative est une autre question, mais des mécanismes existent. La question la plus profonde est celle de l'inclusion - l'espace est là, mais qui obtient l'espace et les sièges ? »

Difficultés bureaucratiques à la création d'ONG de jeunesse

Il existe des obstacles d'ordre juridique inquiétants, qui entravent plus encore la participation sûre et significative des jeunes à l'espace civique, et qui se recoupent souvent avec les défis d'ordre financier. Il peut s'agir de l'obligation de disposer d'une autorisation officielle pour pouvoir œuvrer, de difficultés d'ordre bureaucratique ou d'un refus d'enregistrement des OSC de jeunes. Comme l'a expliqué une jeune femme lors de nos consultations en Europe de l'Est, « la déclaration officielle des ONG suppose beaucoup de procédures, de bureaucratie et de corruption, de sorte que beaucoup de jeunes militants sont découragés de suivre cette voie pour continuer leur activisme. En plus de cela, il n'y a pas de fonds disponibles pour créer une ONG, ça doit donc être de votre poche. »

En d'autres termes, les procédures bureaucratiques complexes et les coûts financiers élevés découragent les jeunes de créer ou de gérer leurs propres organisations.

« Dans le domaine de l'élaboration des politiques, le gouvernement rend difficile l'enregistrement légal d'une organisation de la société civile en vertu d'une loi récente qui vient d'être adoptée. Alors les gens finissent par y renoncer, parce que le processus est trop complexe. »

Jeune femme d'Afrique de l'Ouest



Ceci crée un cercle vicieux car la recherche d'un soutien financier auprès d'autres sources internationales pour surmonter ces difficultés juridiques locales n'est pas possible non plus : en effet, « si vous n'avez pas d'organisation juridique, vous ne pouvez pas demander de fonds internationaux » (jeune homme, consultations en Amérique Latine).

Restrictions juridiques à la liberté d'expression et de réunion

Nous avons également reçu des signalements de restrictions juridiques concernant la liberté d'expression et de réunion et de lois obsolètes qui ne suivent pas les récents développements sociaux et culturels. Au cours des consultations, les participants ont mentionné plusieurs lois concrètes et problématiques qui sont appliquées et utilisées à mauvais escient pour limiter l'espace civique des jeunes. Un jeune d'Amérique latine a révélé au gouvernement des informations troublantes sur des cas d'inconduite militaire, après quoi une action en justice a été engagée contre lui et son bureau a été fermé. Cet exemple reflète un schéma plus large, à savoir que la définition de certaines de ces lois est intentionnellement laissée dans le vague, afin de permettre une interprétation flexible par le gouvernement ; comme l'a signalé un jeune homme d'Asie du Sud, les jeunes « craignent constamment d'utiliser un vocabulaire qui serait problématique pour le gouvernement ».

« Le gouvernement a introduit une nouvelle loi concernant les réseaux sociaux qui interdit la publication de certains contenus sur les réseaux sociaux. En conséquence, beaucoup de jeunes militants ont été arrêtés.

. . . Un récent projet de loi antiterroriste a été signé par le président. Bien que cette loi puisse apparaître comme une mesure proactive du gouvernement pour lutter contre le terrorisme, en réalité, elle a été utilisée contre des militants, pour limiter leur liberté de parole, d'expression et de réunion. Nous avons assisté à une aggravation des violations des droits humains et la loi elle-même autorise les arrestations injustifiées et la réduction au silence de la dissidence. En juin, pendant le mois des fiertés, vingt militants LGBTQI manifestant pacifiquement ont été arrêtés, menés à la police et harcelés. »

Jeune homme d'Asie du Sud

"... Des institutions qui devraient représenter l'avenir nous ont en réalité soumis à des lois dignes de l'ère de l'apartheid, des dispositions qui ont été utilisées pour réprimer les militants contre l'apartheid, en termes de droit à la liberté de réunion, de taille des banderoles, etc. Quel genre de personne peut utiliser des systèmes aussi draconiens pour faire taire les jeunes ? La législation n'est pas juste, en particulier dans notre contexte post-apartheid et probablement dans d'autres sociétés post-coloniales, dans lesquelles elle est utilisée pour nous faire taire.

Jeune homme d'Afrique australe

Il a été rapporté que ces lois justifiaient le harcèlement, les arrestations arbitraires, l'emprisonnement ou les abus policiers à l'encontre des jeunes. Bien que ces lois puissent cibler n'importe qui, qu'il s'agisse d'un adulte ou d'un jeune, les impacts de ces restrictions sont différents pour les jeunes ; comme l'ancienne Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU pour les défenseurs des droits humains l'a elle-même noté, **le jeune âge ajoute à la gravité des violations subies et rend les jeunes particulièrement vulnérables, parce que les jeunes « . . . disposent de moins de moyens que les adultes, y compris économiques, pour se défendre lorsqu'ils sont victimes de violations des droits humains.**⁵² L'exemple de l'expérience d'un jeune d'Europe centrale le montre d'ailleurs clairement : lorsqu'il a été poursuivi par une puissante société minière en raison de sa protestation environnementale, « l'investisseur a engagé les

meilleurs avocats, m'a poursuivi pour calomnie et a déjà gagné, à ce jour, plus que ce que je gagne en un an.

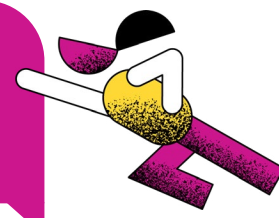
La procédure judiciaire ne leur a rien coûté par rapport aux revenus de l'entreprise, alors que je peux à peine me permettre d'assister au procès, et encore moins d'engager un bon avocat. Ils ont réussi à freiner considérablement mon engagement public, tout en menaçant mes moyens de subsistance. »

Absence de législation pour la protection des jeunes militants

Les jeunes dans de nombreux contextes différents ont signalé que leurs pays ne disposent pas de lois de protection qui assurent sûreté et sécurité aux jeunes militants, ce qui, souvent associé au manque de volonté politique de responsabilisation des auteurs, conduit à leur vulnérabilité et les oblige souvent à arrêter toute forme d'activisme. Bien que la Déclaration 53/144 sur les droits et responsabilités des individus en matière de promotion des droits humains ait été adoptée il y a plus de vingt ans,⁵³ de nombreux jeunes ont signalé que sa mise en œuvre à l'échelle nationale faisait défaut. Un jeune homme des Caraïbes a ainsi déclaré : « en tant que jeune groupe, il n'y a rien qui vous protège en termes de législation. Il n'y a pas de directives. Juste des jeunes qui font ce qu'ils peuvent, par eux-mêmes. »

« Il existe de nombreux exemples de situations où les droits des jeunes sont violés. . . et ceux-ci ne peuvent même pas obtenir l'aide juridique de leurs avocats, car l'accès leur est refusé. »

Jeune femme d'Afrique de l'Est



Malheureusement, sans une protection juridique appropriée, les jeunes militants ne peuvent pas continuer d'avancer. Même si tous les jeunes actifs dans les espaces civiques ne rencontrent pas de difficultés juridiques, pour ceux qui y sont exposés, les implications peuvent être une question de vie ou de mort. Une jeune femme d'Afrique du Nord a partagé des informations particulièrement troublantes sur l'environnement dans lequel elle est active : « il y a beaucoup d'attaques contre de jeunes militants, qui sont kidnappés et assassinés. À ce jour, on ignore qui est responsable de ces décès. Cela a conduit beaucoup de jeunes à perdre la foi, ils se sentent impuissants. Nous avons besoin de politiques, de lois et de mécanismes d'en haut qui doivent refléter la situation d'en bas, pour faire savoir que les coupables seront tenus responsables de leurs actes. » Cet exemple montre clairement comment **l'absence de dispositions juridiques efficaces en matière d'enquêtes sur les violations à l'encontre des jeunes, et le manque de protection des jeunes travaillant en première ligne, contribuent à leur vulnérabilité et peuvent renforcer les menaces et les violations des droits humains à leur encontre.**

2.5 OBSTACLES ET MENACES D'ORDRE NUMÉRIQUE

Que sont les menaces d'ordre numérique ?

Les difficultés et menaces d'ordre numérique abordées dans cette section font référence aux violations des droits humains fondamentaux des jeunes, qui les découragent et les empêchent d'exercer leur engagement civique dans les espaces en ligne. Dans le cadre de notre enquête, 78 % ont déclaré avoir été confrontés à une forme de menaces d'ordre numérique, 18 % en sont constamment victimes. Le fait que « les outils que les militants numériques utilisent pour s'exprimer peuvent être utilisés contre eux pour les faire taire, les intimider et déformer leur message » a déjà été abordé ailleurs.⁵⁴ Notre recherche a démontré que, **compte tenu du fait que les jeunes opèrent de plus en plus dans des environnements numériques, les défis émanant des restrictions en ligne, des problèmes de confidentialité et des questions de surveillance prennent une importance grandissante dans la définition des dimensions de leur espace d'auto-organisation et d'activisme.**

Il convient de noter que les exemples de menaces ci-dessous ne sont pas nécessairement spécifiques aux jeunes ; le harcèlement en ligne, les violations de la liberté d'expression et la surveillance sont des problèmes qui affectent de nombreux groupes différents ayant accès à Internet et aux appareils technologiques. Cependant (et bien que le nombre d'internautes ne cesse d'augmenter), les recherches montrent que la plupart des acteurs numériques sont des jeunes âgés de 15 à 24 ans,⁵⁵ et que les jeunes âgés de 18 à 29 ans sont plus susceptibles de s'engager dans des discussions politiques en ligne que leurs homologues plus âgés.⁵⁶ **Ceci sous-tend qu'une utilisation accrue de la technologie peut conduire à une plus grande vulnérabilité aux menaces et aux attaques en ligne pour les jeunes.** En outre, compte tenu du fait que les jeunes commencent à utiliser la technologie particulièrement tôt, les menaces qu'ils subissent peuvent avoir des impacts négatifs importants sur leur vie plus tard ; des recherches ont par exemple montré que la surveillance des données des jeunes « les suit jusqu'à l'âge adulte, même si leurs attitudes, leurs préférences et leur identité peuvent changer au fil du temps ».⁵⁷

Harcèlement en ligne et impacts sur la liberté d'expression en ligne

Tout au long des consultations et des entretiens, ainsi que durant le sondage, les jeunes ont signalé qu'en raison de leur activisme en ligne, ils subissent des attaques de cyberintimidation, sont exposés à des messages haineux, des commentaires sexistes sur les réseaux sociaux, à la suspension de leur compte de réseaux sociaux et à la pression de différents acteurs qui exigent qu'ils suppriment des contenus, entre autres. Notre recherche indique que les agresseurs peuvent être à la fois les pairs des jeunes et les adultes de leur communauté. Une jeune femme d'Amérique du Sud a décrit son expérience des plateformes en ligne comme des « espaces vraiment hostiles » où elle fait « constamment face à des menaces, des insultes et des campagnes de haine » orientées contre son travail. Parfois, lorsque les jeunes ont exprimé leurs opinions sur des questions sensibles des droits humains dans leur contexte, ils ont ensuite été interrogés par la police, et même condamnés à une amende ou arrêtés. Un jeune activiste des Caraïbes a déclaré qu'après avoir critiqué le gouvernement sur son compte de réseau social et déclaré qu'il creusait la fracture numérique au sein de sa communauté, il a été arrêté et contraint de signer une lettre promettant de cesser ses activités militantes.



« J'ai été convoqué par le chef de la police pour un interrogatoire au cours duquel ils ont remis en cause mes publications sur les réseaux sociaux. J'ai reçu des menaces contre moi-même, mes amis et ma famille. J'ai également été gardé à vue pendant 12 heures et on m'a demandé de payer une amende de 300 pesos pour avoir partagé de fausses informations sur les réseaux sociaux et j'ai été forcé de signer une lettre d'avertissement, car on me menaçait de déposer une plainte contre moi. »

Jeune homme des Caraïbes

La technologie numérique offre aux jeunes qui ont accès à Internet et à la technologie une plus grande facilité à participer à un engagement civique plus équitable et leur permet de créer du contenu accessible à un public plus large.⁵⁸ En outre, il existe un lien entre l'activisme en ligne et hors ligne : ce qui signifie par exemple que les jeunes qui sont politiquement actifs en ligne peuvent être plus susceptibles de s'engager également dans des activités politiques « réelles », hors ligne, comme le vote.⁵⁹ Compte tenu du potentiel des plateformes en ligne à renforcer l'engagement civique des jeunes, il est impératif que les parties prenantes concernées, y compris les dirigeants et les propriétaires de différents espaces de réseaux sociaux, prennent les mesures nécessaires pour garantir que le droit des jeunes à la liberté d'expression et à la sécurité soit respecté en ligne.

Faiblesse des mécanismes de signalement et manque de directives efficaces sur le signalement

Les jeunes à qui nous avons parlé ont souvent indiqué qu'ils éprouvaient des difficultés à signaler les

menaces qu'ils recevaient en ligne. **Un obstacle majeur tient à la faiblesse et à l'inefficacité des mécanismes de signalement existants, en particulier la difficulté à fournir des preuves suffisantes pour initier un mécanisme de plainte officiel.** Une jeune femme d'Amérique du Nord a signalé que la « zone grise de la liberté d'expression » est souvent utilisée pour justifier l'inaction lorsque des menaces en ligne sont signalées par des jeunes ; en d'autres termes, le discours haineux exprimé par l'auteur est interprété comme relevant du domaine des droits humains de l'auteur.

Une autre difficulté tient à **l'absence de lignes directrices claires sur la question du signalement.** Une jeune femme d'Amérique du Sud, dont le collectif de jeunes a été menacé et humilié sur Twitter, n'a pas signalé ce comportement, malgré le mal qu'il lui a causé et qu'il a causé à ses collègues militants. Comme elle l'a expliqué, « mon souci, c'est que je ne sais pas comment prouver qu'ils parlent réellement de mon organisation. Même s'il était évident pour elle et ses pairs qu'ils étaient la cible de ce harcèlement, les auteurs n'ont pas utilisé de noms exacts, mais des indices contextuels qui ne seraient connus que des jeunes de leurs réseaux. Une jeune femme d'Europe occidentale qui fait la promotion de son activisme en ligne depuis des années, a demandé lors des consultations : « Quelles mesures juridiques un jeune peut-il prendre pour se protéger en ligne ? Comment interagir sur les réseaux sociaux sans faire face à chaque fois au harcèlement personnel et aux attaques ? Y a-t-il des mesures qui peuvent être prises contre ces personnes qui inspirent ouvertement le terrorisme ? » Des jeunes comme elle continuent de mener leurs activités en ligne malgré les menaces et malgré l'absence de directives relatives à la question du signalement ; il ne devrait pourtant pas être acceptable que les jeunes doivent opérer dans des espaces en ligne aussi incertains.

Violations de la confidentialité des données, surveillance et ingérence du gouvernement dans les espaces numériques

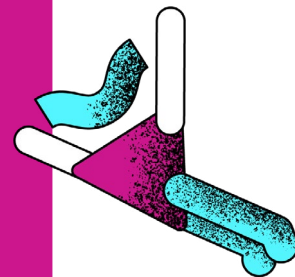
La collaboration entre les plateformes de réseaux sociaux et les gouvernements figurait parmi les grandes préoccupations dont nous ont parlé les jeunes que nous avons consultés. Les rapporteurs spéciaux sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association ont noté à plusieurs reprises dans le passé que de telles restrictions, imposées aux réseaux sociaux, affectent de manière disproportionnée la capacité des jeunes à se mobiliser, étant donné que les jeunes sont les utilisateurs les plus actifs de ces plateformes.⁶⁰ Le fait de s'exprimer en ligne contre des gouvernements autoritaires est très dangereux ; ceux qui parlent ont apparemment été « ciblés et arrêtés, parfois même emprisonnés pendant plus de 48 heures » (jeune femme d'Afrique de l'Ouest). Se sachant faire l'objet d'une surveillance numérique constante, certains jeunes ont cessé de promouvoir leurs activités en ligne ; ils ont toutefois noté que cela conduisait à une réduction de l'intérêt des donateurs à les soutenir, car ils n'ont pas la publicité en ligne requise pour montrer leur l'impact de leurs activités.

Connexion en ligne et hors ligne

Il est important de noter que bien que toutes les menaces évoquées ci-dessus se réfèrent principalement à des espaces en ligne, elles sont souvent liées ou se traduisent souvent par des menaces dans le monde réel. La jeune femme d'Europe occidentale mentionnée ci-dessus a par exemple été critiquée et ridiculisée en ligne par un politicien d'extrême droite de son pays. Une semaine plus tard, il y a eu une attaque contre une église où se rassemblent des personnes ayant les mêmes croyances religieuses que cette jeune femme. Lorsque l'agresseur a été interrogé sur ses motivations, il a déclaré avoir été inspiré par les critiques du politicien d'extrême droite qui avait attaqué la jeune femme en ligne. Ainsi, **les menaces subies sur les espaces en ligne ne doivent pas être considérées comme moins préoccupantes ou moins dangereuses que les menaces vécues dans l'environnement physique du jeune, mais plutôt comme étroitement liées, et se renforçant souvent mutuellement.**

« Ces derniers jours, les jeunes militants de notre ONG ont reçu de nombreuses menaces anonymes sur Facebook et par téléphone. Les membres ont subi de nombreux commentaires offensants de la part des radicaux, deux membres ont été hospitalisés en raison du stress constant auquel ils ont été exposés. Nous estimons être exposés à un risque élevé de menaces et d'agressions, non seulement si nous organisons un autre événement, mais aussi dans notre vie quotidienne, car nous pensons que la police, les services de sécurité et les autorités locales soutiennent non seulement les groupes radicaux, mais encouragent même les agressions contre les défenseurs des droits humains.

Jeune homme d'Europe de l'Est



2.6 OBSTACLES ET MENACES D'ORDRE PHYSIQUE

Que sont les menaces d'ordre physique ?

Toute atteinte à l'intégrité physique des jeunes du fait de leur engagement civique a été considérée comme une menace d'ordre physique aux fins de cette étude. Dans le cadre de notre enquête, 55 % des personnes interrogées ont déclaré avoir été confrontées à de telles menaces et 10 % ont déclaré être constamment confrontées à des menaces d'ordre physique. Nos conclusions sont conformes à celles du rapport de Margaret Sekaggya sur la situation des jeunes défenseurs des droits humains de 2011, qui a enregistré un nombre inquiétant de cas de « violations de l'intégrité physique, notamment de meurtres, d'agressions physiques, d'actes de torture, de mauvais traitements, de disparitions forcées et d'usage excessif de la force par la police et les forces de sécurité lors des manifestations. »⁶¹ Bien que les jeunes aient essayé de signaler ces violations, comme nous en avons parlé dans la section précédente, l'absence de mécanisme de responsabilisation et l'incapacité à trouver un soutien juridique ont souvent empêché ces cas d'être traités. Des témoignages spécifiques liés aux différentes formes de menaces physiques subies par les jeunes dans l'espace civique sont abordés ci-dessous.

Meurtre ciblé de jeunes

Dans les cas les plus extrêmes, les jeunes ont parlé de meurtres ciblés de jeunes, et en particulier de jeunes militants. Comme l'a expliqué un jeune homme d'Asie du Sud lors de nos consultations, « de nombreux jeunes militants et artisans de la paix sont la cible de groupes extrémistes ; ils sont continuellement suivis par eux et finissent par être assassinés. L'intervention du gouvernement concernant ces meurtres n'est pas visible. » Ce problème imprègne l'espace civique et, dans certains cas, les assassinats ciblés ne sont pas fondés sur l'âge des défenseurs des droits humains. Cependant, **dans certaines régions, les jeunes sont la cible de meurtres notamment en raison de leur âge** ; nous avons entendu lors des consultations que « 15 personnes ont été tuées, âgées de 18 à 20 ans, lors de manifestations. Il y a une stigmatisation des jeunes dans la région, les jeunes sont considérés comme l'ennemi du gouvernement. » (jeune femme, Amérique latine).



Une jeune participante aux consultations d'Amérique latine nous a informés que le terme « juvénicide » a été inventé pour désigner le phénomène social du meurtre de jeunes, sur le modèle du mot « féminicide » qui désigne la politique des meurtres ciblés de femmes. Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour bien comprendre ce problème, et savoir dans quelle mesure il apparaît dans d'autres régions. On peut toutefois dire avec certitude que les politiques visant à assurer la sécurité et la protection des jeunes dans l'espace civique doivent tenir compte de l'interaction unique des dynamiques de pouvoir et d'âge impliquées dans les violations brutales du droit à la vie des jeunes.

Violations du droit à ne pas être exposé à la torture, aux arrestations arbitraires, aux traitements inhumains ou dégradants

Les jeunes à qui nous avons parlé ont déclaré avoir été exposés à des violences physiques, des coups, avoir subi la torture et/ou l'emprisonnement forcé. Ces actes ont souvent été perpétrés par des agents des forces de l'ordre, notamment l'inconduite et la brutalité policière, ainsi que les arrestations arbitraires. Outre les forces gouvernementales, des groupes paramilitaires, des cartels, des groupes criminels organisés et des groupes extrémistes auraient également commis des actes de torture, des sévices physiques, des enlèvements, des kidnappings, des disparitions forcées et proféré des menaces de mort à l'encontre des jeunes.

L'expérience d'un jeune homme interrogé en Afrique australe démontre clairement la difficulté de travailler dans de telles conditions : « nous sommes perçus comme des militants politiques ou des agents de changement de régime et cela met nos vies en danger. Certains sont torturés, certains disparaissent sans laisser de trace, certains sont enlevés. . . Cela rend notre travail de jeunes très difficile. Dès lors que l'on demande des comptes aux détenteurs de devoirs, on est automatiquement considéré comme une menace. » Son expérience a été confirmée par beaucoup d'autres, qui soulignent en particulier le sentiment d'impuissance et l'impression de n'avoir nulle part où aller pour obtenir de l'aide, de peur d'aggraver sa situation en matière de sécurité. Pour citer une jeune femme d'Afrique de l'Est qui a participé à nos consultations : « les jeunes traversent une période difficile. . . S'ils se lèvent pour se battre pour leurs droits ou pour des politiques censées aider les jeunes, ils sont arrêtés, brutalement battus et emprisonnés. »

D'autres formes de traitement dégradant ont été décrites, parmi lesquelles l'interférence dans les environnements physiques réels au sein desquels les jeunes travaillent ; les jeunes expliquent comment les forces de sécurité ont procédé à des descentes dans leurs bureaux, confisqué des biens, contrôlé des équipements de travail et de communication appartenant à des organisations de jeunesse en raison de leur activisme. Certaines personnes interrogées et participants à la consultation ont dû changer de domicile en raison de la peur et des menaces proférées par différents acteurs. D'autres ont tenté de se déplacer mais en ont été empêchés par des restrictions de voyage et des saisies de passeports.

Bien que divers groupes marginalisés soient également exposés à des violations du droit à ne pas être soumis à la torture et à d'autres traitements inhumains en raison de leur activisme, **les preuves décrites dans les sections précédentes démontrent que le manque de stabilité financière des jeunes et donc leur accès limité aux services juridiques, la stigmatisation écrasante des jeunes comme des populations violentes et le manque d'autorité au sein de leur société en raison de leur jeune âge, les mettent dans une position encore plus défavorable à l'heure de protéger leurs droits et de demander un soutien institutionnel et intergénérationnel lorsqu'ils sont exposés à des traitements inhumains.**

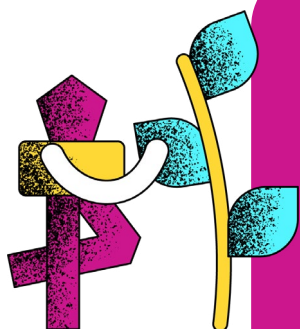
Violations des droits civils et politiques lors de manifestations dirigées par des jeunes

Même si nous avons déjà brièvement fait mention de cette question dans la section traitant des menaces d'ordre socioculturel et politique, lorsque nous avons parlé de l'ingérence du gouvernement dans le droit des jeunes à se réunir pacifiquement, il est important de développer dans cette section les types d'actes violents qui sont perpétrés par les acteurs étatiques lors de manifestations organisées par la jeunesse. Nous avons déjà souligné que la plupart des manifestations dirigées par des jeunes commencent pacifiquement, avec l'intention de se terminer également de manière pacifique. Cependant, la manipulation et l'ingérence des gouvernements peuvent souvent conduire à la violence.

Technique de nasse : des jeunes ont déclaré avoir été exposés à des formes extrêmes de violence lors de manifestations. « On est pris en nasse, alors même qu'on a le droit d'être là » (jeune femme, Amérique du Nord). Le nassage ou technique de la nasse est une technique notoire employée par les policiers, qui consiste à entourer de grandes foules de manifestants et à les déplacer vers un endroit prédéterminé ; elle a été contestée devant la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) en 2012 et désignée comme une violation du droit à ne pas être privé de liberté, couvert par l'article 9 du Pacte international relatif aux

droits civils et politiques, car le fait d'être pris en nasse signifie souvent ne pas avoir accès à la nourriture, à l'eau ou aux toilettes pendant des heures.⁶² Bien que la CEDH juge que la technique de nasse dans ces circonstances particulières ne constitue pas une violation de l'article 9, elle n'exclut pas que les techniques de contrôle des foules, parmi lesquelles la technique de nasse, puissent constituer une privation de liberté, en fonction du type et des modalités de mise en œuvre de la mesure en question.⁶³ Le fait qu'elle ait déjà été contestée et désignée comme une privation de liberté potentielle et qu'elle ait un impact significatif sur les jeunes, qui sont des participants majeurs aux manifestations publiques, prouve que des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre son impact potentiel sur la sécurité des jeunes pendant les manifestations.

Gaz lacrymogène : « nous étions en train de manifester, pacifiquement. Après avoir crié pendant un moment, la police a lâché des gaz lacrymogènes. Une fois, j'ai été pris au dépourvu. Il y avait tellement de gaz lacrymogènes, on avait tous les yeux qui brûlaient, on ne pouvait plus respirer, parce qu'ils en envoyaient de telles quantités qu'ils auraient pu tuer n'importe qui qui n'avait personne pour l'aider » (jeune femme, Amérique du Nord). Ce témoignage laisse potentiellement entendre que l'utilisation de gaz lacrymogène **peut être arbitraire, inattendue et utilisée en quantités déraisonnables, dans la mesure où elle peut devenir une menace pour la vie d'un jeune**. Des études ont montré que l'utilisation de gaz lacrymogène peut produire des « blessures pulmonaires, cutanées et oculaires, les personnes touchées par des morbidités chroniques présentant un risque élevé de complications. . . et est à l'origine de douleurs aiguës et chroniques, de toux, d'asthme, de lésions pulmonaires, de dermatite, de démangeaisons et de neurodégénérescence. »⁶⁴



« J'ai eu plusieurs expériences d'agressions physiques dans le cadre de l'exercice de mes activités. Par exemple, une fois où je représentais mon organisation dans une assemblée pacifique pour faire campagne contre les attaques à l'encontre des femmes ayant été arrêtées parce qu'elles étaient travailleuses du sexe. Les travailleuses du sexe ont même été violées par la police au cours de l'arrestation. Au cours de la manifestation pacifique, la police nous a barricadés et menacés. De plus, lors de l'assemblée [X] à laquelle mon organisation participait, pour faire campagne pour que le gouvernement prenne des mesures pour obtenir la libération des filles... la police a provoqué des perturbations en pulvérisant des gaz lacrymogènes pour disperser la foule. »

Jeune femme d'Afrique de l'Ouest

Balles en caoutchouc : outre la technique de nasse et les gaz lacrymogènes, nous avons été informés que les balles en caoutchouc constituent une autre stratégie utilisée par les forces de l'ordre lors des manifestations pour effrayer et disperser les foules de jeunes. « La leader du mouvement a reçu 13 balles dans le dos, des balles en caoutchouc tirées à bout portant. Elle a de la chance de pouvoir encore marcher aujourd'hui, car les balles avaient même pénétré sa peau » (jeune homme interviewé, Afrique australe). Bien que jugée non létale, la recherche montre en réalité que l'utilisation de balles en caoutchouc peut être extrêmement nocive ; une étude approfondie publiée dans une revue médicale a analysé la littérature disponible sur les décès et les blessures liés aux balles en caoutchouc et en plastique utilisées lors de manifestations au cours des trois dernières décennies, et a constaté que sur 1 984 personnes « 49,1 % des décès et 82,6 % des incapacités permanentes » résultaient de coups à la tête et au cou, tandis que sur les 2 135 personnes ayant survécu à leurs blessures, « 71 % avaient subi des blessures graves, au niveau de la peau et des membres principalement ». ⁶⁵ L'étude a conclu que « compte tenu de leur imprécision inhérente, de leur potentiel de mauvaise utilisation et des conséquences sur la santé associées à des blessures graves, des cas d'invalidité et de décès, les projectiles à impact cinétique ne semblent pas être des armes appropriées pour une utilisation dans des contextes de contrôle des foules ». ⁶⁶

Il est difficile de sous-estimer l'importance des manifestations et des rassemblements publics pour les jeunes. Pour citer un jeune homme d'Europe du Sud, « protester contre le changement climatique, pour nous, c'est une question de vie ou de mort. Beaucoup d'autres jeunes qui défendent la paix et d'autres valeurs auxquelles ils croient ressentent la même chose. **Étant donné que la plupart des manifestations et des mouvements sociaux sont dirigés par des jeunes,⁶⁷ et compte tenu des impacts extrêmement dangereux et potentiellement mortels de l'utilisation des armes « non létales » employées par les gouvernements lors des rassemblements publics, il est urgent de réévaluer l'utilisation de contre-mesures pour assurer la sécurité des jeunes lorsqu'ils exercent leur droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique.**

2.7. IMPACT DE LA PANDÉMIE DE COVID-19

Au cours de nos recherches, menées en 2020, les contours de l'espace civique ont été largement conditionnés par la pandémie de COVID-19. Pour mieux comprendre comment la pandémie a affecté le niveau de protection des droits fondamentaux des jeunes dans l'espace civique, nous avons intégré des questions sur les effets de la pandémie à l'enquête, aux entretiens et aux consultations. Pour résumer, nos résultats indiquent que la **pandémie de COVID-19 a intensifié les inégalités et les insécurités existantes, ce qui a encore affaibli les mesures de protection des jeunes dans l'espace civique.**

Impact des restrictions de mouvement sur la participation des jeunes aux affaires publiques

Près de la moitié des personnes interrogées ont souligné l'interruption ou le « ralentissement » de leurs activités et de leur activisme.⁶⁸ Comme elles l'ont expliqué, l'une des principales raisons de ce ralentissement était les mesures mises en œuvre par les autorités nationales afin de ralentir la propagation du COVID-19, qui ont entraîné des restrictions de mouvement, des restrictions aux rassemblements publics et privés, des fermetures d'écoles et la mise en place du télétravail, pour n'en citer que quelques-unes. Les centres communautaires pour jeunes ont fermé et les festivals de jeunes et autres événements ont été reportés ou annulés ; même si d'importants événements communautaires ont pu être organisés, moins de personnes y ont assisté. L'interdiction des réunions en personne a conduit à un manque d'espaces où les jeunes puissent échanger des idées, et discuter et décider de politiques et de propositions. Cela implique également moins d'occasions de se faire entendre ; au lieu de cela, les jeunes ont dû s'appuyer fortement sur leurs contacts personnels car il était difficile de se tourner vers les organismes officiels.

La mobilisation des jeunes a été mise à l'épreuve en raison d'une présence physique et d'un activisme réduits sur le terrain ; dans la plupart des cas, les organisations de la société civile n'ont pas été considérées comme des prestataires de services essentiels et ont donc dû interrompre leur travail. En conséquence, 17 % des répondants à l'enquête ont souligné les difficultés à toucher les communautés particulièrement marginalisées avec lesquelles ils travaillent habituellement, notamment les enfants dans les écoles, les personnes handicapées, les personnes vivant avec le VIH, les réfugiés et autres. En outre, il est généralement devenu plus difficile de s'élever contre les violations des droits humains, car de nombreuses actions de réaction - telles que la documentation des violations des droits humains, les recherches sur le terrain, la collecte de preuves, la collecte de signatures pour les pétitions, l'accès à la justice - ont été restreintes ou interdites en raison des exigences de distanciation sociale.

Bien que les restrictions de mouvement causées par la pandémie de COVID-19 se soient appliquées à tout le monde de la même manière, il est possible qu'elles aient eu un impact plus sévère sur le droit des jeunes à participer aux affaires publiques, car - comme démontré dans les sections précédentes - les jeunes étaient en grande partie exclus des processus décisionnels avant même la pandémie. Ainsi, nous pouvons en déduire que la capacité réduite des jeunes à participer aux mouvements non formels et aux

espaces civiques a également conduit à une réduction du nombre déjà faible d'opportunités de contribuer aux processus formels et publics.

La COVID-19, prétexte de justification de la répression et de la montée des manifestations dirigées par des jeunes

Certains jeunes à qui nous avons parlé ont estimé que la pandémie avait servi de prétexte pour réprimer et exercer un contrôle sur les jeunes (et le reste de la population). Pour citer une jeune femme d'Europe du Nord, qui a participé à nos consultations, « la pandémie a donné un pouvoir juridique sans précédent aux parlements, qui sont en capacité de fermer les assemblées et les associations démocratiques au prétexte du bien du plus grand nombre. Nous sommes d'accord avec cela, mais il est également important de maintenir un contrôle sur leur pouvoir, afin que ces pouvoirs juridiques et politiques (exceptionnels) puissent être démantelés une fois la pandémie terminée. » Les restrictions écrasantes des droits humains (certaines nécessaires, d'autres utilisées pour promouvoir différents programmes politiques) ont intensifié les problèmes de société existants dans de nombreux contextes et ont, par conséquent, mené les jeunes à descendre dans la rue pour demander des comptes à leur gouvernement. Malheureusement, les gouvernements ont souvent réagi en faisant montre d'un recours déraisonnable à la violence ou à une force excessive pour dissuader les jeunes de manifester.⁶⁹

Il a été noté ailleurs que, bien que les États aient le droit de déroger à certains droits en cas de situation exceptionnelle d'urgence, une telle dérogation ne doit « être prise que dans la mesure strictement requise par les exigences de la situation, ne pas être incompatible avec d'autres obligations définies par le droit international, être limitée dans le temps et ne pas être discriminatoire. »⁷⁰ Par conséquent, comme l'ont noté d'autres professionnels sur le terrain, « le fait de réprimer les mouvements sociaux et les groupes d'opposition dynamiques dirigés par des jeunes » au nom de « la régulation de la propagation du virus » est inacceptable et contraire au droit international des droits humains.⁷¹

Des difficultés financières accrues

Une autre préoccupation découlant de la pandémie de COVID-19 était liée aux difficultés financières accrues ; près d'un jeune sur cinq a signalé des difficultés importantes dans ce domaine. La plupart des jeunes ont signalé une diminution des possibilités de financement et généralement moins de ressources financières disponibles pour leur activisme. De nombreux contrats et projets avec des organisations donatrices ont été annulés. En raison des contraintes financières, certaines ont dû licencier de jeunes membres du personnel. Certains des jeunes qui ont répondu à nos questions ont parlé d'un manque de moyens financiers pour assurer les nécessités de base, qui a, à son tour, limité leur capacité à se concentrer sur l'activisme. **Compte tenu de la vulnérabilité financière générale et de l'instabilité du secteur de la jeunesse avant le début de la COVID-19, la récente augmentation de l'insécurité économique, qui a été exacerbée par la pandémie, devrait compromettre davantage encore la capacité des jeunes à demander un soutien en matière de protection.**

Difficultés rencontrées dans les espaces en ligne

Les jeunes que nous avons consultés ont signalé des cas d'augmentation de la violence en ligne, notamment des cas de harcèlement, de censure, et une vulnérabilité générale dans le contexte de la cybersécurité. Certains jeunes craignaient également qu'avec le passage au numérique et l'augmentation du nombre de personnes sur les plateformes des réseaux sociaux, ils doivent désormais rivaliser pour attirer l'attention et faire passer des messages importants. Comme l'a expliqué une jeune femme des Caraïbes : « le plaidoyer sur les réseaux sociaux était efficace tant que ceux-ci n'étaient pas saturés. Mais maintenant, du fait des restrictions de mouvement, tout le monde est sur les réseaux sociaux tout le temps, donc votre voix finit par s'égarer et ne plus porter. » Elle a également ajouté que le simple fait que les gens passent plus de temps sur les réseaux sociaux ne signifie pas qu'ils sont nécessairement plus ouverts à recevoir et à répondre aux messages concernant les préoccupations des jeunes et les problèmes sociaux généraux ; selon ses mots, « la COVID-19 a créé des

contraintes émotionnelles, mentales et financières pour les individus, qui font qu'ils ne sont souvent pas en mesure de recevoir et de comprendre vos messages ».

Les jeunes ont malheureusement rencontré des difficultés, même dans des espaces conçus aborder les questions importantes liées aux jeunes. « Au début, on a pensé que les événements en ligne pourraient rendre les processus plus démocratiques, parce que la société civile aurait davantage accès aux plateformes de prise de décision », a expliqué une jeune femme d'Europe du Nord lors de nos consultations. Elle a toutefois indiqué que certains forums, conférences et événements en ligne organisés par l'ONU avaient démontré que ce n'était pas toujours le cas ; « bien que certains processus soient plus accessibles, de nombreux débats et opinions ont été préenregistrés, ce qui a empêché les discussions, les débats et une participation significative », a-t-elle expliqué. Les jeunes comme elle craignent que **le recours de plus en plus fréquent aux réunions numériques, qui pourrait se poursuivre même après la fin de la pandémie, rende les processus décisionnels importants moins accessibles aux jeunes, ce qui – associé à l'exclusion générale des institutions politiques – pourrait isoler davantage les jeunes dans l'espace civique.**

Un autre obstacle en lien avec le passage à l'environnement numérique a été posé par la fracture numérique, qui s'est manifestée par des difficultés d'accès à Internet (10 % de l'ensemble des répondants à l'enquête ont signalé ce problème particulier), un manque d'équipement (smartphones, ordinateur portable, tablette), ainsi qu'une insuffisance de fonds pour payer l'abonnement Internet et les forfaits de données.

De nouvelles opportunités pour l'activisme numérique des jeunes

Il faut cependant souligner que **plusieurs jeunes ont également identifié des opportunités dans ce nouveau monde numérique**, qui vient changer les modèles de travail et s'appuie davantage sur la technologie, ce qui rend le travail plus facile, moins coûteux, plus rapide et globalement plus efficace. Pour citer une jeune femme d'Asie du Sud, « il est vrai que la pandémie a bouleversé de nombreux projets de campagne passionnants, mais néanmoins, j'ai adoré travailler numériquement avec des jeunes incroyables, dans le monde entier, pour réfléchir à de nouvelles idées et les mettre en œuvre. » Ils ont appris à utiliser les réseaux sociaux de manière plus stratégique ; de nombreux jeunes répondants ont réussi à réinventer leur activité de manière créative et attendent maintenant de voir les résultats. Les jeunes ont déclaré avoir exercé leur droit à la liberté d'opinion et d'expression en organisant des discussions en ligne sur des questions importantes telles que le racisme et la xénophobie, et bien que leur droit à l'information ait été mis en difficulté, au milieu d'un océan de « fake news », ils ont fait le choix de se tourner vers des articles de blog et des sources de confiance.⁷²

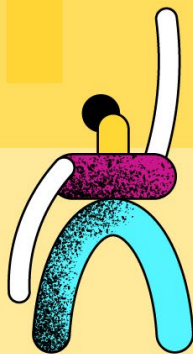
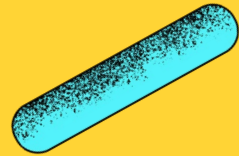
Impacts de la COVID-19 sur la santé mentale des jeunes

Certains jeunes répondants ont mis en avant des problèmes liés à la santé mentale, tels que l'anxiété émotionnelle, le sentiment de tristesse, la perte de confiance en soi, les niveaux plus élevés de stress et les inquiétudes générales concernant la vie et la survie, ce qui a, pour beaucoup, rendu difficile la poursuite et la concentration de leurs efforts d'activisme. « L'inflation inexplicable, la peur de l'insécurité, le chômage, le manque de liberté et d'autres facteurs enlèvent l'espoir aux jeunes et ils n'ont donc aucune envie d'assister à un événement lié à la paix ou au développement personnel » (jeune femme, consultations, Moyen-Orient). Il est également devenu plus difficile de trouver des jeunes bénévoles avec qui travailler, car de moins en moins de jeunes sont intéressés par l'activisme et disponibles. Il a été signalé ailleurs que l'un des impacts négatifs majeurs sur les violations des droits des jeunes, lié à la COVID-19, était apparu comme « associé à un moindre bien-être mental ; les jeunes qui sont sujets à l'anxiété ou à la dépression étaient également plus susceptibles de signaler un impact significatif sur certains de leurs droits, par rapport à ceux qui ne présentaient aucun signe d'anxiété ou de dépression », en particulier concernant le droit au logement, le droit à l'information et le droit à la vie privée, qui sont tous essentiels à leur participation en toute sécurité à l'espace civique.⁷³





3. GROUPES VULNÉRABLES AU SEIN DES **GROUPES** **DE JEUNESS**



Jeunesse et intersectionnalité


Avant d'approfondir les expériences de groupes de jeunes vulnérables et marginalisés en particulier, il est important de réitérer que, de la même manière que les différentes catégories de menaces ont été analysées, les expériences des jeunes appartenant à des groupes vulnérables ont également été évaluées à travers le prisme de l'intersectionnalité. Dans ce chapitre, nous avons séparé les jeunes en différents groupes pour mieux comprendre leurs difficultés particulières, mais il convient de garder à l'esprit que nombre d'entre eux appartenaient en réalité à plusieurs groupes en même temps et ont donc subi des formes multiples et croisées de discrimination. De nombreux jeunes aux identités intersectionnelles que nous avons interrogés ont expliqué se sentir souvent en danger et sans protection, car exposés à des menaces et des dangers accrus. Pour mieux comprendre ces expériences intersectionnelles, une jeune dirigeante noire d'Amérique du Nord a partagé le témoignage suivant dans le contexte d'un mouvement antiraciste bien connu dirigé par des jeunes :

- *« Il nous faut reconnaître que les menaces auxquelles je suis confrontée en tant que femme noire ne sont pas les mêmes que celles auxquelles un homme blanc militant serait confronté. »*
- *« Il y a dans notre société cette idée que, malgré le fait que nous (les femmes noires) soyons brutalisées en permanence, nous sommes quand même censées être celles qui se lèvent et défendent leur communauté. »*
- *« La police me suit, ... me traque. Quand vous avez 22 ans et que vous venez d'une communauté marginalisée, comment pouvez-vous lutter à ce niveau-là contre un système gouvernemental installé ? »*

Le fait que les violations des droits humains à l'encontre des femmes issues des minorités ne soient souvent pas abordées de la même manière que les violations à l'encontre des militants masculins issus des majorités dans ce témoignage indique qu'il existe une corrélation potentielle entre les jeunes femmes issues des minorités et le type de violations des droits humains auxquelles elles sont confrontées. Malgré la violence disproportionnée à laquelle elles sont confrontées, les jeunes femmes appartenant à des minorités sont censées se défendre, souvent parce que personne d'autre ne le fera en leur nom ; des témoignages ultérieurs, abordés dans le chapitre, expliqueront comment le manque de représentation institutionnelle et d'inclusion contribue à ce fardeau qui pèse sur les épaules des jeunes minorités. Enfin, cet exemple montre aussi les difficultés que rencontrent les jeunes dans l'espace civique, du fait de leur jeune âge, de leur statut social marginalisé, du manque de ressources et d'accompagnement, lorsqu'ils sont exposés aux menaces des acteurs et institutions étatiques. Par conséquent, **lors de l'élaboration de politiques et de programmes de protection, les professionnels doivent comprendre à la fois l'individu et les formes nombreuses et croisées de discrimination auxquelles sont confrontés les jeunes aux identités multiples vulnérables.**

3.1. JEUNES FEMMES

Dans le contexte de notre recherche, les jeunes femmes ont principalement signalé les obstacles suivants : **le féminisme souvent étiqueté comme un ensemble d'idées dicté par l'Occident ; les difficultés à mettre en œuvre des projets visant à l'autonomisation des femmes en raison de la peur de la stigmatisation sociale dans la communauté ; les menaces proférées par les hommes garants de la tradition et les anciens des traditions tribales ; l'hostilité en ligne ; le harcèlement au travail ; les menaces de viol ; et un manque de mesures de protection dédiées** aux jeunes femmes victimes (et aux femmes en général). Des résultats similaires ont été rapportés ailleurs ; une recherche mondiale menée en 2015 sur près de 700 organisations de jeunes féministes dans 118 pays a souligné que les problèmes prioritaires pour les jeunes militantes étaient la violence sexiste, la santé et les droits sexuels et reproductifs, et l'autonomisation politique et économique des femmes.⁷⁴ Cette enquête a également révélé que plus de la moitié des personnes interrogées se sentaient régulièrement en danger ou menacées en



raison du travail qu'elles effectuent, principalement par des membres de groupes religieux extrémistes ou fondamentalistes, par les autorités de l'État, les autorités départementales ou provinciales, par la police, les autorités communautaires traditionnelles, les membres de partis politiques, les gangs et cartels, et d'autres.⁷⁵

Menaces dans l'espace civique numérique : harcèlement, discours haineux et sexisme

Les jeunes femmes à qui nous avons parlé ont régulièrement déclaré avoir été victimes de harcèlement et de discours haineux lorsqu'elles faisaient la promotion de leur activisme sur différentes plateformes. Pour citer une jeune femme qui a participé à nos consultations en Asie Pacifique : « j'ai subi énormément de cyberintimidation, de harcèlement, de discours haineux, de commentaires sexistes et de body shaming en ligne depuis que j'ai commencé mes activités militantes pour la défense des religions et des ethnies minoritaires. » Son exemple révèle que les jeunes militantes peuvent subir des formes nombreuses et variées de harcèlement, recoupant sexisme et racisme – pour les jeunes femmes de couleur – ainsi que d'autres formes de préjugés et de discrimination.

Une autre jeune femme que nous avons interrogée, originaire d'Amérique du Nord, a indiqué que les menaces en ligne faisaient partie de sa vie depuis de nombreuses années, car elle a commencé son activisme à un très jeune âge. Elle a expliqué que ses idées sont considérées par beaucoup comme trop progressistes et radicales, ce qui fait que bon nombre de ses messages sont signalés par des personnes plus conservatrices sur les réseaux sociaux. Malheureusement, d'après son expérience, les mécanismes de signalement favorisent les auteurs plutôt que les victimes. « Il devrait y avoir plus de protection pour certains types de discours et plus de conséquences pour les discours haineux », a-t-elle exhorté.

Pressions socioculturelles et stigmatisation communautaire

Les normes patriarcales qui prescrivent la façon dont les femmes doivent se comporter influencent dans une large mesure la possibilité pour les jeunes femmes de participer aux activités militantes. Pour citer une jeune femme d'Amérique du Sud, « de nombreuses attitudes font que les jeunes femmes ne se sentent pas en sécurité et sont mal à l'aise » dans l'espace civique. L'emploi du mot « attitudes » est important ici, car il démontre que les menaces que subissent les jeunes femmes dans l'espace civique ne se manifestent pas toujours par des violences physiques ou verbales, mais peuvent également se traduire par une atmosphère globalement hostile de l'espace civique.

Dans certains cas, ces normes patriarcales sont perpétuées et imposées par des individus puissants de la communauté (généralement des hommes). Pour donner un autre exemple, une jeune femme artisan de la paix en Asie du Sud a partagé les difficultés qu'elle rencontre lorsqu'elle mène des programmes de renforcement des capacités et de mobilisation pour les jeunes femmes de zones rurales au sein desquelles un mouvement politique fondamentaliste est dominant. « Les normes patriarcales dominantes dans la société sont un autre problème pour les jeunes. Les hommes garants de la tradition et les anciens des traditions tribales du [mouvement politique fondamentaliste] profèrent des menaces », a-t-elle déclaré. Bien que de nombreuses jeunes femmes soient en capacité de remettre en cause ces stéréotypes et de continuer à promouvoir leur activisme en dépit de ces menaces, certaines jeunes femmes ont fini par intérioriser cette pression de la part de leurs familles et des membres de leur communauté. Une jeune femme, qui a également participé aux consultations Asie et Pacifique, a indiqué qu'elle avait des difficultés à inclure des jeunes femmes à ses programmes en raison de ces stéréotypes. Comme elle l'a expliqué, « les filles se disent : personne ne voudra m'épouser, donc je ne veux pas participer à votre formation de renforcement des capacités. »

Violences sexuelles et harcèlement

Lorsque les jeunes femmes accèdent à un emploi et à des postes décentes dans l'espace civique, elles déclarent souvent avoir été victimes de harcèlement sexuel. Lors de consultations avec des jeunes femmes actives dans l'espace civique, certaines ont déclaré avoir été emmenées en voyage d'affaires par des collègues de

rang hiérarchique supérieur, au cours desquels ceux-ci avaient eu des comportements déplacés, les avaient soumis à du chantage et leur avaient fait miroiter des opportunités professionnelles à la condition qu'elles acceptent d'avoir des relations sexuelles.

Une jeune femme d'Amérique du Sud a partagé ses réflexions lors de nos consultations sur ce sujet : « beaucoup de hauts dirigeants masculins font croire aux jeunes femmes qu'ils peuvent leur offrir un emploi, et leur font miroiter des opportunités professionnelles... Il est donc très important de lutter contre le harcèlement des jeunes femmes sur le lieu de travail, dans l'accès à l'espace civique, mais aussi dans les manifestations et les sites communautaires. » C'est là encore une situation dans laquelle différentes formes de menaces se croisent ; compte tenu du **fait qu'en général, la participation significative des jeunes et l'accès à des emplois décentes dans l'espace civique sont limités, les jeunes femmes peuvent se sentir obligées d'endurer le harcèlement sexuel, en croyant ainsi s'assurer un poste et se garantir réussite et avenir stable.**

Ce point a été abordé ailleurs ; comme l'indique le rapport du Secrétaire général sur la jeunesse, la paix et la sécurité, il a été démontré que « l'exclusion des jeunes femmes de la prise de décision politique et des opportunités éducatives et économiques augmente encore leur vulnérabilité à la discrimination, à la violence sexuelle, à l'exploitation sexuelle, à la traite et au mariage d'enfants. »⁷⁶

Les menaces de « viol punitif » sont une autre forme de harcèlement sexuel dont nous avons été informés. « En tant que jeune militante féministe, j'ai été menacée de viol punitif. Si je parle de quelque chose en lien avec le patriarcat, beaucoup de gens essaient de me faire taire. Si je le signalais à la police, ma plainte ne serait pas prise au sérieux. » (jeune femme des Caraïbes, consultations régionales). Le viol punitif est une forme de viol qui cible la victime dans le but d'imposer les normes hétérosexuelles et de genre.⁷⁷ Des cas similaires de violence sexuelle, en particulier sous la forme de viol punitif, à l'encontre de jeunes femmes promouvant les droits des femmes ont également été documentés ailleurs.⁷⁸

Il est important de noter que les témoignages recueillis dans le cadre de cette recherche impliquent que ces incidents se produisent également dans des contextes dans lesquels on s'y attendrait moins. Certains jeunes ont déclaré avoir été exposés au harcèlement sexuel lors de formations sur l'égalité des genres, ce qui démontre clairement que le sexisme et le harcèlement à l'encontre des jeunes femmes dans l'espace civique doivent être abordés, y compris dans des espaces où l'on pourrait estimer que les acteurs sont sensibilisés à ces formes de violence.

« Les menaces en lien avec le fait d'être à la fois une jeune femme et une militante pèsent sur les domaines de la sécurité personnelle et de la sécurité numérique. Nous risquons constamment d'être la cible à la fois des forces de l'État et des communautés conservatrices, et l'espace civique lui-même n'est pas sûr pour nous. Nous avons besoin d'un soutien en termes de renforcement des capacités pour assurer notre sécurité personnelle et numérique, notre protection contre les crimes en ligne et hors ligne et contre le harcèlement à l'encontre des défenseurs des droits humains, qui ont été endémiques. Des mesures sont nécessaires pour protéger les militantes de leurs familles, collègues, communautés et de l'État.

Jeune femme d'Afrique du Nord

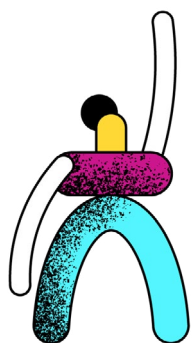


3.2. EUNES MINORITÉS

Il a été documenté ailleurs que les membres de différents groupes minoritaires, les communautés autochtones et les afro-descendants étaient confrontés à des difficultés et des menaces accrues dans l'espace civique.⁷⁹ Tout au long du processus de consultation des jeunes appartenant à ces groupes, nous

avons également constaté **que les jeunes minorités pouvaient subir des formes spécifiques et plus graves de menaces dans l'espace civique**. Dans le cadre de notre recherche, les jeunes appartenant à des groupes minoritaires ont signalé les obstacles suivants : **le profilage racial et la stigmatisation socioculturelle qui minent leur potentiel dans l'espace civique ; l'exposition à la violence physique par les forces de sécurité ; les menaces de mort ; et le manque de ressources pour se défendre**, entre autres.

Pour citer un jeune océanien qui a participé à nos consultations : « je suis confronté depuis l'âge de 18 ans au profilage racial et à la discrimination, qui sont perpétrés par ceux qui sont censés nous protéger. Je suis une cible fréquente en raison de mon parcours et de mon physique. Non seulement cela constitue une menace pour mon travail en tant que jeune militant, mais cela viole également mes droits humains. » En d'autres termes, cette question nécessite une attention urgente non seulement parce qu'elle réduit les espaces civiques pour les jeunes minorités et constitue ainsi une menace pour l'avancement de la communauté dans son ensemble, mais aussi parce que la discrimination sur la base de la race ou de l'origine ethnique est en soi une violation des droits humains.



« Nous sommes un groupe de jeunes femmes musulmanes et nous sommes exposées à la discrimination et à la stigmatisation. Nous devons endurer beaucoup de racisme en tant que membres d'un groupe minoritaire. L'année dernière, nous avons également été attaqués par des islamistes. Il est très difficile de sensibiliser aux réformes juridiques car certains extrémistes n'apprécient pas que les femmes sensibilisent ou demandent des droits. La semaine dernière, j'ai également été personnellement attaquée sur les réseaux sociaux et discréditée par certains chefs religieux parce qu'ils estiment que je ne suis pas à ma place. »

Jeune femme musulmane d'Asie du Sud

Deux poids deux mesures pour les jeunes minorités dans l'espace civique

Certains jeunes à qui nous avons parlé ont expliqué être souvent victimes de profilage racial par des acteurs étatiques et non étatiques, ce qui entraîne des interactions et des relations tendues avec les forces de l'ordre. Les jeunes minorités ont décrit être souvent associées à la violence et aux groupes de gangs, même s'ils étaient engagés dans une défense pacifique. Un jeune homme d'Océanie a expliqué comment le profilage racial et l'étiquetage stéréotypé constituent un obstacle important à son travail dans l'espace civique : « c'est difficile pour nous tous de nous lever et de défendre notre cause, car dès lors que l'on parle du racisme dont on fait l'objet, personne ne nous croit. » Il y a beaucoup de choses qui affectent les jeunes d'origine africaine. Sur les réseaux sociaux, lorsque nous nous battons contre le racisme, ils nous qualifient de gang. Mais quand d'autres communautés minoritaires le font, ils les appellent simplement « les jeunes ». Soyons tous égaux pour pouvoir défendre notre cause ensemble. »

Une jeune femme d'une minorité d'Europe du Nord qui a participé à nos consultations a raconté comment, à l'âge de 18 ans, elle a reçu des menaces de mort pour avoir écrit un article conjoint sur la politique migratoire dans son pays, parce qu'elle n'était pas blanche. Les deux autres filles avec qui elle avait rédigé cet article, qui elles, étaient blanches, n'ont reçu aucune menace. « Le racisme dans mon pays augmente, y compris sur les réseaux sociaux. Je risque ma propre sécurité, la sécurité de ma famille, mais aussi ma santé mentale, parce que ça fait mal quand tu entends toujours qu'on devrait te tuer parce que tu n'es pas blanche », a-t-elle expliqué.

D'autres jeunes minorités que nous avons consultées ont vécu des expériences similaires dans l'exercice du droit à la liberté d'expression, en particulier sur les réseaux sociaux. Les jeunes issus de minorités et d'ascendance africaine sont souvent traités différemment sur les réseaux sociaux, lorsque leurs messages sur des questions comme le racisme sont supprimés et signalés, tandis que d'autres comptes contenant des commentaires

haineux restent sur les plateformes. « Les idées d'extrême-droite bénéficient d'une meilleure protection sur Twitter. Tous ces suprémacistes blancs peuvent vous menacer, et leur compte n'est pas supprimé. Il n'y a aucune protection pour les personnes plus à gauche. Il y a certains mots que les suprémacistes ont signalés sur Twitter, comme le radicalisme noir et l'abolition, et ils vous signalent [dès que vous tweetez ces mots], ce qui conduit à la suppression de votre compte », a expliqué un jeune homme d'Amérique du Nord dans un entretien. « La liberté d'expression, c'est pour qui en réalité ? Il n'y a pas d'égalité », a-t-il conclu.

Nous avons également reçu des informations selon lesquelles, alors que les jeunes Noirs sont empêchés de manifester et sont souvent exposés à la force ou à la violence des forces de sécurité, les suprémacistes blancs peuvent quant à eux manifester sans conséquences. « Vous allez à des manifestations et voyez vos amis se faire violenter. L'un de nos fondateurs a été battu pour avoir simplement filmé l'événement. On ne voit jamais ça dans les manifestations entièrement blanches, alors même que les conservateurs se promènent armés », a expliqué une jeune femme d'Amérique du Nord.

Manque de représentation et de synergie dans l'espace civique

Les jeunes appartenant à des groupes minoritaires font particulièrement l'objet de racisme dans l'espace civique en raison du manque de soutien et de représentation dans les structures de prise de décision. Les jeunes à qui nous avons parlé ont expliqué que les personnes qui partagent la même origine raciale ou ethnique sont, dans la plupart des cas, largement sous-représentées au sein des structures politiques de leur communauté, ce qui a pour effet de décourager les autres jeunes de rejoindre ces espaces. Pour citer une jeune femme d'une minorité d'Europe occidentale qui est active politiquement, « si je vais voir des jeunes de couleur et leur demande pourquoi ils ne s'impliquent pas, ils me le disent que c'est parce qu'ils savent qu'ils ne sont pas pris au sérieux », a-t-elle partagé lors des concertations. « Et quand je présente mes luttes dans des environnements majoritairement blancs, il n'y a pas de compréhension. On ne partage pas les mêmes expériences », a-t-elle expliqué. Dans de rares cas où les groupes minoritaires sont représentés au sein des structures et espaces de l'espace civique, les jeunes signalent un manque de synergie entre les différentes structures, processus et discussions, ce qui entraîne un cloisonnement des voix des minorités.

« En tant que Rom, j'ai l'impression qu'en Europe, nous sommes extrêmement « déconnectés » des structures et processus de jeunesse traditionnels. Il faut créer de meilleures synergies... »

Jeune femme d'Europe de l'Est



Cela met les jeunes groupes minoritaires dans une position difficile, pour plusieurs raisons : **premièrement, ils sont exclus des espaces civiques en raison de leur âge** ; deuxièmement, ils se heurtent à un **manque de compréhension et de solidarité de la part des représentants de différentes structures qui ne partagent pas les mêmes identités ethniques ou raciales** ; troisièmement, même lorsqu'ils surmontent ces obstacles et deviennent partie intégrante du système, leurs discussions peuvent être **marginalisées et même étouffées plutôt qu'intégrées**.

Manque de reconnaissance et de validation des revendications des jeunes minorités

Nous avons également souvent entendu combien les jeunes issus de groupes minoritaires ont des difficultés à faire reconnaître leurs préoccupations comme valables et véridiques. Comme l'a expliqué un jeune Rom d'Europe de l'Est lors de nos consultations : « quand je suis impliqué dans un travail autour de l'égalité et de la justice, on me dit que je suis subjectif.

. . . Mais je sais que je suis qualifié. Mon éducation me permet de porter un œil objectif sur la situation. En d'autres termes, s'il existe déjà des stigmates socioculturels négatifs associés à une discrimination fondée sur l'identité raciale ou ethnique, cela peut conduire à une remise en question de l'honnêteté et de

la légitimité des jeunes dans l'espace civique, ce qui peut conduire à une marginalisation supplémentaire. Bien que la plupart des jeunes rencontrent des difficultés dans l'accès aux espaces civiques, les jeunes minorités doivent faire leurs preuves de multiples façons (contrairement à leurs pairs non minoritaires) pour être entendus et se faire une place.



« Il y a eu une augmentation des cas de violence sexuelle et de meurtre de filles mineures, en particulier de filles dalits et tribales. La situation est extrêmement inquiétante et difficile car les autorités policières ne font pas leur travail comme elles le devraient. Il existe de nombreux obstacles hiérarchiques sociaux qui entravent la justice et la sécurité. L'appareil judiciaire est également très lent à rendre justice aux filles et à la famille. »

Jeune femme musulmane d'Asie du Sud

3.3. JEUNES MIGRANTS, JEUNES RÉFUGIÉS, JEUNES DÉPLACÉS À L'INTÉRIEUR DE LEUR PAYS, JEUNES NON-RESSORTISSANTS, JEUNES APATRIDES

Lors de notre consultation thématique avec les jeunes déplacés actifs dans l'espace civique, les jeunes appartenant à ces groupes ont décrit plusieurs difficultés et obstacles spécifiques qui résultent de leur statut particulier. Pour certains d'entre eux, devenus réfugiés et demandeurs d'asile en raison de leur activisme dans leur pays d'origine, ces nouveaux obstacles et ces nouvelles restrictions à leurs droits fondamentaux dans l'espace civique sont la suite malheureuse de la situation à laquelle ils ont échappé. Cependant, malgré leur résistance et leurs revendications incessantes de droits fondamentaux, civiques et politiques, les jeunes que nous avons consultés **ont exprimé leur déception face au manque de soutien et de solidarité internationaux dans la création d'environnements civiques plus habilitants et plus sûrs pour les populations de jeunes déplacés.**

En raison du manque alarmant d'informations et d'études sur les expériences des populations de jeunes déplacés dans l'espace civique, il est important de noter que beaucoup plus de recherches sont nécessaires afin de vraiment comprendre les meilleures façons de soutenir les jeunes déplacés, afin de faciliter leur capacité à exercer librement et en toute sécurité leurs droits humains, et en particulier le droit à la liberté d'expression et de réunion pacifique.

Le problème clé tient au fait que nous manquons de plateforme pour nous exprimer et n'avons pas d'espace civique approprié. Il est difficile d'atteindre les communautés vulnérables, en particulier dans les zones rurales, et il faut être extrêmement privilégié pour avoir accès à la technologie. Je reçois des appels téléphoniques de l'université qui me demande de supprimer des contenus : nos voix peuvent être invalidées par des personnes plus âgées et plus puissantes. Il manque un réseau de soutien. Je pense que l'espace civique n'est pas réellement connecté à la jeunesse, il y a un manque de collaboration, alors que celle-ci pourrait permettre un meilleur changement structurel dans la société. »

Homme migrant d'Asie du Sud, actuellement en Europe du Nord



Manque d'inclusion significative dans les processus de prise de décision

Bien que la participation symbolique ait été signalée par des jeunes aux identités diverses, cette préoccupation était particulièrement importante chez les jeunes déplacés qui sont actifs dans l'espace civique. Ils ont expliqué en quoi leur **statut juridique spécial l'emporte souvent sur leurs autres identités**, ce qui se manifeste de différentes manières dans leur travail dans l'espace civique ; par exemple, les jeunes déplacés sont invités et sont censés s'exprimer sur des questions liées uniquement à leur situation de déplacement. Pour citer un jeune homme originaire du Moyen-Orient, actuellement en Europe du Nord : « je travaille à la consolidation de la paix, mais on attend toujours de moi que je parle des réfugiés et que je travaille avec les réfugiés. Chaque fois qu'il y a une formation en lien avec la consolidation de la paix, personne ne me contacte. » L'inclusion symbolique des populations de jeunes déplacés aux discussions concernant uniquement le déplacement a pour effet de réduire considérablement leurs opportunités dans l'espace civique et de remettre en cause leurs capacités à contribuer à d'autres sujets tout aussi importants.


La discrimination généralisée à l'encontre des jeunes déplacés dans l'espace civique est également visible dans le manque d'inclusion lors de la distribution des ressources. Même lorsque des demandes de financement gouvernemental pour des activités en faveur des populations déplacées sont formulées, les ressources peuvent être allouées à des organisations de jeunesse dont les membres ne sont pas issus de l'immigration. Une jeune femme migrante d'Afrique de l'Ouest, qui vit actuellement en Europe occidentale et que nous avons consultée, a expliqué qu'au début de la COVID-19, son organisation (composée de jeunes migrants) souhaitait soutenir les migrants les plus touchés par la pandémie : « nous avons postulé en tant qu'association, au nom de 30 personnes. Mais pas un seul migrant, réfugié ou demandeur d'asile souhaitant participer n'a été sélectionné. C'était de la discrimination, parce que la plupart [des citoyens d'un pays d'Europe occidentale] ont participé à la fin. »

Impossibilité de participer à l'espace civique en raison de restrictions légales

L'activisme des jeunes dans l'espace civique est difficile, même pour les jeunes qui ont un statut légal dans leur pays. Cependant, pour les populations de jeunes déplacés, l'impossibilité de travailler légalement dans leur nouveau pays de résidence suppose un obstacle supplémentaire à leur participation à l'espace civique. Il a déjà été documenté ailleurs que, « malgré des preuves du contraire, les jeunes migrants (en particulier les jeunes réfugiés et les jeunes contraints de migrer à l'étranger pour des raisons économiques) sont fréquemment considérés comme un fardeau sur le système de sécurité sociale et comme une source de concurrence bon marché avec les populations locales dans des situations de rareté de l'emploi »,⁸⁰ plutôt que comme des êtres humains ayant un grand potentiel de contribution à l'espace civique, dans leur nouveau pays.

Comme l'a déclaré un jeune homme originaire du Moyen-Orient et actuellement en Europe du Sud lors des consultations : « nous ne pouvons pas travailler, personne ne peut obtenir de numéro d'identification fiscale ici, nous ne pouvons pas prendre de photos, nous ne pouvons pas faire de dossier, nous ne pouvons pas porter plainte au poste de police, ni au tribunal, sinon ça se retournera contre nous. » Cela démontre qu'il peut être difficile pour les jeunes militants déplacés de travailler en faveur des droits humains car leur situation est dépendante de la documentation et de la collaboration avec les institutions juridiques ; comme l'a expliqué le jeune homme ci-dessus, « nous avons besoin de sécurité et de liberté pour représenter la situation ici. » Des jeunes d'autres régions nous ont parlé du même genre d'expérience ; un jeune homme migrant déplacé en Afrique de l'Ouest a noté lors des consultations que « les jeunes réfugiés et migrants sont victimes de diverses violations mais ne disent pas clairement ce qui ne va pas dans leur communauté par peur d'en subir les conséquences ». Cependant, lorsque certains jeunes défenseurs et militants déplacés ont tenté de documenter ce type de violations, leurs preuves ont été confisquées par les autorités.

Les restrictions légales posent également un problème pour d'autres activités dans l'espace civique. Une jeune femme apatride d'Afrique de l'Est, actuellement en Europe du Nord, a partagé sa frustration lors



de nos consultations face aux limites imposées avec force à son activisme dans l'espace civique. « Je suis politiquement active. J'étudie les sciences politiques. Je m'investis en tant que volontaire. Je suis acceptée dans beaucoup d'organisations, mais je n'ai toujours pas le droit de voter.

Dès lors que les politiciens prennent des décisions qui affectent votre vie quotidienne, vous devriez être autorisé à voter. » **Ce sentiment était également partagé par d'autres jeunes, qui se sentaient des citoyens responsables, mais privés de certains droits humains fondamentaux qui façonnent et influencent leur propre vie.**

Discours haineux, xénophobie et menaces de mort

Bien que de nombreux jeunes que nous avons consultés aient déclaré avoir été victimes de discours haineux sous différentes formes et dans différents espaces, la situation est particulièrement préoccupante pour les jeunes migrants et réfugiés, qui sont exposés à cette forme de discrimination de la part de leurs pairs, d'éminents politiciens et d'autres acteurs et dirigeants communautaires, à la fois en ligne et hors ligne, mais surtout sur les réseaux sociaux, chaque fois qu'ils essaient de faire entendre leur voix dans les espaces civiques. Les agresseurs utilisent généralement le statut juridique vulnérable du jeune comme moyen de le menacer ou de le faire chanter ; les jeunes ont indiqué qu'ils étaient souvent confrontés à l'ultimatum classique : « soit tu acceptes ce que nous disons, soit tu quittes le pays » dès lors qu'ils essaient d'exprimer leurs idées ou leurs croyances (jeune homme réfugié du Moyen-Orient, actuellement en Europe du Sud).

Un jeune migrant homosexuel d'Amérique du Sud a déclaré que les politiciens de son pays de résidence actuelle avaient déclaré publiquement que les gens comme lui étaient des parasites et devaient être tués. « Vous pouvez imaginer ce que nous ressentons lorsque ces mots-là sont prononcés », a-t-il déclaré. « J'ai reçu des menaces de mort, des menaces me disant que j'allais être expulsé, même si je n'ai jamais rien fait de mal. » Les jeunes déplacés d'autres régions ont également déclaré avoir reçu un nombre écrasant de menaces de mort en raison de leurs activités, qu'ils trouvent particulièrement blessantes compte tenu de la quantité de travail qu'ils ont investie pour améliorer les choses dans leur nouveau pays de résidence.

Compte tenu de l'effet que ces expériences de haine et de rejet a sur la santé mentale des jeunes, il est raisonnable que certains d'entre eux choisissent de se retirer de l'espace civique afin de réduire leur visibilité et leur exposition à de futures discriminations et exclusions de ce type.

Participation des jeunes déplacés à l'espace civique dans les zones touchées par les conflits

Les jeunes à qui nous avons parlé ont souligné que **l'activisme dans l'espace civique est particulièrement difficile pour les populations de jeunes déplacés qui vivent dans des zones touchées par des conflits,** où le fait d'exercer ses droits à la liberté d'expression ou de réunion pacifique peut avoir des conséquences fatales. Pour citer une jeune réfugiée du Moyen-Orient, résidant actuellement en Asie occidentale, « nous voulons un pays où il est possible de parler de nos problèmes sans être bombardés, assiégés ou arrêtés.

Les jeunes apatrides vivant dans des zones touchées par le conflit ont signalé que l'activisme dans l'espace civique est particulièrement difficile parce que les lois spéciales sur l'autonomie qui régissaient leurs régions et qui prévoyaient certaines mesures de protection ont été révoquées par les parlements de ces régions ; en conséquence, plus aucune responsabilité n'est établie en matière de détention arbitraire et de harcèlement des jeunes dans ces situations par l'État et les forces de sécurité. Comme l'a fait remarquer un jeune apatride d'Asie du Sud : « nous sommes confrontés à l'apatridie. Nos identités sont contestées. Nos ethnicités sont contestées. En attendant, les jeunes croupissent en prison et subissent une pression énorme. »

3.4. JEUNES HANDICAPÉS

« Tous les enjeux qui touchent les jeunes, comme l'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins de santé et aux services sociaux, touchent aussi les jeunes handicapés, mais de manière beaucoup plus complexe. Les attitudes et les discriminations liées au handicap rendent beaucoup plus difficile la participation des jeunes aux activités locales. Cela est en partie lié au sexe et à l'âge, mais il existe également d'autres éléments de discrimination, qui privent les jeunes handicapés de leur voix. »⁸¹ Cette déclaration résume bien les expériences de l'espace civique pour les jeunes en situation de handicap que nous avons consultés, issus de régions très différentes. **Les jeunes handicapés qui sont actifs dans l'espace civique ont exprimé leurs préoccupations concernant les divers obstacles supplémentaires auxquels les jeunes handicapés sont confrontés lorsqu'ils agissent en tant que défenseurs des droits humains, artisans de la paix et militants.**

Comme un jeune militant handicapé l'a expliqué ailleurs, la discrimination à leur encontre découle souvent de la stigmatisation et est « fondée sur de fausses hypothèses sur la capacité des jeunes handicapés à contribuer à la vie publique, ignorant ainsi leur potentiel à contribuer à la communauté ». ⁸² Malheureusement, les données qui examinent spécifiquement la situation des jeunes handicapés dans l'espace civique sont rares, et des recherches supplémentaires sont nécessaires pour bien comprendre leurs besoins et trouver ensemble des solutions, en partenariat avec eux.

Attaques contre la liberté d'expression


Les jeunes handicapés que nous avons consultés ont expliqué que, pour les jeunes handicapés qui n'ont souvent pas accès à des plateformes et processus décisionnels majeurs, les réseaux sociaux sont un canal unique d'expression de leurs expériences, et de critique du statu quo au sein dans leurs sociétés. Ces espaces peuvent toutefois également supposer des menaces pour leur sécurité.

Une jeune femme handicapée d'Europe de l'Est a expliqué qu'elle avait utilisé son profil sur les réseaux sociaux pour critiquer un député et sa déclaration concernant les droits des personnes handicapées, et qu'elle avait alors reçu une menace de la part de son propre prestataire de services. « De nombreux jeunes handicapés, qui n'ont pas de plateforme pour exprimer leurs préoccupations et ne savent pas comment les partager, ont peur de critiquer les prestataires de services, même s'ils font l'expérience de problèmes avec lesdits services, car ils ont peur que les prestataires exercent des représailles contre eux en leur refusant des services. C'est pour cela que le nombre de plaintes de la part des jeunes est très réduit. » Cela reflète la vulnérabilité particulière des jeunes handicapés, qui dépendent largement de divers prestataires de services, ce qui peut les rendre plus prudents dans l'expression de leurs problèmes, limitant davantage leur volonté et leurs possibilités de participer aux espaces civiques, et restreignant l'exercice de leur droit à la liberté de discours et d'opinion.

Certains des jeunes à qui nous avons parlé ont noté qu'il existe des lacunes dans les dispositions de protection juridique pour les jeunes handicapés. Une jeune femme handicapée d'Europe du Nord qui a tenté de signaler des cas de discours et de crimes haineux n'a pas réussi à le faire. « La police est souvent réticente à inculper quiconque d'un crime de haine à l'encontre d'un individu handicapé. Cela signifie qu'une loi conçue pour nous protéger ne nous offre en réalité aucune protection. Tant que ces crimes ne seront pas pris au sérieux et que les gens ne seront pas tenus responsables de leur comportement criminel, nous continuerons d'être exposés à des menaces et à des commentaires offensants », a-t-elle expliqué.

Infrastructures physiques inadéquates pour la participation à l'espace civique

Il a été analysé ailleurs en quoi l'architecture et les différentes infrastructures dans les communautés sont à l'origine des limitations des droits des personnes handicapées en général.⁸³ Les jeunes en situation de handicap avec lesquels nous nous sommes entretenus ont également insisté sur cet enjeu et expliqué en quoi il limite leur capacité à participer à l'espace civique. « Des inégalités existent toujours dans des domaines fondamentaux tels que l'accessibilité publique et les transports, ce qui empêche les jeunes handicapés de participer pleinement à la vie civique et sociale », a expliqué une jeune femme d'Océanie. « Bien que l'égalité



d'accès aux processus politiques et électoraux tels que le vote pour les jeunes handicapés soit importante, des obstacles importants tels que l'inaccessibilité des bureaux de vote et du matériel électoral continuent d'exister pour les jeunes handicapés », a-t-elle noté. En d'autres termes, afin d'assurer une participation durable et efficace à l'espace civique des jeunes en situation de handicap, l'infrastructure physique des lieux de prise de décision doit être adaptée à leurs besoins.

Manque d'inclusion aux processus politiques et décisionnels

Comme mentionné précédemment, les jeunes handicapés sont rarement consultés sur les processus importants qui façonnent pourtant leur vie quotidienne. « Les jeunes handicapés renforcent leur confiance, leur visibilité et leurs connaissances, mais leurs possibilités de participer à des forums de prise de décision ou à des activités communautaires sont encore très limitées. Les élus sollicitent rarement la contribution des jeunes en situation de handicap » (déclaration collective écrite, Océanie). Bien que la grande majorité des jeunes avec lesquels nous nous sommes entretenus se soient déclarés préoccupés par le manque d'inclusion aux processus politiques et décisionnels, **la situation est encore plus préoccupante pour les jeunes handicapés, qui souffrent souvent d'exclusion et de marginalisation dans tous les domaines de la vie. La création de mesures spéciales pour leur inclusion, leur participation et leur protection est ainsi plus urgente que jamais.**


3.5. JEUNES LESBIENNES, GAYS, BISEXUELS, TRANSGENRES, QUEER, INTERSEXES

Les jeunes membres et défenseurs des communautés LGBTQI+ ont décrit dans les entretiens, les consultations et les réponses aux sondages une lacune préoccupante – presque un vide – concernant les structures de l'espace civique les protégeant contre les menaces et le harcèlement. Les jeunes LGBTQI+ à qui nous avons parlé ont expliqué que leurs droits sont souvent considérés comme un ensemble de droits « de luxe », un programme d'idées dicté par l'Occident ; leurs préoccupations ne sont pas considérées comme valables ou dignes d'être abordées, et le programme LGBTQI+ est souvent utilisé par les mouvements d'extrême droite et populistes pour mobiliser la discrimination et l'exclusion. Comme l'a expliqué un jeune militant LGBTQI+ d'Océanie, « c'est nous, les jeunes qui sommes harcelés, stigmatisés et qui avons l'impression que nous ne pouvons pas réellement participer à l'activisme alors même que la plupart du temps, nous serons directement touchés par les décisions qui sont abordées. »

Les exemples abordés ci-dessous décriront l'intersectionnalité des obstacles pour les jeunes LGBTQI+ qui, en plus de faire face à l'exclusion et la stigmatisation fondées sur l'âge dans les structures politiques et décisionnelles, doivent simultanément affronter divers obstacles socioculturels, physiques, juridiques, politiques et financiers qui les affectent dans leur vie personnelle, s'ils veulent exercer leurs droits civils et politiques.

Discrimination à l'encontre des jeunes LGBTQI+ dans l'espace civique

Le déni d'identité dans l'espace civique, en particulier pour les jeunes transgenres, non binaires et de genres divers, a souvent été signalé par les jeunes. Pour citer une jeune personne LGBTQI+ qui travaille en Europe du Nord et de l'Est, « les jeunes trans, non binaires et de genres divers sont maltraités et appelés par leurs dead name (le nom qui leur a été donné à la naissance mais qu'ils n'utilisent plus et avec lesquels ils ne s'identifient pas). Pourquoi voudriez-vous vous engager dans un espace qui nie votre identité ? » De telles expériences peuvent être profondément blessantes et traumatisantes pour les jeunes leaders LGBTQI+ et peuvent les démotiver à participer davantage aux espaces civiques afin d'éviter d'être à nouveau traumatisés. Les jeunes expliquent en outre qu'il est souvent frustrant de soulever des préoccupations relatives à ces questions car leurs expériences ne sont pas reconnues comme des problèmes de droits humains valables et qu'ils ont



donc des difficultés à obtenir soutien et solidarité. Comme l'a expliqué le jeune leader LGBTQI+ ci-dessus, les jeunes LGBTQI+ sont exclus par les « hommes gays cisgenres, d'âge moyen, blancs qui ne font pas de la jeunesse une priorité », et d'autres qui pensent que les problèmes spécifiques aux jeunes LGBTQI+ sont considérés comme des questions trop sensibles et trop politiques.

D'autres formes de discrimination peuvent se manifester par la ridiculisation, la stigmatisation et l'invalidation de l'activisme des jeunes LGBTQI+. Au cours de nos consultations, un jeune militant LGBTQI+ d'Asie du Sud, qui est également issu d'une minorité religieuse, a partagé son expérience de travail en tant qu'artisan de la paix : « lorsque nous plaidons pour la consolidation de la paix, nous sommes confrontés à la discrimination au sein de la communauté au sens large. Les gens ne nous font pas confiance, juste à cause de notre identité. Ils disent que j'ai apporté quelque chose du monde occidental... » Cet exemple est important car il montre comment **l'hostilité envers les jeunes LGBTQI+ peut entraver non seulement leur plaidoyer pour les questions liées aux LGBTQI+, mais aussi pour des questions plus vastes, comme la consolidation de la paix et la mobilisation communautaire, ce qui réduit considérablement les opportunités de participation et de contributions significatives pour ce groupe de jeunes personnes.** Si leur plaidoyer pour des questions qui les affectent eux-mêmes et affectent leur communauté entière est méprisé et désapprouvé, comment pourraient-ils participer à l'espace civique en toute sécurité ?

Piège narratif des avancées juridiques

Le jeune leader LGBTQI+ d'Europe de l'Est a également noté que dans les cadres institutionnels, ce déni d'identité, ainsi que d'autres cas de discrimination et d'abus à l'encontre de jeunes leaders et militants LGBTQI+, sont souvent masqués par des récits d'avancées juridiques ; les cadres qui autorisent le mariage homosexuel, la protection contre les discours haineux et les crimes haineux contre les populations LGBTQI+ sont souvent utilisés pour détourner le public de la réalité des expériences des jeunes appartenant à ces groupes. Ce sentiment a également été souligné par les jeunes d'autres régions ; « il faut reconnaître que, par exemple, la légalisation du mariage homosexuel ne signifie pas que l'opinion publique va automatiquement changer, ou que les préjugés vont disparaître », a expliqué un jeune militant LGBTQI+ d'Océanie pendant les consultations. En d'autres termes, les dirigeants politiques, les responsables et les décideurs, ainsi que la communauté au sens large, ne devraient pas se pencher exclusivement sur les dispositions législatives pour déterminer si une communauté est protégée ou non, et a ou non progressé vers l'acceptation et l'inclusion d'un plus grand nombre de jeunes LGBTQI+, mais devraient plutôt créer des espaces sûrs au sein desquels les jeunes LGBTQI+ puissent partager leurs points de vue, sur la base des expériences vécues, pour indiquer si des progrès ont été réalisés et ce qui reste à faire pour assurer leur protection.

Jeunes LGBTQI+, exclus de leur famille et à la rue

De nombreux jeunes LGBTQI+ sont souvent confrontés à la discrimination et à l'exclusion de leur propre foyer familial, de la part de membres de la famille qui sont en désaccord ou désapprouvent leur orientation sexuelle et leur identité de genre, ce qui conduit les jeunes à quitter leur foyer.⁸⁴ Bien que certains jeunes de cette communauté gèrent leur indépendance avec succès et disposent d'autres systèmes de soutien, d'autres se retrouvent à la rue et font face à d'importants obstacles économiques, sociaux et autres, pendant les périodes de développement cruciales de leur existence.⁸⁵ **Du point de vue de la protection dans l'espace civique, cela peut créer des vulnérabilités importantes pour les jeunes LGBTQI+, qui non seulement luttent pour répondre à leurs besoins fondamentaux, mais sont également souvent exclus des espaces civiques où ils peuvent rechercher la solidarité et tenter d'exprimer leurs préoccupations.**⁸⁶

Une jeune militante LGBTQI+ d'Europe occidentale a raconté l'histoire de son départ de la maison à l'âge de 15 ans, en raison de la désapprobation de sa famille à l'égard de son orientation sexuelle et de son identité de genre. Bien que sans abri, elle est devenue militante et a essayé de défendre d'autres personnes dans la même situation qu'elle. Cependant, pendant son séjour dans un refuge pour sans-abri, elle a été exposée à des agressions sexuelles et à de la violence de la part de son prestataire de services. « Quand je l'ai signalé, j'ai reçu des menaces. La personne que j'ai dénoncée m'a dit de me taire », a-t-elle expliqué lors des

consultations. Elle a dû naviguer au cœur d'un système juridique chargé et inefficace, faire face aux préjugés et aux jugements, à son traumatisme, aux obstacles financiers et autres, tout en naviguant dans les espaces civiques au sein desquels elle exerçait ses droits civils et politiques.

Jeunes LGBTQI+ et obstacles d'ordre juridique dans l'espace civique

Bien que de nombreux jeunes LGBTQI+ que nous avons consultés aient subi une discrimination qui violait clairement leurs droits humains, le fait de signaler ces cas et de demander des comptes leur reste extrêmement difficile, voire impossible dans certains cas. Un jeune militant LGBTQI+ originaire d'Asie occidentale a partagé son expérience et expliqué comment il avait été ciblé par un journal islamiste radical après avoir été conférencier invité dans une université, pour traiter des droits des LGBTQI+. « J'avais peur, car mes professeurs d'université étaient probablement lecteurs de ce journal. Je n'ai pas fait mon coming out auprès de ma famille, et j'avais peur de ce qui pourrait se passer s'ils l'apprenaient dans le journal. Mais j'avais également peur d'aller au tribunal car le journal en question est proche du gouvernement. En tant que jeune et LGBT, on ne vous laisse pas faire grand-chose. »

D'autres jeunes LGBTQI+ que nous avons consultés ont souligné que dans certaines régions, même les jeunes LGBTQI+ issus de milieux privilégiés ont des difficultés à signaler ces cas. Une jeune militante LGBTQI+ d'Asie du Sud a déclaré qu'elle avait reçu plusieurs menaces de mort, de viol et qu'elle avait été surveillée en raison de son activisme. « La police m'a très peu aidée, et pourtant je suis une personne qui bénéficie de nombreux privilèges. Je viens d'une famille aisée et je dispose d'un niveau de revenu qui me permet d'exercer une certaine influence sur la politique. Mais dans ce genre de scénarios, la police ne sert à rien. Pendant deux mois avant le confinement, je ne sortais plus beaucoup de la maison car je recevais des quantités inouïes de menaces. » Bien que les jeunes appartenant à de nombreux groupes différents et communautés variées fassent l'expérience d'obstacles d'ordre juridique, il est clair que les jeunes LGBTQI+ ont besoin d'un soutien adapté et urgent dans ce domaine, étant donné la discrimination disproportionnée à laquelle ils sont exposés, ainsi que l'exclusion disproportionnée des structures et réseaux de soutien dans l'espace civique.



« Je pense souvent à la représentation à des niveaux plus élevés à l'ONU et je suis incapable de citer une seule personne homosexuelle qui y siège. Il y a bien des gens qui sont queer, mais n'en parlent pas. Aucun membre se revendiquant de notre communauté ne figure aux plus hauts postes, et ça, c'est important. Si je vois que je suis représentée quelque part, je me sens automatiquement plus à même de m'engager et travailler avec ces personnes. »

Jeune leader LGBTIQ d'Europe de l'Est

3.6. JEUNES DES COMMUNAUTÉS RURALES

Il est apparu clairement tout au long de la recherche que les jeunes des zones rurales étaient confrontés à de nombreuses difficultés spécifiques et complexes dans leurs tentatives d'exercer leurs droits civils et politiques dans l'espace civique. Des études régionales ont examiné la participation civique des jeunes dans les zones rurales, mais des recherches supplémentaires sont nécessaires pour comprendre les difficultés spécifiques qu'ils rencontrent en matière de protection (ou d'absence de protection) dans l'espace civique.⁸⁷ Les approches de protection des jeunes vivant dans les zones rurales doivent être élaborées avec un soin particulier car les conclusions de notre recherche montrent que ces jeunes comprennent l'engagement civique d'une manière différente de certains de leurs homologues des zones urbaines ; comme l'a partagé une jeune femme d'Amérique du Sud lors de nos consultations, « dans les zones rurales, les jeunes ne s'identifient pas comme des militants ou des leaders. Ils voient ces activités



comme faisant partie de leur culture et de leur identité.

Discrimination à l'encontre des jeunes dans l'espace civique rural

« Beaucoup de jeunes défenseurs et militants des zones rurales sont menacés ou meurent et le gouvernement ne réagit pas à cette violence car il ne s'agit pas de jeunes de zones urbaines », a expliqué une jeune femme d'Amérique du Sud lors de nos consultations. Étant donné que les données existantes sur les menaces et la violence dans l'espace civique ne sont pour la plupart pas ventilées en fonction de l'âge, et encore moins en fonction de la situation géographique et des environnements physiques, il est difficile de déterminer la fréquence à laquelle les jeunes qui sont actifs dans la vie civique dans les zones rurales sont exposés à la discrimination et à la violence, et leurs besoins de protection. Cependant, il est raisonnable de s'attendre à ce qu'étant donné qu'ils sont « hors de la vue » des institutions (police, tribunaux, institutions des droits humains et autres), qui sont principalement concentrées dans les zones urbaines, les menaces et les abus à l'encontre des jeunes dans les zones rurales puissent passer inaperçus et ne soient pas signalés.

Une autre préoccupation liée à la protection tient à leur manque de contacts et de réseaux, pour citer un jeune homme d'Amérique du Sud qui a participé à nos consultations, « les jeunes vivant dans les zones rurales ne sont généralement pas bien connectés aux réseaux internationaux, et les options dont ils disposent en matière de mécanismes de protection sont assez limitées. Il est très difficile d'accéder à leurs besoins, et même s'ils trouvent l'espace pour diffuser leur message, il est probable que cela les mette dans une situation difficile. Il est à noter qu'il est difficile d'identifier les besoins des jeunes en milieu rural non pas à cause du manque de volonté de ces jeunes de partager leur opinion, mais parce qu'ils sont systématiquement exclus ; les jeunes à qui nous avons parlé ont expliqué que les jeunes des zones urbaines sont souvent choisis pour prendre la parole lors d'événements publics, au détriment des jeunes des zones rurales, encore une fois exclus.

Concentration des structures civiques institutionnelles dans les zones urbaines

Les jeunes de diverses régions se sont dits préoccupés par le fait que de nombreuses organisations essentielles à l'engagement civique des jeunes se concentrent exclusivement dans les zones urbaines. Une jeune femme des Caraïbes a indiqué lors de nos consultations que « l'ONU est une autre organisation multilatérale qui est concentrée dans les zones urbaines. Les jeunes en dehors des grandes villes ont donc un accès limité aux opportunités de s'exprimer, et quand ils le font, ils sont plus en danger que les autres. » Elle a également expliqué que compte tenu du fait que les quelques organisations plus grandes et mieux établies, qui peuvent protéger leurs militants, sont principalement basées dans les zones urbaines, **les jeunes des communautés rurales sont laissés pour compte et doivent trouver eux-mêmes les moyens d'obtenir une protection.**

Manque d'accès aux ressources pour un engagement civique en toute sécurité

Les jeunes ont signalé lors des consultations que les jeunes vivant dans les zones rurales n'ont souvent pas accès aux technologies numériques, ce qui peut non seulement avoir un impact sur leur accès à l'éducation, mais peut également constituer un obstacle important à leur engagement civique en toute sécurité. Compte tenu du fait que de plus en plus de jeunes déplacent leurs activités civiques vers des espaces en ligne, en particulier pendant la COVID-19, cela signifie que les jeunes des zones rurales qui n'ont pas accès à ces espaces civiques en ligne n'ont pas accès aux informations, aux réseaux et aux organisations politiques et civiques majeurs qui pourraient leur fournir un soutien et des conseils en matière de protection. Pour citer un jeune homme d'Afrique du Nord qui a participé à nos consultations, « si vous ne pouvez pas accéder à l'information relative à la prise de décision, cela a un impact sur la façon dont vous êtes censé vous exprimer. C'est en ayant la possibilité de prendre des décisions éclairées que l'on peut avoir une liberté d'expression. »

Les études examinant l'engagement civique des jeunes dans les zones rurales dans des régions spécifiques sous-estiment parfois les contributions et le potentiel de ces jeunes en les décrivant, par exemple, comme

« généralement moins expérimentés dans la vie civique et politique et largement désengagés de la politique ; ayant peu ou pas d'opinions sur l'actualité ; et moins susceptibles de croire que les engagements civiques, comme le vote et les institutions civiques . . . puissent profiter à la communauté. »⁸⁸ **Il sera important d'analyser les lacunes structurelles, institutionnelles et de ressources qui ont conduit au désengagement civique des jeunes des zones rurales (où ces tendances sont visibles) et de comprendre comment leur fournir des espaces plus sûrs.**

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS



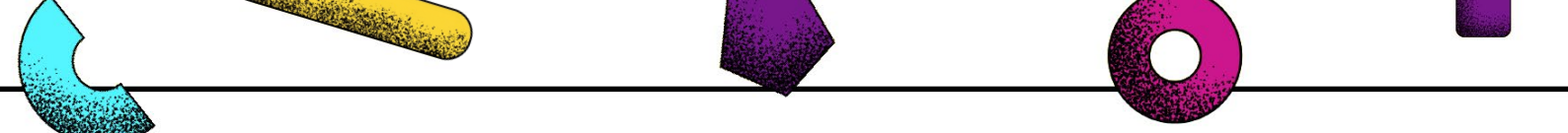
4.1. CONCLUSIONS

Les jeunes, leurs réseaux et leurs mouvements peuvent contribuer à l'espace civique de plusieurs manières spécifiques. Leurs méthodes créatives et innovantes d'auto-organisation, leur regard neuf sur les problèmes les plus urgents de la société et leur capacité à identifier des solutions souvent non conventionnelles, peuvent constituer des moyens nouveaux et efficaces pour lutter contre les violations des droits humains, construire la paix et assurer le développement durable pour les générations futures. Cependant, **malgré leur fort potentiel à changer nos sociétés et à les rendre meilleures, les jeunes font souvent l'objet de critiques sévères, de pressions, de réactions négatives et de menaces dans toutes les sphères de la vie, y compris dans l'espace civique.**

Plusieurs rapports ont examiné la question de la protection des jeunes dans l'espace civique dans une région (Europe),⁸⁹ des enquêtes ont traité ce sujet du point de vue d'un groupe de jeunes particulier (les jeunes femmes),⁹⁰ des rapports ont analysé la question de la protection du point de vue d'un programme particulier pour les jeunes (jeunesse, paix et sécurité)⁹¹ et bien d'autres ont mentionné des cas individuels de menaces contre les jeunes, de manière ponctuelle.⁹² Toutes ces connaissances préalables fournissent des informations précieuses, sur lesquelles nous avons essayé de nous appuyer tout en comblant certaines lacunes. Cependant, il **s'agissait de la première tentative d'analyse des difficultés liées à la protection que les jeunes rencontrent dans l'espace civique au niveau mondial, couvrant toutes les régions du monde, y compris plusieurs groupes de jeunes** (minorités de jeunes, jeunes déplacés, jeunes handicapés, jeunes LGBTQI+, jeunes femmes, jeunes des communautés rurales et autres), et **analysant les multiples obstacles et menaces** (d'ordre socioculturel, financier, politique, juridique, numérique et physique), **ainsi que leurs différents recoupements.**

Une réflexion approfondie sur la question de la protection des jeunes dans l'espace civique au niveau mondial, réalisé par le biais d'un vaste processus d'examen de la littérature, de consultations, d'entretiens et d'enquêtes auprès de différents groupes de jeunes, était opportun et nécessaire pour comprendre et mettre en valeur l'étendue et la nature des difficultés des jeunes dans l'espace civique. Comme cela a été souligné et démontré tout au long du rapport, il ne s'agit pas d'un problème nouveau ou inconnu pour les jeunes, qui ont historiquement été à l'avant-garde des mouvements sociaux et, par conséquent, à l'avant-garde de l'exposition à la violence ciblée, au harcèlement et à l'oppression par différents acteurs, souvent alimentés par des stéréotypes et des préjugés sur l'âge des jeunes. Toutefois, les jeunes et les différentes parties prenantes et différents professionnels dans ce domaine, dont beaucoup sont membres du Groupe de travail sur la protection qui a initié ce rapport, manquaient de preuves substantielles et documentaient les violations des droits humains à grande échelle, pour démontrer l'urgence de cette question préoccupante.

Ainsi, et **c'est là la principale contribution du présent rapport, on dispose, pour la première fois, de preuves solides montrant que les jeunes de toutes les régions, de tous les genres, toutes les races, toutes les ethnies, toutes les classes sociales et autres, sont l'objet de menaces, de harcèlement, de violence et d'autres formes de violations des droits humains, en raison de leur âge et de la nature de leur engagement civique.** Inutile de préciser que les menaces et les difficultés auxquelles ils sont confrontés diffèrent en fonction de nombreux facteurs, mais il apparaît de façon évidente que l'espace civique dont dispose les jeunes est en train de se rétrécir. Bien que ce rapport ait tenté de classer ces différentes menaces en catégories distinctes pour mieux comprendre les types de difficultés les plus courants et les plus graves, il a souvent été souligné que les menaces ne se présentaient pas sous des formes isolées et ponctuelles, mais plutôt de façon cumulative et complexe, se recoupant souvent entre elles, se transformant de l'une à l'autre. En outre, il a souvent été indiqué que les pressions et intimidations commençaient généralement sous des formes légères et se transformaient en menaces réelles de nature plus grave et plus dommageable dès lors que les autorités constataient que les jeunes ne reculaient pas.



Notre propre recherche a identifié des lacunes particulières, que nous espérons que d'autres recherches tenteront de combler. Plus particulièrement en ce qui concerne une compréhension plus approfondie des différences régionales, des expériences plus traumatisantes qui ne sont pas facilement partagées en groupe, des expériences de jeunes n'ayant pas accès à Internet et à la technologie, des jeunes dans les zones rurales, dans des contextes de conflit extrême et des camps de déplacés/réfugiés. **Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour bien comprendre les insécurités et les menaces dont ces jeunes font l'expérience dans l'espace civique.**

Pour conclure, la pression socioculturelle, les difficultés d'ordre financier, les menaces politiques, les obstacles d'ordre juridique, les menaces numériques et physiques sont autant de réalités auxquelles sont confrontés les jeunes dans l'espace civique. Un problème structurel apparaît comme une évidence : les jeunes ne savent pas vers qui se tourner pour partager leurs préoccupations, leurs peurs et chercher du soutien. Il sera donc extrêmement important de les inclure aux organes existants et de créer des mécanismes, des structures et des institutions dédiés à l'échelle locale, nationale et internationale, qui accorderont une attention particulière à la protection des jeunes, au suivi de leur situation, à mettre à leur disposition un espace inclusif de dialogue et d'échange, facilitant la création de politiques et de mécanismes de protection, et représentant leurs intérêts et leurs demandes auprès d'autres structures de pouvoir et mécanismes de prise de décision formels. Comme l'a souligné le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : « les mécanismes doivent être accessibles et inclure des jeunes femmes et hommes de tous horizons et tenir compte de la manière dont les formes croisées de discrimination affectent la capacité de tous les jeunes à s'engager, en particulier les jeunes handicapés, les jeunes homosexuels, bisexuels, transgenres et intersexes et les jeunes migrants, ainsi que les groupes minoritaires et autochtones et les jeunes issus de milieux socio-économiques défavorisés.⁹³

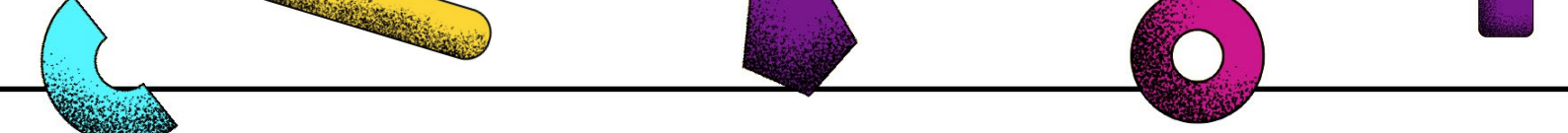
Ce rapport n'est qu'une première étape dans la création d'éléments de connaissance et d'expertise qui pourront aider à renforcer le rôle que peuvent jouer les jeunes dans la défense de la paix, de la sécurité, des droits humains et du développement, de façon sûre et significative. **Nous appelons nos partenaires et alliés à se joindre à nous dans cet effort de collaboration, pour offrir aux jeunes l'attention et les soins qu'ils méritent, non seulement pour les aider à prendre les devants, mais aussi pour nous donner à tous une plus grande chance de vivre, à l'avenir, dans un monde plus prospère, plus juste, plus progressif et plus inclusif.**

4.2. L'APPEL CONJOINT DE LA JEUNESSE

Tout au long du processus de recherche, nous avons régulièrement consulté les jeunes sur les recommandations qu'ils feraient aux différents intervenants dans l'objectif de mieux protéger les jeunes dans les espaces civiques, et toutes ces informations ont été utilisées pour mettre au point un ensemble de recommandations inclus à la fin du rapport.

Quelle que soit la situation des jeunes militants que nous avons interrogés et quel que soit le pays ou la région où ils se trouvaient, apparaissait clairement un problème commun : **le manque de mécanismes, d'institutions ou de structures dédiés pour fournir une plate-forme de discussion, de signalement et pour déclencher des mesures de responsabilisation face aux menaces endurées.** Nous sommes préoccupés par cette lacune structurelle, car les menaces bénignes non traitées peuvent dégénérer en menaces plus graves ; elles peuvent aussi se normaliser, amenant les auteurs de violations des droits humains à croire qu'ils échapperont aux poursuites et les rendant ainsi de plus en plus nuisibles.

Au niveau local, de nombreux jeunes ont déclaré ne pas disposer d'espaces sûrs et inclusifs pour se réunir et discuter des divers défis et obstacles auxquels ils sont confrontés dans l'exercice de leur travail et de leur activisme. Beaucoup d'entre eux se sont sentis isolés et impuissants face aux menaces et ont déclaré qu'ils n'étaient pas équipés pour reconnaître les dangers et trouver des stratégies pour y faire face.



Nous encourageons par conséquent **la facilitation et la création d'espaces ouverts, sûrs et inclusifs où les jeunes militants et artisans de la paix puissent se réunir régulièrement pour discuter des défis et des menaces auxquels ils sont confrontés et trouver des solutions et des stratégies communes pour les surmonter. Nous appelons les ONG nationales et internationales, les États et les organisations régionales et internationales à trouver des moyens de soutenir ces initiatives dirigées par des jeunes et à fournir les ressources nécessaires à leur fonctionnement indépendant.**

Au niveau de l'administration nationale, il existe très peu de bons exemples de structures de jeunesse, de départements gouvernementaux ou d'autres unités administratives en lesquels les jeunes auraient confiance et qu'ils pourraient consulter en cas de menace et de danger. Il semble que la plupart des institutions en charge des affaires de la jeunesse disposent de capacités, de mandats ou de ressources limités pour mener les processus de consultation nécessaires de manière inclusive. En outre, on constate que beaucoup d'entre elles sont considérées comme ne s'engageant pas à protéger la jeunesse, mais plutôt à servir les intérêts du gouvernement. Ceci est encore exacerbé par l'inclusion symbolique des jeunes signalée, qui se reflète dans l'implication souvent sporadique, symbolique et sélective des jeunes dans de telles structures, qui ne répond pas aux normes d'une participation significative.

Par conséquent, nous encourageons les États à envisager de fournir et d'établir des structures, mécanismes ou institutions dédiés, inclusifs et indépendants à la jeunesse, en assurant les conditions et les ressources nécessaires, mandatées pour garantir un environnement propice à l'activisme des jeunes, à accueillir et recevoir les signalements de menaces, à protéger les jeunes et à prendre des mesures pour tenir les contrevenants responsables. Dans le même temps, il est essentiel que l'on se concentre spécifiquement sur les jeunes et leurs défis particuliers dans l'ensemble de l'administration, et envisage de nommer des personnes identifiées comme point de contact pour les jeunes dans tous les départements principaux.

Au niveau des organisations internationales et intergouvernementales, très peu de jeunes ont mentionné les organisations multilatérales régionales ou les Nations Unies parmi les structures pouvant potentiellement offrir protection et responsabilité. Comme décrit tout au long du rapport, cela peut être dû à la connaissance limitée des mécanismes et mandats existants et disponibles, y compris les procédures relatives aux droits humains, mais également à des expériences antérieures décourageantes ou décevantes avec ces systèmes.

Par conséquent, **nous encourageons les équipes de pays des Nations Unies (UNCT, de l'anglais UN Country Teams) et les organisations régionales à contacter systématiquement et régulièrement les jeunes dans leurs pays respectifs, à organiser des dialogues ouverts, sûrs et inclusifs, à collecter des informations et des données pertinentes sur les menaces et les défis, à mener des programmes de sensibilisation et à faciliter le signalement de ces menaces aux organismes nationaux et internationaux compétents, à aider les États à tenir les auteurs responsables de leurs actes et à informer régulièrement les autres organes des Nations Unies, en particulier les procédures relatives aux droits humains, des développements en cours. Les agences et mécanismes des Nations Unies devraient également accorder une attention particulière aux problèmes des jeunes et aux défis liés à leur protection.**

Nous partageons ci-dessous des témoignages de jeunes ayant participé à notre recherche, qui ont alimenté la rubrique des recommandations.

La plupart des participants à cette recherche ont suggéré qu'il devrait y avoir plus d'espaces et plus de ressources financières pour permettre aux jeunes de se réunir. Voici quelques-uns de ces témoignages :

« Nous avons besoin de plus de plateformes comme celle-ci, et les gouvernements devraient utiliser leur budget pour permettre, de façon régulière, aux jeunes de s'engager et contribuer à la discussion. Nous devons légitimer l'opinion des jeunes. »

Jeune homme d'Europe du Sud



« Les jeunes devraient être soutenus en étant inclus à la recherche, aux projets scientifiques et créatifs. Il devrait y avoir plus de centres de jeunesse, d'espaces sportifs et autres espaces communautaires permettant aux jeunes de se réunir, de s'unir et de partager leurs idées. »

Jeune femme d'Europe de l'Est

Certains ont demandé un soutien accru à la participation des jeunes en général :

« Ne vous limitez pas à travailler avec les jeunes, mais travaillez à créer des environnements plus propices pour eux. Impliquez les parents, les élus locaux, les enseignants, tous les acteurs clés de la vie quotidienne des jeunes, afin qu'ils soient en mesure de percevoir les jeunes comme des partenaires à part entière.

Jeune femme d'Asie centrale

« Ce dont les jeunes ont besoin, c'est de crédibilité, car on accomplit du très bon travail, et lorsque les organisations de jeunesse sont reconnues par l'ONU, elles peuvent aller très loin... »

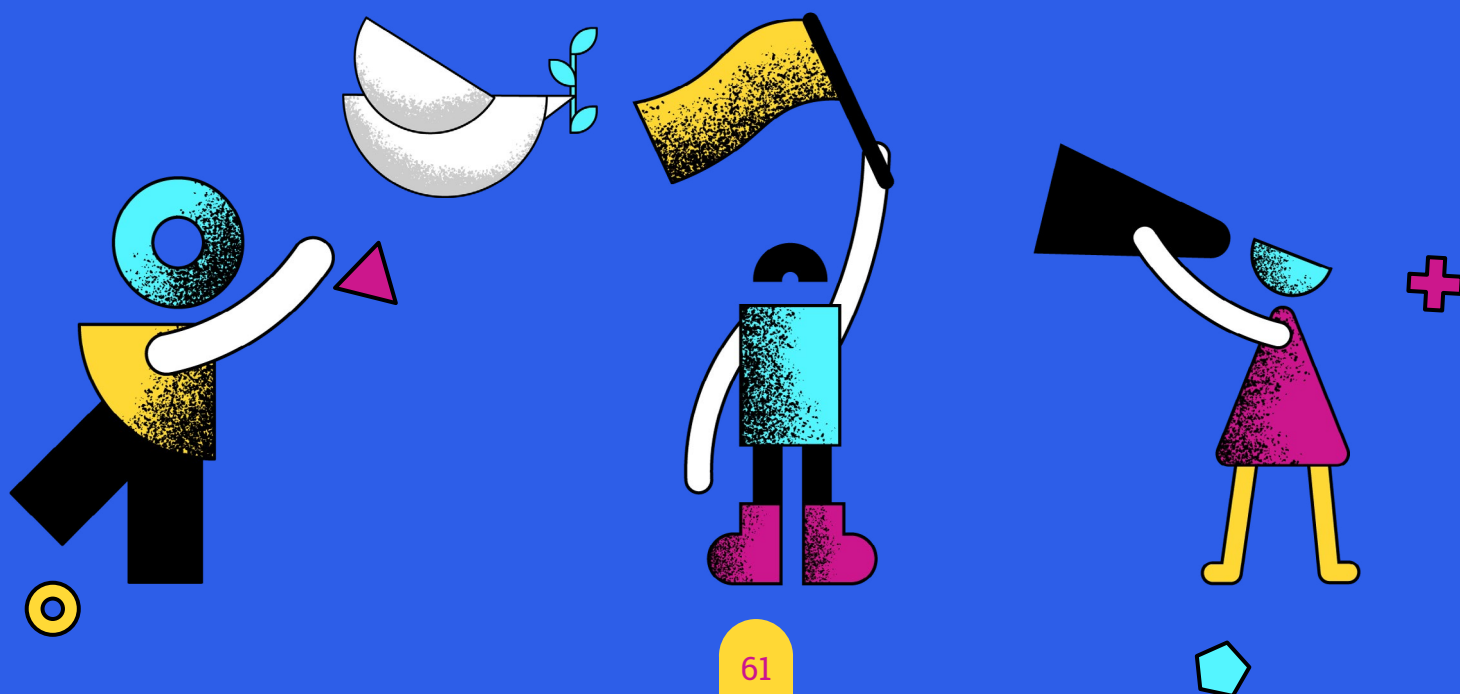
Jeune femme musulmane d'Asie du Sud

« En tant que jeunes, nous devrions souligner notre droit inhérent à vivre dans des endroits sûrs, sans être soumis à aucune menace, en particulier lorsque nous exerçons nos activités dans le domaine civique. Nous voulons un pays où il est possible de parler de nos problèmes sans être bombardés, assiégés ou arrêtés. Nous devons également insister fortement sur notre droit à façonner l'avenir de notre pays en nous incluant dans toutes les discussions sur la reconstruction... »

Jeune femme du Moyen-Orient

« Comment pouvons-nous veiller à ce que les jeunes soient pris en compte dans le contexte de l'intersectionnalité ? L'ONU a sa propre idée de ce qu'est un leader de jeunesse, et a tendance à choisir un leader très visible, mais vous pouvez être un leader même si vous n'êtes pas un excellent orateur ou si vous n'excellez pas dans les institutions académiques. J'aimerais voir plus de jeunes d'horizons divers impliqués et changer la norme de ce qu'un jeune leader est supposé être. »

Jeune femme d'Amérique du Sud



L'inclusion d'individus et d'organisations de jeunes à des structures formelles a également été proposée à de nombreuses reprises :

« Tous les pays devraient inclure des jeunes démocratiquement élus à leurs délégations, pour leur donner la possibilité d'exprimer leurs opinions dans tous les processus politiques. Si nous ne sommes pas inclus, nous sommes confrontés à un manque de financement pour participer, et les voix importantes des jeunes font défaut. C'est un problème démocratique majeur.

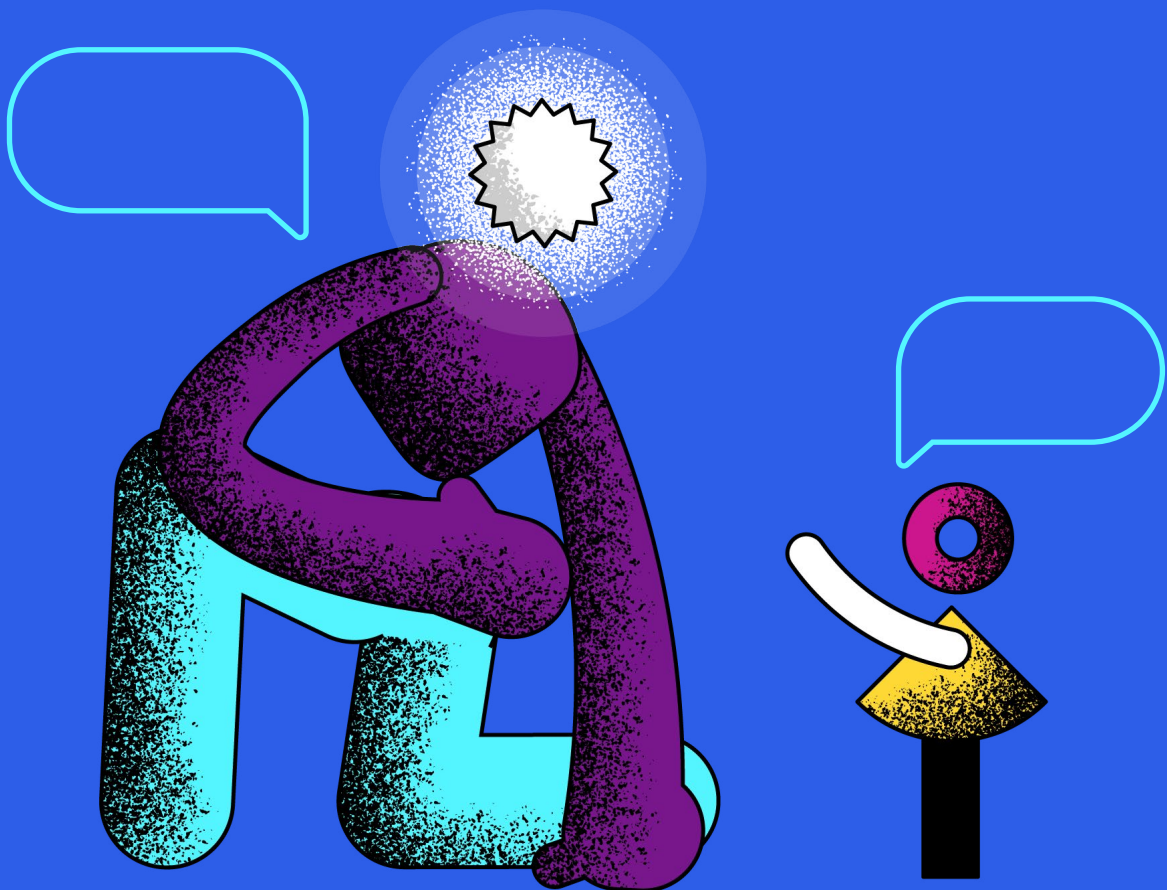
Jeune femme d'Europe du Nord

« Il est urgent d'intégrer les jeunes au débat public et de les reconnaître comme faisant autorité. »

Jeune homme d'Europe de l'Est

« Il est nécessaire que les OSC bénéficient d'une forte présence au sein des parlements et dans les processus de prise de décision politique, tout en restant indépendantes. »

Jeune homme d'Europe de l'Est



Les jeunes ont suggéré que les États établissent différentes formes de mécanismes de protection et de responsabilité :

« Une protection est nécessaire pour les étudiants et les jeunes car ils sont la cible des gouvernements et de la police. »

Jeune femme d'Europe de l'Est

« Les jeunes militants et acteurs des droits humains doivent être mieux soutenus par les autorités, avec des politiques de protection claires pour promouvoir la liberté d'expression, ce qui ne doit pas être l'occasion pour certains de désinformer ou de manquer de respect. »

Jeune homme déplacé en Afrique de l'Ouest

« Il serait important d'avoir une sorte de service d'assistance téléphonique, une adresse électronique permettant une action en justice gratuite, dédiée aux jeunes. »

Jeune femme d'Europe occidentale

« Des dizaines de jeunes et de militants sont morts, et nous n'avons pas pu savoir qui les a tués, ni établir s'ils avaient été suivis avant cela. Il est nécessaire de faire savoir à tout le monde que si nous ne pouvons pas empêcher les massacres, nous pouvons au moins savoir qui en est responsable et veiller à ce qu'aucun autre massacre ne se produise. »

Jeune homme d'Amérique du Sud

« Créer une boîte à outils et un guide international pour la protection des militants, des artisans de la paix, des défenseurs du territoire, s'adapter à la pertinence culturelle de chaque pays et être inclusif. »

Jeune femme d'Amérique du Sud

« Nous manquons de politiques, de lois et de mécanismes de responsabilisation qui seraient spécifiques aux zones de conflit ; il faut veiller à ce que les gens puissent exercer leurs droits, puissent descendre dans la rue sans être l'objet d'aucune menace. »

Jeune femme d'Afrique du Nord

Plusieurs attentes de la communauté internationale se sont dessinées :

« Il est nécessaire que la communauté internationale enquête sur les cas de torture de jeunes. »

Jeune femme d'Europe de l'Est

« Nous avons besoin de politiques, de lois et de mécanismes d'en haut qui doivent refléter la situation d'en bas, pour faire savoir que les menaces ne sont pas acceptables, et que les coupables seront tenus responsables de leurs actes par la communauté internationale. »

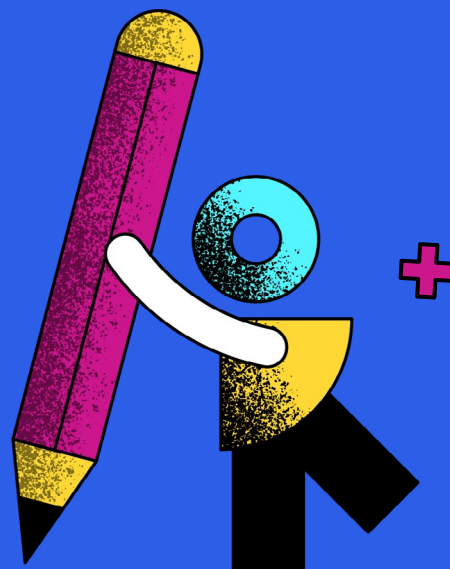
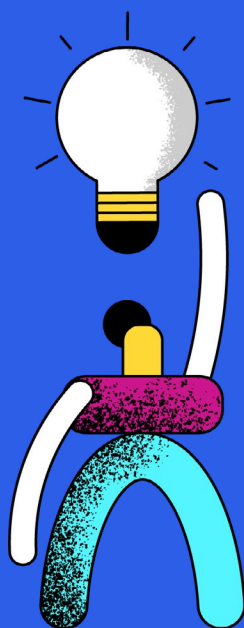
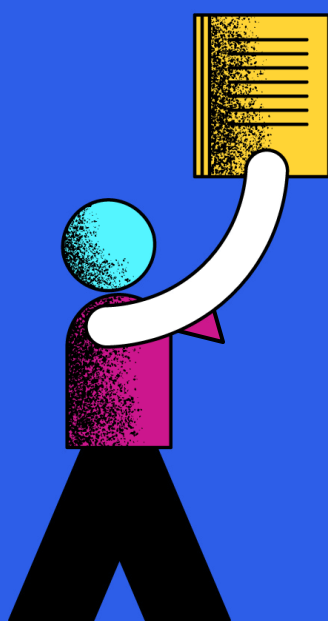
Jeune femme d'Afrique du Nord

« La communauté internationale doit travailler plus efficacement ; les rapporteurs spéciaux doivent travailler plus étroitement avec les gouvernements pour résoudre le problème du rétrécissement des espaces civiques. »

Jeune femme musulmane d'Asie du Sud

« La seule chose que nous puissions faire, c'est d'encourager nos générations à se joindre au combat et à protéger les leurs autant que possible. Je souhaite donc encourager le Bureau de l'Envoyée des Nations Unies pour la jeunesse à interagir et à coopérer avec les procédures spéciales au sein du système des Nations Unies pour relever efficacement les défis supplémentaires des jeunes militants et défenseurs des droits humains dans le pays. »

Jeune femme musulmane d'Asie du Sud



« Les organisations internationales devraient également soutenir les défenseurs des droits humains confrontés à l'apatridie. Nous n'avons pas d'État, nos identités sont contestées, nos ethnicités sont contestées et nous craignons le gouvernement fédéral. Les jeunes souffrent, ils croupissent en prison et subissent une pression énorme. »

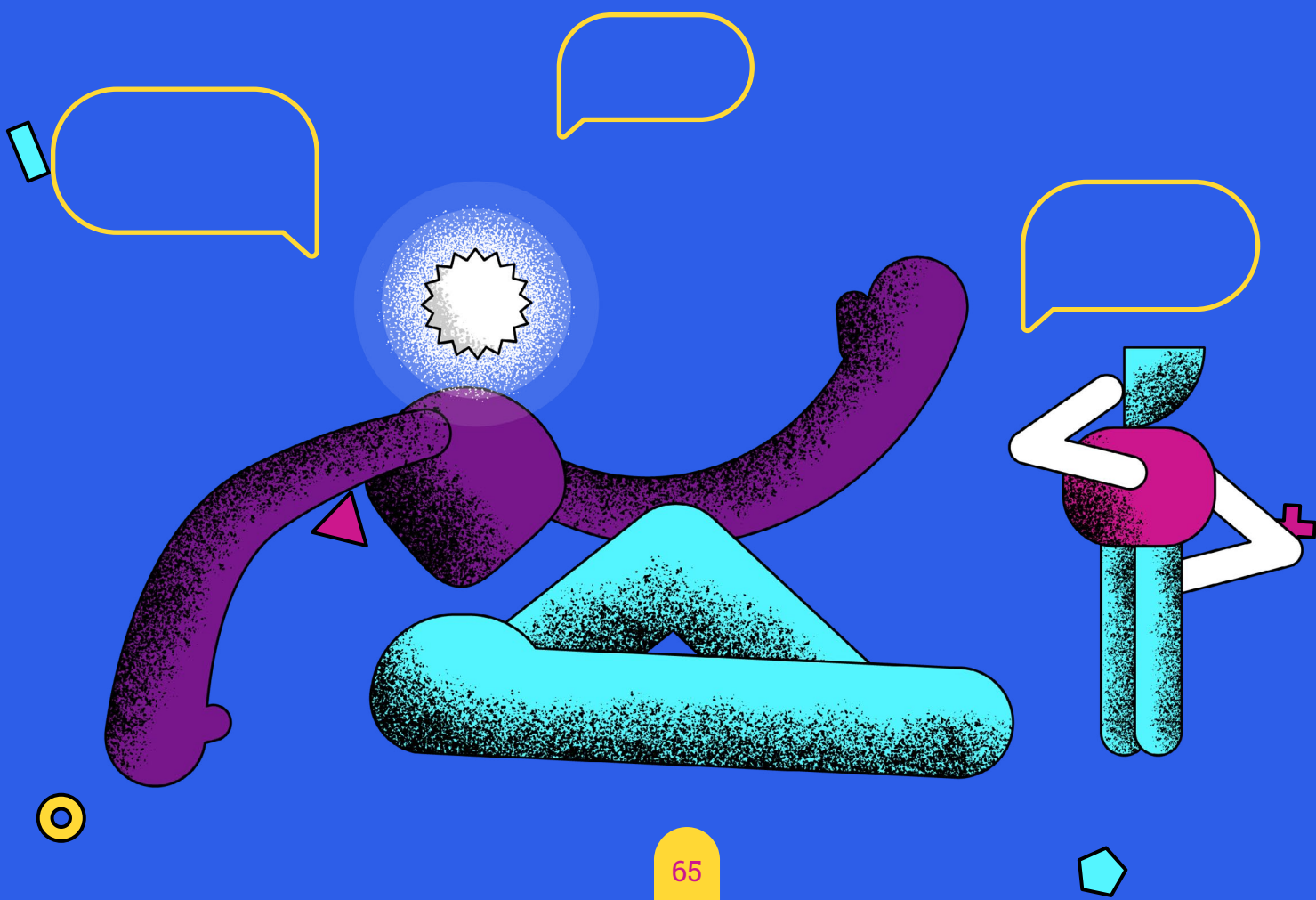
Jeune homme d'Asie du Sud

« L'ONU, en tant qu'organisme international, et plus particulièrement les départements de la jeunesse, devraient élever la voix et parler de ces jeunes qui subissent des atrocités. Vous devez faire entendre la voix des jeunes confrontés à la répression dans différents endroits du monde. »

Jeune homme d'Asie du Sud

« Il est important de créer des mécanismes de protection internationaux indépendants des gouvernements, qui puissent fournir une réponse rapide et réactive sur le terrain, car parfois, lorsqu'il s'agit de ce genre de menaces, le fait de pouvoir sauver sa peau n'est plus qu'une question de jours. »

Jeune homme d'Amérique du Sud



D'autres recommandations se concentrent sur différents aspects importants du travail des jeunes opérant dans l'espace civique :

« Il est nécessaire qu'une pression mondiale soient exercée sur les réseaux sociaux, car les réseaux sociaux sont la raison pour laquelle les discours haineux augmentent. Facebook, Twitter, Instagram ne font rien pour rendre le monde meilleur, ils en font même un endroit beaucoup plus dangereux. Si les plateformes ne font rien d'elles-mêmes, les politiciens doivent exercer une pression mondiale sur elles. Si nous agissons au niveau de notre législation, les problèmes demeureront. L'ONU ou l'UE devraient donc agir ensemble, pour faire pression sur ces plateformes. »

Jeune femme d'Europe occidentale

« L'un des plus gros problèmes tient au fait qu'il n'y a pas d'éducation civique standard dans ce pays. Quand j'étais à l'école, il n'y avait que quelques écoles qui enseignaient l'éducation civique, en expliquant notamment pourquoi on vote et pourquoi c'est important et comment fonctionne le gouvernement. Il ne peut y avoir qu'une seule solution : il s'agit de renforcer l'engagement civique et l'éducation civique dans ce pays. »

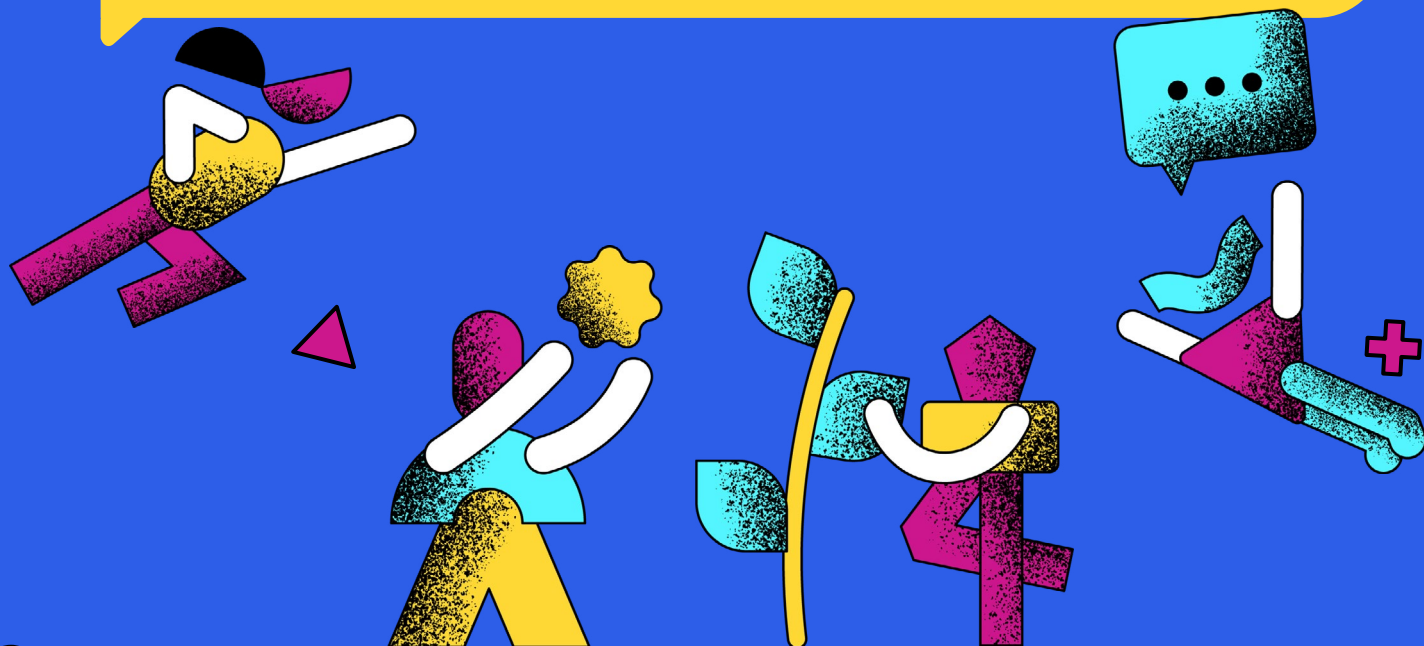
Jeune femme d'Amérique du Nord

« Donner la priorité au soutien en santé mentale pour les jeunes »

Jeune femme d'Europe de l'Est

« Nous devons trouver des opportunités dans lesquelles les jeunes des zones rurales puissent partager leur message concernant leurs besoins de protection à travers des réseaux et à travers différents acteurs, et, tout en préservant leur anonymat, les informer de ce qui se passe sur le terrain. »

Jeune homme d'Amérique latine



4.3. RECOMMANDATIONS POUR GARANTIR UN ESPACE CIVIQUE SÛR POUR LES JEUNES

Les recommandations suivantes ont été élaborées en collaboration avec des jeunes, des partenaires de la société civile, des organisations internationales et régionales et des membres du groupe de travail sur la protection, en s'appuyant sur les programmes de protection existants, y compris, sans toutefois s'y limiter, le programme de protection commun décrit dans l'Appel à l'action pour les Droits humains ; le cadre des « 3P » du Guide des Nations Unies sur l'espace civique ; les recommandations de The Missing Peace: Independent Progress Study on Youth, Peace and Security ; Safeguarding Civic Space in Europe par le Forum européen de la jeunesse ; les Orientations opérationnelles des Réseaux d'action de la société civile internationale, et d'autres.

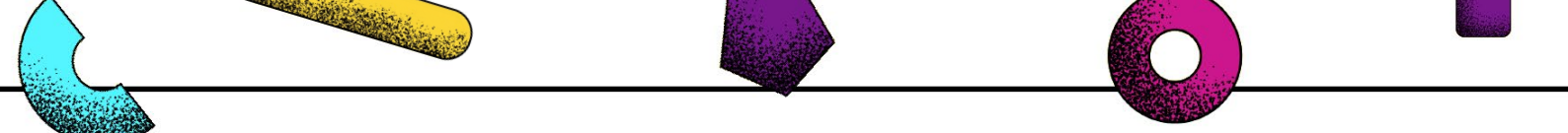
PRÉVENTION :

Mettre en œuvre des mesures de prévention pour reconnaître et décourager les menaces contre les jeunes dans l'espace civique et promouvoir des environnements sûrs et propices à la participation des jeunes

Objectif : mettre en œuvre des mesures proactives et opportunes pour reconnaître et résoudre les problèmes qui peuvent conduire à des pratiques néfastes et à d'autres violences et discriminations à l'encontre des jeunes (qui incluent, sans toutefois s'y limiter, les stéréotypes dans les médias, selon lesquels les jeunes sont violents et agressifs ; l'instabilité financière et le travail non rémunéré dans les espaces civiques, qui augmentent leur vulnérabilité et empêchent les jeunes de rechercher des services de protection, d'assistance juridique, etc. ; les violations du droit d'association des jeunes qui se traduisent par des difficultés d'ordre bureaucratique dans l'établissement d'ONG de jeunesse ou la création d'un environnement généralement peu propice, ou les lacunes susceptibles d'entraver ou de violer les droits civils et politiques des jeunes, et l'ingérence dans l'exercice du droit de réunion pacifique, qui se traduit par exemple par la perturbation, de manière ciblée, des rassemblements de jeunes).

Les États devraient :

1. **Examiner, amender et abroger toutes les lois controversées** qui peuvent être mal interprétées et utilisées à mauvais escient pour limiter les droits universels et fondamentaux des jeunes à la liberté de réunion et d'association pacifiques, d'opinion et d'expression, de participation aux affaires publiques, afin de garantir que les jeunes ne subissent pas de représailles initiées à cause de leur activité (par exemple, les lois interdisant la participation aux assemblées publiques des enfants et des adolescents de moins de 18 ans devraient être révisées, afin d'encourager la participation aux affaires publiques dès le plus jeune âge ; la législation nationale devrait aligner l'âge minimum pour voter avec l'âge minimum d'éligibilité pour se présenter aux élections ; les lois qui empêchent la participation politique des jeunes apatrides et déplacés devraient être modifiées) ;
2. Mettre en œuvre la **Déclaration sur les défenseurs des droits humains au niveau national et inclure explicitement les jeunes à la conception et à l'établissement de mesures et de mécanismes de protection pertinents, qui prennent l'âge en considération** et s'appuient sur les expériences vécues des jeunes dans un contexte particulier. Une législation et des procédures de signalement adéquates, notamment des indicateurs d'alerte précoce, devraient être mises en place pour permettre de déclencher des mesures de protection et disposer d'un meilleur système d'établissement des responsabilités, permettant de poursuivre les auteurs de menaces à l'encontre des jeunes ;
3. Travailler en étroite collaboration avec les médias traditionnels et les réseaux sociaux pour **promouvoir le rôle positif des jeunes et diffuser des récits de réussites du travail accompli par la jeunesse** et d'initiatives dirigées par des jeunes, en incluant et faisant participer pleinement les jeunes, pour lutter contre les stéréotypes répandus sur les jeunes dans les médias ; reconnaître

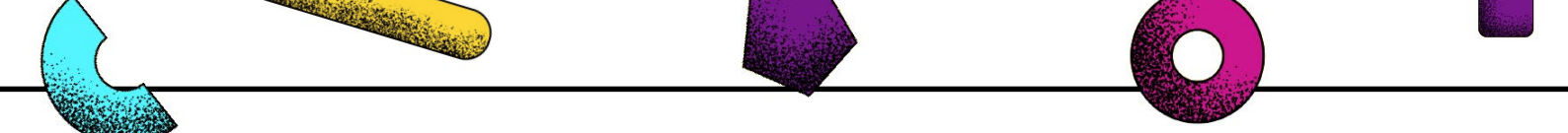


régulièrement et publiquement le travail des jeunes dans l'espace civique afin de renforcer la crédibilité et la réputation des contributions des jeunes à l'espace civique, par le biais de remises de prix, d'articles dans les médias, d'événements publics et d'initiatives similaires ;

4. **Offrir aux jeunes un espace dans la communication officielle et publique et les plateformes médiatiques pour qu'ils puissent s'auto-représenter**, afin de leur permettre de présenter leurs points de vue, leurs aspirations et leurs recommandations, de s'approprier les récits les concernant et de réduire les représentations médiatiques fausses ou déformées ;
5. **Former les agents publics, les organes chargés de l'application des lois et les membres du pouvoir judiciaire aux normes relatives aux droits humains afin de prévenir les inconduites, les abus, la discrimination et la violence à l'égard des jeunes ; sensibiliser les agents publics à l'inclusion des jeunes et au danger des stéréotypes à leur rencontre** par le biais du renforcement des capacités et de la formation de sensibilisation. Veiller à ce que ces sessions de formation soient mises en œuvre de façon continue, plutôt que ponctuelle, et à ce que ces acteurs soient conscients des problèmes de protection vécus par les jeunes dans la région ;
6. Dans le contexte des mécanismes de signalement relatifs aux droits humains, **collecter et présenter des mises à jour pertinentes, des informations, des données** ventilées de manière appropriée (sur la base de l'âge, du sexe, de l'origine ethnique, de l'orientation sexuelle, etc.) et des recommandations sur la situation des jeunes dans l'espace civique, préparées en étroite concertation avec eux ;
7. **Allouer suffisamment de ressources financières dans les budgets pour garantir que les organisations de jeunesse soient soutenues financièrement**, que des salaires décents leur soient versés pour leur travail, et qu'elles aient accès à Internet et à des appareils technologiques afin de faciliter leur connexion à leurs réseaux, au gouvernement et à la communauté internationale. Ces ressources sont essentielles pour garantir que les jeunes puissent accéder à un soutien en matière de protection dans les espaces civiques ;
8. **Interdire les stages non rémunérés** partout, mais surtout dans les domaines liés aux droits humains, à la paix et à la sécurité, à l'aide humanitaire, au développement durable et au changement climatique ;
9. **Cartographier la législation existante, qui constitue un obstacle à l'enregistrement des ONG de jeunesse** et la réviser si nécessaire ; tout en fournissant également des informations explicatives aux jeunes sur les processus d'inscription par le biais de lignes directrices publiques adaptées aux jeunes, de lignes d'assistance téléphonique, de personnes identifiées comme point de contact, de cours d'éducation civique, etc. s'ils souhaitent inscrire leurs organisations.⁹⁴ L'enregistrement des ONG, cependant, ne devrait pas être obligatoire pour que celles-ci puissent jouir de leurs droits, compte tenu du fait que certains jeunes préfèrent opérer au sein de structures non formelles.

Les organisations internationales et régionales devraient :

1. Fournir des **informations sur les mécanismes de protection existants avant de s'engager auprès des jeunes dans des événements publics et d'entreprendre des activités conjointes avec eux (aux niveaux local, national, régional et international)**, et sensibiliser les jeunes afin qu'ils connaissent davantage leurs droits dans l'exercice de leurs droits humains (en particulier lorsqu'ils manifestent, par exemple), afin de veiller à ce qu'ils soient en mesure d'évaluer correctement la légalité des réponses et des actions mises en place. Une personne définie et identifiée comme point de contact, que le jeune peut contacter s'il est exposé à des menaces, doit également être prévue au préalable ;
2. **Diffuser des informations** sur les mécanismes régionaux et internationaux pouvant être utilisés



pour mieux prévenir les menaces et les violations à l'encontre des jeunes dans l'espace civique, notamment les procédures d'alerte précoce, et les structures permettant de signaler les cas et de déclencher les mesures de protection précoces et nécessaires ;

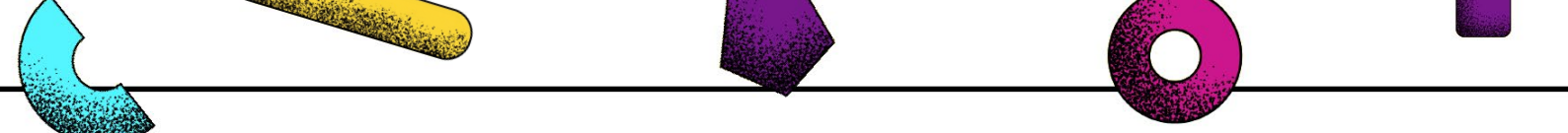
3. **Développer des orientations dédiées sur la protection** des jeunes dans l'espace civique en examinant spécifiquement la situation **dans les contextes de conflit et post-conflit récent**, afin de renforcer davantage le lien de protection entre la paix et la sécurité, l'action humanitaire et les droits humains, compte tenu du fait que les expériences des jeunes dans ces contextes sont radicalement différentes de celles de leurs pairs dont la vie n'est pas conditionnée par les conflits ;
4. **Allouer suffisamment de ressources (financières et autres) à la formation au renforcement des capacités liées à la protection**, spécifiquement adaptée aux besoins et aux expériences des jeunes. Cela devrait être mis en œuvre en collaboration avec les jeunes, la société civile et les établissements d'enseignement.

Les organisations de la société civile devraient :

1. **Fournir des fonds disponibles** pour les projets et programmes de jeunesse et veiller à ce qu'ils soient adaptés et accessibles aux différents mouvements et structures de jeunesse qui fonctionnent souvent selon des cadres informels, fournir un soutien en matière de transport, d'outils numériques et d'Internet en raison des nouveaux modes de fonctionnement post pandémie de COVID-19 ;
2. **Travailler en étroite collaboration avec les jeunes et les organisations de jeunesse** pour s'assurer que leurs préoccupations, leurs visions et leurs recommandations soient incluses dans les rapports, en particulier pour les organisations régionales et internationales, dans leurs **rapports d'examen nationaux et exercices de suivi**, y compris

Les jeunes devraient :

1. **Construire des réseaux et établir une coopération avec d'autres initiatives et organisations de jeunesse**, en particulier avec celles qui travaillent auprès des communautés sous-représentées ou sur des questions relatives aux groupes marginalisés (tels que les jeunes femmes, les jeunes handicapés, les jeunes LGBTQIA+, les jeunes migrants, les jeunes réfugiés, les populations de jeunes déplacés, les jeunes minorités et les jeunes autochtones), pour augmenter le poids global et la présence des voix des jeunes, et ainsi **renforcer la capacité d'influence sur les décisions**. Grâce à ces réseaux, les organisations de jeunesse peuvent renforcer les activités de plaidoyer et de sensibilisation auprès des organisations internationales travaillant sur les droits humains, en particulier l'ONU, et des organisations régionales telles que l'UE, la Commission interaméricaine des droits de l'Homme et la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples ;
2. **Entreprendre des exercices réguliers, collaboratifs et inclusifs d'évaluation des risques et de la résilience, pour documenter les types de menaces et de défis auxquels ils sont confrontés**, et assurer la liaison avec les organisations de la société civile, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales pour veiller à ce que ces informations soient incluses aux rapports correspondants. Les organisations de la société civile devraient assurer une formation de renforcement des capacités auprès des jeunes, sur la façon dont ils peuvent mener ces exercices d'évaluation et faire rapport aux autorités compétentes. Les jeunes devraient également préparer des rapports parallèles et soumettre des informations pertinentes aux organes de suivi régionaux et internationaux ;
3. **Élaborer leurs propres politiques de sauvegarde qui informeraient tous les jeunes membres sur la façon dont ils peuvent prendre des mesures de précaution pour se protéger**, et sur les endroits où ils peuvent demander de l'aide au cas où ils seraient exposés à des menaces. Ces politiques devraient expliquer comment accéder aux outils et ressources de protection de base



pour les jeunes, développer des stratégies d'atténuation, des voies d'orientation et créer un budget consacré à la réaction aux incidents.

Les réseaux sociaux et les entreprises de technologie devraient :

1. **Fournir de manière proactive du matériel de formation et de connaissances aux jeunes qui sont actifs au sein des espaces civiques en ligne**, pour les aider à comprendre les types de menaces et d'attaques auxquels ils pourraient être confrontés et pour les former aux protocoles de sécurité et de confidentialité, aux directives de signalement et aux conditions leur permettant d'exercer en toute sécurité et de façon efficace leurs activités militantes en ligne. Ils doivent reconnaître les besoins de protection numérique spécifiques de groupes de jeunes distincts en tenant compte des identités et des vulnérabilités des différents jeunes. À cette fin, une assistance immédiate accessible (comme par exemple une hotline disponible 24 h/24 et 7 j/7) peut être mise en place pour les jeunes exposés aux menaces numériques et ayant besoin d'informations immédiates et fiables ;
2. **Entreprendre des consultations régulières avec un groupe diversifié de jeunes afin de comprendre les tendances en matière de menaces qui apparaissent dans les espaces civiques en ligne**, et d'ajuster leurs mécanismes de signalement si nécessaire ;
3. Veiller à ce qu'il n'y ait pas deux poids, deux mesures dans leurs politiques et processus de modération de contenu.

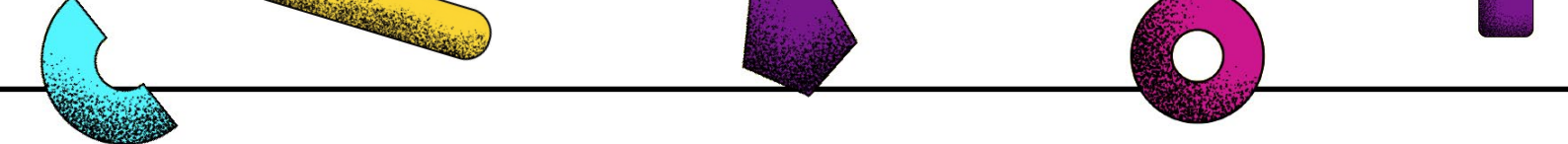
PROTECTION :

Fournir des mesures de protection urgentes lorsque les jeunes sont exposés à des menaces dans l'espace civique

Objectif : mettre en œuvre des mécanismes de protection accessibles, immédiats et adaptés aux jeunes, lorsque les jeunes sont exposés à différentes menaces (socio-culturelles, politiques, juridiques, physiques, économiques, psychologiques, numériques, etc., y compris, sans toutefois s'y limiter, lorsqu'ils sont ciblés par des dirigeants politiques et des acteurs étatiques, victimes de harcèlement et de surveillance en ligne, lorsqu'ils font l'objet de restrictions illégales du droit d'association et de réunion pacifique, d'un usage excessif de la force, de torture, de représailles pour avoir coopéré avec des organisations internationales, d'assassinats ciblés de jeunes militants et autres).

Les États devraient :

1. **Enquêter de manière approfondie et impartiale** sur les menaces, les attaques, les actes d'intimidation, les discours haineux et autres violations des droits humains, et traduire les auteurs en justice, et fournir des réponses et un suivi rapides aux signalements de jeunes concernant les violations des droits humains ;
2. Condamner publiquement et fermement toutes les violations, tous les abus et menaces commis contre les jeunes opérant pacifiquement dans l'espace civique, et souligner que le fait de revendiquer et de lutter pour leurs droits est un droit humain ; si les jeunes sont exposés à des menaces en raison de leur travail dans l'espace civique, **communiquer des messages de solidarité et appeler à une action urgente des autorités compétentes** ;
3. **Réévaluer les mandats/mécanismes de protection existants, et l'inclusion des jeunes actifs** dans l'espace civique, **pour veiller à ce que les réponses de protection soient adaptées à l'âge et suivent les recommandations des jeunes, et que ces mécanismes soient connus et accessibles à tous les jeunes dans l'espace civique** ;
4. **Inclure les jeunes aux mécanismes de protection existants au niveau national.** Désigner des



personnes identifiées comme point de contact indépendantes pour les jeunes au sein des entités concernées, qui coordonneraient la réponse de l'entité aux signalements de menaces et établiraient des relations avec les acteurs gouvernementaux qui peuvent mobiliser les responsables de l'application des lois.

Les organisations internationales et régionales devraient :

1. **Mettre en place un mécanisme de protection indépendant pour les jeunes**, afin de permettre le signalement immédiat des menaces et des attaques à leur encontre. Les mécanismes de protection existants peuvent servir d'inspiration.⁹⁵

Ce mécanisme devrait soit être créé, soit être renforcé en **incluant les jeunes aux mécanismes existants** ; dans tous les cas, des consultations avec un groupe diversifié de jeunes pour s'assurer que leurs besoins spécifiques sont pris en compte sont essentielles.

Ces mécanismes devraient fournir un **soutien juridique, politique, financier et psychologique tout le long du processus, à l'individu, mais aussi aux membres de la famille de l'individu** si nécessaire. Il conviendrait d'envisager d'offrir une **aide à la réinstallation dans les cas les plus graves, si nécessaire**.

Des mécanismes de protection dédiés devraient également être en mesure de proposer une assistance financière et technique aux jeunes qui ne sont pas officiellement organisés ou enregistrés auprès du gouvernement en raison de problèmes de sécurité, de problèmes bureaucratiques ou autres, quel que soit le statut juridique des jeunes.

Des informations sur ces mécanismes devraient être régulièrement envoyées aux différentes organisations de jeunesse, par exemple par le biais des personnes identifiées comme point de contact des différents réseaux mondiaux, afin de garantir que les jeunes travaillant au niveau local aient connaissance de leur existence et sachent comment les utiliser ;

2. **Réévaluer les mandats/mécanismes de protection existants, et l'inclusion des jeunes actifs** dans l'espace civique, **pour veiller à ce que les réponses de protection soient adaptées à l'âge et suivent les recommandations des jeunes, et que ces mécanismes soient connus et accessibles à tous les jeunes dans l'espace civique** ;
3. **Les Nations Unies** devraient veiller à ce que les cadres juridiques et politiques des États membres garantissent la promotion et la protection efficaces des droits humains des jeunes, notamment la participation inclusive, pleine et effective des jeunes à la prise de décision ;
4. **Les Nations Unies devraient** encourager les départements, agences, fonds et programmes des Nations Unies à inclure des informations spécifiques sur les jeunes à différents rapports thématiques et points d'avancement.

Les réseaux sociaux et les entreprises de technologie devraient :

1. **Enquêter de manière approfondie et impartiale** sur les menaces, les attaques, les actes d'intimidation et les discours haineux et traduire les auteurs en justice ; garantir qu'il n'y ait pas deux poids deux mesures dans leurs politiques et processus de modération de contenu, et veiller à ce que tous les discours haineux et d'incitation à la haine soient traités de façon juste et efficace, et évalués sur un pied d'égalité.

PARTICIPATION :

Offrir des opportunités de participation significative et sûre afin de veiller à assurer l'inclusion des jeunes et à leur offrir un espace civique sûr

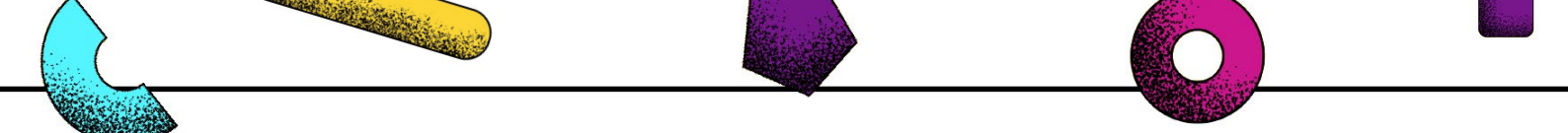
Objectif: créer des opportunités de participation significative et sûre, en particulier de participation intergénérationnelle, pour les jeunes dans l'espace civique (les voix des jeunes sont ignorées dans les processus de prise de décision, en particulier celles des jeunes des communautés vulnérables et des zones rurales ; l'hostilité intergénérationnelle/les normes patriarcales et paternalistes sont utilisées pour exclure les jeunes des espaces civiques/des espaces de prise de décision ; manque d'infrastructures physiques et accessibles permettant la participation des jeunes handicapés à l'espace civique ; etc.).

Les États devraient :

1. **Inclure l'éducation civique et l'éducation aux droits humains au sein des programmes scolaires nationaux, afin que les enfants et les jeunes comprennent dès leur plus jeune âge comment les gouvernements fonctionnent** et sachent de quels droits et opportunités ils disposent pour influencer/participer aux affaires publiques, politiques, économiques, culturelles, sociales et autres de leur pays ;
2. Envisager d'introduire **des quotas dans les parlements nationaux et autres organes décisionnels à tous les niveaux (ainsi que dans les délégations aux organisations intergouvernementales régionales et internationales) dans le but d'accroître la participation des jeunes**. La représentation devrait présenter un juste équilibre entre les sexes et assurer la participation et l'inclusion des communautés de jeunes minorités, de jeunes autochtones et autres communautés sous-représentées ;
3. **Collecter des données à tous les niveaux pour suivre systématiquement et régulièrement la participation**, la représentation et l'inclusion des jeunes aux processus et institutions politiques, ce qui pourrait être réalisé en désignant des personnes identifiées comme point de contact au sein des institutions publiques ;
4. Faciliter l'accès des jeunes et des organisations aux organismes régionaux et internationaux, en particulier les Nations Unies, ses représentants et les mécanismes des droits humains ; **inclure les jeunes ou accroître la représentation des jeunes**, en particulier aux organisations et aux mouvements sans accréditation ECOSOC pour l'accès aux événements des Nations Unies, au sein de leurs délégations à tous les **forums régionaux et internationaux pertinents** ;
5. Établir ou renforcer, d'une part, des structures de jeunesse accessibles et inclusives, telles que des conseils de jeunesse locaux, des parlements de jeunes ou d'autres mécanismes et institutions dédiés à la jeunesse, tout en veillant, d'autre part, à ce que tous les autres organes gouvernementaux et administratifs **intègrent** une approche axée sur les jeunes et sur les perspectives des jeunes tout au long de leur processus, avec inclusion et représentation des jeunes, pour ne pas avoir des institutions parallèles et déconnectées et pour éviter la création de silos.

L'ONU devrait :

1. **Établir un mécanisme consultatif** pour les jeunes (notamment les groupes de jeunes marginalisés, tels que les jeunes femmes, les jeunes handicapés, les jeunes LGBTQIA+, les jeunes migrants, les jeunes réfugiés, les jeunes déplacés, les jeunes minorités et les jeunes autochtones), qui devrait se réunir chaque année et faire des recommandations sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil des droits de l'homme et d'autres organes pertinents des Nations Unies, en attirant particulièrement l'attention sur les questions de protection dans l'espace civique. Ce mécanisme devrait garantir une participation structurée et significative des jeunes, avec des liens institutionnels directs avec le Conseil des droits de l'homme et d'autres organes pertinents



des Nations Unies, avec le Conseil de Droits Humains et autres organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies.

La société civile devrait :

1. **Initier des consultations régulières avec des organisations de jeunesse et des jeunes qui sont actifs dans l'espace civique, pour comprendre les défis auxquels ils sont confrontés, pour explorer les opportunités de collaboration et de soutien**, et établir de manière proactive une relation de confiance avec eux (notamment avec les jeunes marginalisés, tels que les jeunes femmes, les jeunes handicapés, les jeunes LGBTQIA+, les populations de jeunes déplacés, les jeunes minorités et les jeunes autochtones). Ces discussions devraient disposer d'un plan de suivi clair et d'orientations opérationnelles pour le suivi et la responsabilisation afin de garantir que les préoccupations des jeunes soient prises en compte et que des réponses adaptées soient mises en place ;

Veiller à ce que ces consultations soient accessibles et inclusives (avec langue des signes et interprétation et infrastructures physiques accessibles, notamment ascenseurs, rampes, etc.) et que les jeunes des zones rurales puissent également y assister (en facilitant le transport ou l'accès à Internet par exemple) ;

2. **Assister et participer à des événements, projets et initiatives dirigés par des jeunes pour exprimer leur soutien**, faciliter les relations intergénérationnelles et favoriser une communauté au sein de laquelle les jeunes se sentent à l'aise pour partager leurs préoccupations et rechercher un soutien en matière de protection en cas de besoin ;
3. **Examiner de manière critique les structures de gouvernance** pour évaluer et assurer une représentation diversifiée des jeunes à tous les niveaux de la prise de décision, afin que les jeunes aient accès à des opportunités de prise de décision inclusives et transparentes aux niveaux communautaire, infranational et national, y compris en ce qui concerne les décisions relatives à l'accès aux services de base tels que l'éducation, la santé mentale, les services psychosociaux, la santé sexuelle et reproductive.

Tous les acteurs doivent :

1. **Apprendre et comprendre le sens et les critères d'une participation significative des jeunes et faire évoluer les pratiques symboliques en impliquant les jeunes dans les programmes, projets, réunions et structures uniquement si leur participation est significative** et si la personne et sa cause bénéficient également d'une telle participation.⁹⁶

NOTES

1. « Déclaration universelle des droits de l'homme », Nations Unies, <https://www.un.org/fr/about-us/universal-declaration-of-human-rights>.
2. UNFPA – UN/PBSO, Graeme Simpson, The Missing Peace: Independent Progress Study on Youth, Peace and Security, Mandated by the Security Council (2018), <https://www.youth4peace.info/system/files/2018-10/youth-web-english.pdf>, voir par exemple "Dealing with Injustice and Human Rights," à partir de la p. 101. (à partir d'ici : The Missing Peace).
3. CIVICUS, People Power Under Attack 2019, un rapport basé sur les données de CIVICUS Monitor (décembre 2019), <https://civicus.contentfiles.net/media/assets/file/GlobalReport2019.pdf>. Le rapport a également souligné les différences régionales et le fait que les jeunes étaient les principales cibles sur le continent africain. Il convient également de mentionner que 39 % des signalements de violations de l'espace civique en Afrique avaient à voir avec la perturbation de manifestations ; CIVICUS Monitor (2020), <https://foundations2020.monitor.civicus.org/uneven-crisis.html>.
4. UNICEF, Rapid Analysis: Digital civic engagement by young people (2020), <https://www.unicef.org/globalinsight/media/706/file/UNICEF-Global-Insight-digital-civic-engagement-2020.pdf>
5. Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, World Population Prospects 2019: Highlights (2019), ST/ESA/SER.A/423, https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019_Highlights.pdf.
6. Pour des informations plus détaillées, voir, par exemple, les Dossiers thématiques sur la jeunesse publiés par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, <https://www.un.org/development/desa/youth/issue-briefs.html>.
7. Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, Jeunesse et droits humains : Rapport annuel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, A/HRC/39/33 (28 juin 2018), <https://digitallibrary.un.org/record/1640929?ln=en>.
8. The Missing Peace.
9. Ibid, voir Section 3.5. "Dealing with Injustice and Human Rights," à partir de la page 101.
10. Ibid, p. 102.
11. Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse et experts des droits de l'homme des Nations Unies, Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, "Joint Statement on Recent Violent Escalations During Youth-Led Protests Around the World" (30 octobre 2020), <https://www.un.org/youthenvoy/2020/10/joint-statement-on-recent-violent-escalations-during-youth-led-protests-around-the-world/>.
12. Voir par exemple la déclaration conjointe de 41 organisations de la société civile sur l'usage excessif de la force par le Nigeria contre les manifestants : Human Rights Watch, Nigeria: End Excessive Force Against Protesters (October 2020), <https://www.hrw.org/news/2020/10/22/nigeria-end-excessive-force-against-protesters>; Amnesty International, "USA: The World Is Watching: Mass Violations By U.S. Police Of Black Lives Matter Protesters' Rights" (2020), <https://www.amnesty.org/download/Documents/AMR5128072020ENGLISH.PDF>; entretiens directs menés dans le cadre de cette recherche.
13. The Missing Peace, p. 14.
14. United Nations, Youth 2030: The United Nations Youth Strategy (2018), <https://www.un.org/youthenvoy/youth-un/>.
15. United Nations, Universal Declaration of Human Rights (UDHR) (Paris, 1948), <https://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/>; United Nations, Convention on the Rights of the Child (CRC)(New York, 1989), <https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/crc.pdf> (applicable to adolescents younger than 18); United Nations, International Covenant on Civil and Political Rights (ICCPR) (New York, 1966), <https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ccpr.pdf>; United Nations, Declaration on Human Rights Defenders 53/144 (1999), <https://undocs.org/pdf?symbol=en/A/RES/53/144>.
16. Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU 2250), Jeunesse, paix et sécurité (YPS), S/RES/2250 (9 décembre 2015), [https://undocs.org/S/RES/2250\(2015\)](https://undocs.org/S/RES/2250(2015)).
17. Résolution 2535 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU 2535), Jeunesse, paix et sécurité (YPS), S/RES/2535 (2020), para. 5, [https://undocs.org/en/S/RES/2535\(2020\)](https://undocs.org/en/S/RES/2535(2020)).
18. Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la jeunesse, la paix et la sécurité, S/2020/167, (2 mars 2020), <https://undocs.org/en/S/2020/167>, art. 76 (d).
19. "Youth, Peace and Security – Security Council Open VTC," UN Web TV (27 avril 2020), <http://webtv.un.org/meetings-events/general-assembly/general-debate/71st-session-%5Ball-languages%5D/watch/youth-peace-and-security-security-council-open-vtc/6152419696001/?term=&page=458>.

20. CIVICUS, *People Power Under Attack 2019*, un rapport basé sur les données de Civicus Monitor (décembre 2019), <https://civicus.contentfiles.net/media/assets/file/GlobalReport2019.pdf>. Le rapport a également souligné les différences régionales et le fait que les jeunes étaient les principales cibles sur le continent africain. Il convient également de mentionner que 39 % des signalements de violations de l'espace civique en Afrique avaient à voir avec la perturbation de manifestations ; CIVICUS Monitor (2020), <https://foundations2020.monitor.civicus.org/uneven-crisis.html>.
21. Voir par exemple *Les rapports thématiques et nationaux des rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits humains*, sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association ; les rapports annuels du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la coopération avec les Nations Unies, ses représentants et mécanismes dans le domaine des droits humains, ou les rapports du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, disponibles dans les archives du site du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : <https://www.ohchr.org/en/HRBodies/SP/Pages/Welcomepage.aspx>
22. Il y a quelques exceptions en matière d'études régionales ; voir par exemple *European Youth Forum, Shrinking Civic Spaces for Youth (2020)*, <https://www.youthforum.org/safeguarding-civic-space-young-people-europe> ; voir note de bas de page 20.
23. Adrian Di Giovanni, "A Pebble in the Shoe: Assessing the Uses of Do No Harm in International Assistance," *Verfassung Und Recht in übersee/Law and Politics in Africa, Asia and Latin America* 47, no. 2 (2014), https://www.jstor.org/stable/43239732?seq=1#metadata_info_tab_contents.
24. "Regional Groups of Member States," Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences des Nations Unies, disponible sur : <https://www.un.org/dgacm/content/regional-groups>.
25. RCSNU 2250 (2015), p. 1. Il est important de noter qu'il n'existe pas de définition universellement acceptée de la jeunesse et que différentes agences au sein du système des Nations Unies utilisent des définitions différentes.
26. Voir par exemple, Child Rights Connect, *The Rights of Child Human Rights Defenders: Implementation Guide (2020)*, <https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2020/12/final-implementation-guide-the-rights-of-child-human-rights-defenders-forweb.pdf>; War Child, "Children as Human Rights Defenders: Unique challenges for children impacted by war" (September 2018), https://www.warchild.org.uk/sites/default/files/link-files/VoiceMore_Report_Children_Human_Rights_Defenders_FINAL.pdf.
27. Voir par exemple *The Missing Peace*.
28. Nations Unies, *Note d'orientation des Nations Unies : Protection et promotion de l'espace civique (septembre 2020)*, https://www.ohchr.org/Documents/Issues/CivicSpace/UN_Guidance_Note.pdf, p. 3.
29. *Jeunesse et droits de l'homme*, A/HRC/39/33, par. 33–39.
30. UNICEF, *Digital Civic Engagement*, p. 6.
31. *The Missing Peace*, p. 43.
32. Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, *Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme*, Margaret Sekaggya, A/HRC/19/55 (décembre 2011), disponible sur : https://www.ohchr.org/documents/hrbodies/hrcouncil/regularsession/session19/a-hrc-19-55_en.pdf, par. 100.
33. ECDPM (Jean Bossuyt et Martin Ronceray), *Claiming back civic space – Towards approaches fit for the 2020s?* (mai 2020), <https://ecdpm.org/wp-content/uploads/Claiming-Back-Civic-Space-Towards-Approaches-Fit-2020s-Report-May-2020-ECDPM.pdf>, p. 20.
34. *Ibid.*
35. Voir par exemple, *The Missing Peace*, chapitre « Constraints » à la p. 42.
36. *Ibid.*, p. XI.
37. DUDH ; CRC ; PIDCP (voir note 15).
38. Le nom complet de la Déclaration est "Declaration on the Right and Responsibility of Individuals, Groups and Organs of Society to Promote and Protect Universally Recognized Human Rights and Fundamental Freedoms", A/RES/53/144 (1999), <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N99/770/89/PDF/N9977089.pdf?OpenElement>.
39. Sumi Cho, Kimberle Williams Crenshaw and Leslie McCall, "Toward a Field of Intersectionality Studies: Theory, Applications and Praxis," (2013). *Signs*, Vol. 38, No. 4, <https://www.jstor-org.ezproxy.cul.columbia.edu/stable/pdf/10.1086/669608.pdf?refreqid=excelsior%3A9e92b1e7a91538f27e310f6b27059027>
40. United Nations, *Universal Declaration of Human Rights (UDHR)* (Paris, 1948), <https://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/>; United Nations, *International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (ICESCR)* (1976), <https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/cescr.pdf>.

41. Les jeunes femmes sont sans aucun doute dans une position encore plus difficile lorsqu'il s'agit de faire entendre leur voix et, par conséquent, une section entière leur est consacrée, à elles et à leurs expériences spécifiques, plus loin dans le rapport.
42. Voir par exemple *The Missing Peace*, chapitre "Debunking Assumptions" à partir de la p. 17.
43. Ibid, p. 15.
44. Ibid, p. 42.
45. Inter-Parliamentary Union, *Youth Participation in National Parliaments: 2018* (2018), <https://www.ipu.org/resources/publications/reports/2018-12/youth-participation-in-national-parliaments-2018>, p. 3.
46. Ibid.
47. Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, A/HRC/19/55, par. 102-103. Tous ces cas concernaient des violations à l'encontre des jeunes et des étudiants défenseurs travaillant sur un très large éventail de questions, « y compris la torture, la détention arbitraire, les disparitions forcées, l'impunité, la liberté de religion, les droits des minorités, les droits des étudiants, les droits des jeunes, l'éducation, les droits des femmes et les questions de genre, les politiques commerciales et autres questions économiques, les questions environnementales et foncières, la consolidation de la paix et la promotion de la démocratie » (paragraphe 102).
48. Voir par exemple *European Youth Forum, Safeguarding Civic Space for Young People in Europe* (2020), <https://www.youthforum.org/safeguarding-civic-space-young-people-europe>; *United Nations Department of Economic and Social Affairs, UN World Youth Report on Youth Civic Engagement* (2016), https://www.un.org/development/desa/youth/wp-content/uploads/sites/21/2018/12/un_world_youth_report_youth_civic_engagement.pdf.
49. Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, A/HRC/19/55, par. 107.
50. *Participation des jeunes aux parlements nationaux 2018*, tableau en p. 24. Le rapport indique que « les pays nordiques sont majoritairement leaders à l'échelle mondiale en matière d'élection de jeunes députés : la part des députés de moins de 30 ans dépasse 10 % en Norvège, en Suède et en Finlande. Leur part est également d'environ 10 % dans les chambres uniques ou basses de Saint-Marin, de la République de Gambie, du Monténégro et de la République bolivarienne du Venezuela. La seule chambre haute approchant ce niveau est le Bhoutan, à 9,1 % », p. 3.
51. Résolution 39/33 de l'Assemblée générale des Nations Unies, *Jeunesse et droits humains : Rapport annuel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*, A/HRC/39/33 (28 juin 2018), <https://digitallibrary.un.org/record/1640929?ln=en>, par., 32.
52. Assemblée générale des Nations Unies, *Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général sur les défenseurs des droits de l'homme*, Hina Jilani, A/62/225 (août 2007), <https://digitallibrary.un.org/record/606583?ln=en>, paragraphe 70.
53. Nations Unies, *Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme* 53/144 (1999), <https://undocs.org/pdf?symbol=en/A/RES/53/144>.
54. *Digital Civic Engagement by Young People*, p. 17.
55. *World Development Report. Digital Dividends: Overview*, p. 2. Disponible sur : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/896971468194972881/pdf/102725-PUB-Replacement-PUBLIC.pdf>, 2016; *International Telecommunication Union. Guidelines for Parents, Guardians and Educators on Child Online Protection*, p. 7. Disponible sur : https://www.itu-ilibrary.org/science-and-technology/guidelines-for-parents-guardians-and-educators-on-child-online-protection_pub/8158f72a-de218e68-en, édition 2020.
56. *Digital Civic Engagement by Young People*, p. 8.
57. Ibid.
58. Ibid, p. 22.
59. *Youth & Participatory Politics Project* (Cathy J. Cohen et al), *Participatory Politics: New Media and Youth Political Action* (31 mai 2012), <https://dmlhub.net/publications/participatory-politics-new-media-and-youth-political-action-6ca85d2f-2387-4529-a282-1b198f6457d1/index.html>
60. Conseil des droits de l'homme, *Rapport du Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association*, A/HRC/38/34 (26 juillet 2018), <https://undocs.org/A/HRC/38/34>, par. 83.
61. Conseil des droits de l'homme, *Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme*, Margaret Sekaggya, A/HRC/19/55 (21 décembre 2011), par., 103.
62. Donna Cline. "Deprivation of Liberty: Has the European Court of Human Rights Recognized a 'Public Safety' Exception?" (janvier 2013), *Merkourios*, Vol. 29, n°76, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2219185.
63. Human Rights Law Centre, *Austin & Ors v United Kingdom* [2012] ECHR 459 (2012), <https://www.hrlc.org.au/human-rights-case-summaries/austin-ors-v-united-kingdom-2012-echr-459-15-march-2012>.

64. Craig Rotenberg et al. "Tear gas: an epidemiological and mechanistic reassessment." (2016), *Annals of the New York Academy of Sciences*, 1378 (1) <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5096012/>.
65. Rohini J Haar et al. "Death, injury and disability from kinetic impact projectiles in crowd-control settings: a systematic review." *BMJ*, Vol. 7. Numéro 12, <https://bmjopen.bmj.com/content/7/12/e018154>.
66. Ibid.
67. Sarah Pickard, *Politics, Protest and Young People: Political participation and dissent in 21st century Britain* (2019), <https://link.springer.com/book/10.1057/978-1-137-57788-7>; *The Missing Peace*.
68. Une enquête mondiale menée par l'Organisation internationale du travail a confirmé ces conclusions et a noté qu'un jeune sur trois dans le monde avait subi un impact négatif sur son droit de participer aux affaires publiques. *International Labor Organization, Youth & COVID-19: Impacts on Jobs, Education, Rights and Mental Well-Being* (2020), https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_753026.pdf.
69. Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse et experts des droits de l'homme des Nations Unies, Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, "Joint Statement on Recent Violent Escalations During Youth-Led Protests Around the World" (30 octobre 2020), <https://www.un.org/youthenvoy/2020/10/joint-statement-on-recent-violent-escalations-during-youth-led-protests-around-the-world/>.
70. United Nations, *COVID-19 and Human Rights: We are All In This Together* (April 2020), https://www.un.org/victimsofterrorism/sites/www.un.org.victimsofterrorism/files/un_-_human_rights_and_covid_april_2020.pdf. p. 17.
71. Graeme Simpson and Ali Altiok, "Building Back Better: Youth, Risk and Resilience in the coronavirus (COVID-19) Pandemic" (September 2020), <https://www.accord.org.za/analysis/building-back-better-youth-risk-and-resilience-in-the-coronavirus-covid-19-pandemic/>.
72. For more information on impact on young people's right to information during COVID-19, International Labor Organization, *Youth & COVID-19*.
73. Ibid, pg. 35.
74. Frida, The Young Feminist Fund and the Association for Women's Rights in Development, *Brave, Creative, Resilient: The Global State of Young Feminist Organizing* (2015), https://youngfeministfund.org/wp-content/uploads/2017/05/frida-awid_young_feminist_organizing_research.pdf. D'autres organisations incluses dans l'enquête se sont concentrées sur la consolidation de la paix, travaillant avec les femmes dans les contextes de conflit et de post-conflit et avec les organisations de jeunesse dans le domaine des arts et de la créativité. Parmi d'autres défis, les jeunes femmes interrogées ont le plus fréquemment identifié : le manque de ressources financières (91 %) ; le contrecoup contre le féminisme (35 %) ; les menaces à la sûreté et à la sécurité (20 %) ; et les conflits et la violence (15 %). D'un point de vue régional, des organisations au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et en Asie-Pacifique ont identifié les groupes extrémistes et fondamentalistes, les autorités traditionnelles d'Afrique subsaharienne et dans plusieurs régions, dont l'Amérique latine, les membres du crime organisé comme les principales sources de menaces.
75. Ibid.
76. Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport du Secrétaire général sur la jeunesse, la paix et la sécurité*, S/2020/167, (2 mars 2020), <https://undocs.org/en/S/2020/167>, par. 36.
77. UN Women, *Types of Violence against Women and Girls*, <https://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence>.
78. Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, 2007, <https://defendingwomen-defendingrights.org/wp-content/uploads/2014/03/book3NeoWithCovereng.pdf>, p. 58.
79. *Situation of Human Rights Defenders: Report of the Special Rapporteur on the situation of human rights defenders*, August 2016, A/71/281; „Extractive industries and indigenous peoples”, *Report of the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples*, James Anaya, July 2013, A/HRC/24/41.
80. *The Missing Peace*, p. 22.
81. Cette phrase est extraite d'une déclaration écrite soumise par une personne définie et identifiée comme point de contact en Océanie qui a recueilli des réponses anonymes de ses réseaux aux fins de ce rapport.
82. Première session du Forum sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, par. 13.
83. Voir par exemple Rosemarie Garland-Thomson, « Misfits : A Feminist Materialist Disability Concept » (2011), *Hypatia*, Vol. 26, n°3, <https://www.bristol.ac.uk/media-library/sites/sps/documents/tackling/Misfits%20A%20Feminist%20Materialist%20Disability%20Concept.pdf>.

- 
84. Edward McCann et Michael Brown 'Homelessness among youth who identify as LGBTQ+ : A systematic review' (2019), Journal of Clinical Nursing, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/jocn.14818>.
 85. Carin Tunaker, 'No Place Like Home ? Locating LGBT Youth' (2015), The Journal of Architecture, Design and Domestic Space, Vol 12, <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/17406315.2015.1046300>.
 86. Voir par exemple Clara Irazabal, « Intersectionality and planning at the margins: LGBT youth of color in New York », (2016), Gender, Place, Culture, Vol. 23, numéro 5, <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/0966369X.2015.1058755>.
 87. 87. Voir par exemple Banque mondiale, Breaking the Barrier to Youth Inclusion (2014), <https://www.worldbank.org/en/country/tunisia/publication/tunisia-breaking-the-barriers-to-youth-inclusion>.
 88. Center for Information & Research on Civic Learning and Engagement, Civic Deserts (2017), <https://circle.tufts.edu/latest-research/civic-deserts-60-rural-millennials-lack-access-political-life>.
 89. European Youth Forum, Shrinking Civic Spaces for Youth, cite: <https://www.youthforum.org/safeguarding-civic-space-young-people-europe>.
 90. Frida, The Young Feminist Fund and the Association for Women's Rights in Development, Brave, Creative, Resilient: The Global State of Young Feminist Organizing (2015), https://youngfeministfund.org/wp-content/uploads/2017/05/frida-awid_young_feminist_organizing_research.pdf.
 91. The Missing Peace.
 92. Voir par exemple Les rapports thématiques et nationaux des rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur la situation des défenseurs des droits humains, sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association ; les rapports annuels du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme sur la coopération avec les Nations Unies, ses représentants et mécanismes dans le domaine des droits humains, ou les rapports du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur les défenseurs des droits de l'homme, disponibles dans les archives du site du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : <https://www.ohchr.org/en/HRBodies/SP/Pages/Welcomepage.aspx>.
 93. Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme : Youth and human rights, A/HRC/39/33, <https://undocs.org/Home/Mobile?FinalSymbol=A%2FHRC%2F39%2F33&Language=E&DeviceType=Desktop>, page 9.
 94. Nous reconnaissons que certains jeunes préfèrent travailler dans des mouvements informels, non enregistrés. Cependant, au cours de cette recherche, de nombreux jeunes ont expliqué que les difficultés d'enregistrement de leurs organisations entraînaient des difficultés d'accès au financement, au soutien international et à d'autres ressources essentielles.
 95. Voir par exemple ProtectDefenders.eu. – European Union Human Rights Defenders mechanism, led by a Consortium of 12 non-governmental organizations active in the field of human rights. De plus amples informations sur le mécanisme sont disponibles ici : <https://protectdefenders.eu/>.
 96. Voir par exemple UNICEF, ENGAGED AND HEARD! Guidelines on Adolescent Participation and Civic Engagement, 2020, disponible sur : <https://www.unicef.org/media/73296/file/ADAP-Guidelines-for-Participation.pdf>.



ANNEXE

QUESTIONS DE L'ENQUÊTE

Protection des jeunes dans l'espace civique

Enquête commandée par le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse (BESGJ)

En répondant aux questions ci-dessous, vous nous aiderez à mieux comprendre à quels types de difficultés, d'obstacles et de menaces les jeunes sont confrontés lorsqu'ils défendent les droits humains, mobilisent des communautés ou agissent en tant qu'agents de consolidation de la paix. Notre objectif est de formuler des lignes directrices et des recommandations appropriées aux différentes parties prenantes sur la manière de mieux protéger les jeunes dans l'espace civique.

Nous utilisons ces données à des fins analytiques et statistiques. Si vous souhaitez nous permettre de référencer des informations spécifiques de votre réponse (par exemple si vous partagez des exemples de cas concrets ou des témoignages avec nous), veuillez nous fournir vos coordonnées afin que nous puissions vous recontacter. Nous vous contacterons si nous avons besoin de plus amples informations ou si nous prévoyons de publier des informations spécifiques pour lesquelles nous solliciterons votre accord.

1. Pouvez-vous nous dire dans quel(s) pays vous travaillez ?

2. Veuillez nous indiquer votre âge

3. À quel genre vous identifiez-vous ?

- Femme
- Homme
- Autre :
- Je préfère ne pas répondre
- Ici, vous pouvez spécifier « autre » si vous le souhaitez

.....

.....

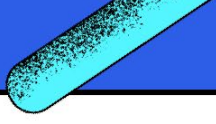
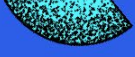
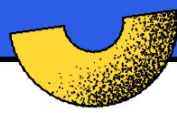
.....

.....

.....

4. Agissez-vous individuellement ou en tant que membre d'une organisation ?

- Individuellement
- En tant que membre d'une organisation



5. ¿En qué cuestiones concretas se centra?

- Participation des jeunes aux affaires publiques et politiques
 - Participation des jeunes aux affaires sociales, économiques et culturelles
 - Droit à l'éducation
 - Transition entre l'école et le monde du travail
 - Liberté d'expression
 - Liberté d'association et de réunion pacifique
 - Emploi et protection sociale
 - Accès aux soins de santé
 - Santé sexuelle et reproductive, et droits associés
 - Égalité de genre
 - Violences à l'égard des femmes
 - Droits environnementaux, justice climatique
 - Lutte pour l'égalité et contre le racisme (droits des minorités, peuples autochtones)
 - Droits LGBTI
 - Droit à la terre
 - Droit à la vérité, justice transitionnelle
 - Développement durable
 - Migration, demandeurs d'asile, déplacés internes, réfugiés
 - Consolidation de la paix et maintien de la paix
 - Droits numériques
 - Autre (veuillez préciser)
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-
-



6. Quelle est la plus grande préoccupation ou peur que vous ayez dans votre vie en ce moment, au niveau de laquelle vous avez le sentiment que votre participation active à l'espace civique est la plus requise ? Est-ce la pauvreté, les inégalités, le chômage, le changement climatique, la violence, le respect de la vie privée, le racisme, la corruption, etc. ? Veuillez n'en nommer qu'UNE, nous allons créer un nuage de mots.

.....

7. Votre travail se concentre-t-il sur la situation et les droits spécifiques de l'un des groupes suivants ?

- Jeunes filles et femmes
- Minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques
- Communautés LGBTI
- Populations autochtones
- Migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, personnes déplacées dans leur propre pays
- Non-ressortissants, apatrides
- Jeunes handicapés
- Autre (veuillez préciser)

.....

.....

8. Quelles activités menez-vous le plus souvent pour défendre ces droits ? Veuillez choisir les plus pertinentes, jusqu'à 6 activités.

- Journalisme (blogs, articles, publications sur les réseaux sociaux, etc.)
- Enquête et signalement des violations
- Éducation et formation dans le domaine des droits humains
- Rassemblement pacifique
- Plaidoyer auprès des gouvernements nationaux
- Plaidoyer auprès des acteurs non étatiques, des entreprises
- Plaidoyer auprès des organisations multilatérales régionales et internationales, des organes de suivi
- Accompagnement des victimes de violations des droits humains (conseils juridiques, conseil, aide à la réhabilitation)
- Renforcement de la capacité de l'État à poursuivre les auteurs
- Arts et culture
- Plaidoyer communautaire
- Autre (veuillez préciser)

.....

.....

9. Quels obstacles et menaces avez-vous rencontrés lors de la réalisation de ces activités et à quelle fréquence ?

	PAS DU TOUT /JAMAIS	OCCASIONNELLEMENT	SOUVENT	CONSTAMMENT
D'ordre socioculturel, notamment stéréotypes, pression ou stigmatisation				
D'ordre juridique, notamment obstacles posés par la législation ou les politiques				
D'ordre politique, notamment hostilité à l'encontre des jeunes défenseurs, environnement handicapant				
D'ordre physique (violence, torture, harcèlement, emprisonnement, restrictions de voyage)				
D'ordre financier (dépendance générale vis-à-vis des adultes, manque de fonds accessibles, manque de ressources pour payer les cautions, etc.)				
D'ordre numérique (harcèlement en ligne, surveillance, violation de la vie privée)				

Autre (veuillez préciser)

.....

10. Veuillez mettre en évidence toute difficulté, tout cas ou incident spécifique et concret que vous avez rencontré ou auquel vous êtes actuellement confronté.

.....

.....

.....

11. De quel outil, action ou autre forme d'assistance auriez-vous besoin pour vous sentir et être mieux protégés contre ces difficultés et menaces ?

.....

.....

.....

12. Comment la pandémie de COVID-19 a-t-elle affecté votre travail et votre activisme ?

.....
.....
.....

13. Nous essayons de toucher autant de jeunes militants de l'espace civique et de jeunes défenseurs des droits humains que possible. Veuillez partager les noms et les coordonnées d'AUTRES PERSONNES dont vous estimez qu'elles devraient être incluses à cette recherche.

Nom

Organisme (le cas échéant)

Pays

Adresse e-mail

14. Vous pouvez transmettre cette enquête de manière anonyme ou vous pouvez nous fournir votre nom et vos coordonnées ci-dessous si vous acceptez que nous puissions vous contacter à nouveau à l'avenir.

Nom

Organisme (le cas échéant)

Ville/Localité

Pays

Adresse e-mail

Numéro de téléphone

***15. Nous prévoyons d'organiser des consultations virtuelles régionales auprès de jeunes militants afin de mieux identifier les difficultés communes, les schémas de violation et les besoins de protection. Veuillez cocher cette case si vous souhaitez participer à ce type de discussion de groupe et assurez-vous d'indiquer vos coordonnées !**

Oui

Non

Coordonnées :

NOUS VOUS REMERCIONS SINCÈREMENT DE VOTRE PARTICIPATION À CETTE ENQUÊTE !

BIBLIOGRAPHIE

Amnesty International, "USA: The World Is Watching: Mass Violations By U.S. Police Of Black Lives Matter Protesters' Rights" (2020). <https://www.amnesty.org/download/Documents/AMR5128072020ENGLISH.PDF>.

Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, 2007. <https://defendingwomen-defendingrights.org/wp-content/uploads/2014/03/book3NeoWithCovereng.pdf>.

Bossuyt, Jean et Ronceray, Martin. Claiming back civic space – Towards approaches fit for the 2020s? (mai 2020). <https://ecdpm.org/wp-content/uploads/Claiming-Back-Civic-Space-Towards-Approaches-Fit-2020s-Report-May-2020-ECDPM.pdf>.

Center for Information & Research on Civic Learning and Engagement. Civic Deserts (2017). <https://circle.tufts.edu/latest-research/civic-deserts-60-rural-millennials-lack-access-political-life>.

Child Rights Connect, The Rights of Child Human Rights Defenders: Implementation Guide. (2020). <https://www.childrightsconnect.org/wp-content/uploads/2020/12/final-implementation-guide-the-rights-of-child-human-rights-defenders-forweb.pdf>.

Cho, Sumi, Crenshaw, Kimberle Williams et McCall, Leslie. "Toward a Field of Intersectionality Studies: Theory, Applications and Praxis." (2013). *Signs*, Vol. 38, No. 4, <https://www.jstor-org.ezproxy.cul.columbia.edu/stable/pdf/10.1086/669608.pdf?refreqid=excelsior%3A9e92b1e7a91538f27e310f6b27059027>.

CIVICUS, People Power Under Attack 2019. <https://civicus.contentfiles.net/media/assets/file/GlobalReport2019.pdf>.

Cline, Donna. "Deprivation of Liberty: Has the European Court of Human Rights Recognized a 'Public Safety' Exception?" (janvier 2013) *Merkourios*, Vol. 29, No. 76, https://papers.ssrn.com/sol3/papers.cfm?abstract_id=2219185.

Cohen Cathy J. et al, Youth & Participatory Politics Project, Participatory Politics: New Media and Youth Political Action (31 mai 2012). <https://dmlhub.net/publications/participatory-politics-new-media-and-youth-political-action-6ca85d2f-2387-4529-a282-1b198f6457d1/index.html>.

Di Giovanni, Adrian. "A Pebble in the Shoe: Assessing the Uses of Do No Harm in International Assistance." *Verfassung Und Recht in übersee/Law and Politics in Africa, Asia and Latin America* 47, no. 2 (2014). https://www.jstor.org/stable/43239732?seq=1#metadata_info_tab_contents.

European Youth Forum, Shrinking Civic Spaces for Youth. (2020). <https://www.youthforum.org/safeguarding-civic-space-young-people-europe>.

Frida, The Young Feminist Fund and the Association for Women's Rights in Development, Brave, Creative, Resilient: The Global State of Young Feminist Organizing (2015). https://youngfeministfund.org/wp-content/uploads/2017/05/frida-awid_young_feminist_organizing_research.pdf.

Garland-Thomson, Rosemarie. "Misfits: A Feminist Materialist Disability Concept" (2011), *Hypatia*, Vol. 26, No. 3. <https://www.bristol.ac.uk/media-library/sites/sps/documents/tackling/Misfits%20A%20Feminist%20Materialist%20Disability%20Concept.pdf>.

Haar, Rohini J. et al. "Death, injury and disability from kinetic impact projectiles in crowd-control settings: a systematic review." *BMJ*, Vol. 7. Numéro 12. <https://bmjopen.bmj.com/content/7/12/e018154>.

Human Rights Law Centre, *Austin & Ors v United Kingdom* [2012] ECHR 459 (2012). <https://www.hrlc.org.au/human-rights-case-summaries/austin-ors-v-united-kingdom-2012-echr-459-15-march-2012>.

Human Rights Watch, Nigeria: End Excessive Force Against Protesters (October 2020), <https://www.hrw.org/news/2020/10/22/nigeria-end-excessive-force-against-protesters>.

Inter-Parliamentary Union, Youth Participation in National Parliaments: 2018 (2018). <https://www.ipu.org/resources/publications/reports/2018-12/youth-participation-in-national-parliaments-2018>.

International Labour Organization, Youth & COVID-19: Impacts on Jobs, Education, Rights and Mental Well-Being (2020). https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/documents/publication/wcms_753026.pdf.



International Telecommunication Union. Guidelines for Parents, Guardians and Educators on Child Online Protection.

2020. https://www.itu-ilibrary.org/science-and-technology/guidelines-for-parents-guardians-and-educators-on-child-online-protection_pub/8158f72a-de218e68-en.

Irazabal, Clara. 'Intersectionality and planning at the margins: LGBT youth of color in New York,' (2016). Gender, Place, Culture, Vol. 23, publication n°5. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/0966369X.2015.1058755>.

McCann, Edward et Brown, Michael. 'Homelessness among youth who identify as LGBTQ+ : A systematic review' (2019). Journal of Clinical Nursing, <https://onlinelibrary.wiley.com/doi/abs/10.1111/jocn.14818>.

Pickard, Sarah. Politics, Protest and Young People: Political participation and dissent in 21st century Britain (2019). <https://link.springer.com/book/10.1057/978-1-137-57788-7>.

Rothenberg Craig, et al. "Tear gas: an epidemiological and mechanistic reassessment." (2016), Annals of the New York Academy of Sciences, 1378 (1) <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pmc/articles/PMC5096012/>.

Simpson, Graeme et Altiok, Ali. "Building Back Better: Youth, Risk and Resilience in the coronavirus (COVID-19) Pandemic" (September 2020). <https://www.accord.org.za/analysis/building-back-better-youth-risk-and-resilience-in-the-coronavirus-covid-19-pandemic/>.

Tunaker, Carin. 'No Place Like Home ? Locating LGBT Youth' (2015). The Journal of Architecture, Design and Domestic Space, Vol 12. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/17406315.2015.1046300>.

Envoyée du Secrétaire général des Nations Unies pour la jeunesse et experts des droits de l'homme des Nations Unies, Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse, "Joint Statement on Recent Violent Escalations During Youth-Led Protests Around the World" (30 octobre 2020), <https://www.un.org/youthenvoy/2020/10/joint-statement-on-recent-violent-escalations-during-youth-led-protests-around-the-world/>.

UN Women, Types of Violence against Women and Girls, <https://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/faqs/types-of-violence>.

UNFPA – UN/PBSO, Simpson Graeme. The Missing Peace: Independent Progress Study on Youth, Peace and Security, Mandated by the Security Council (2018). <https://www.youth4peace.info/system/files/2018-10/youth-web-english.pdf>.

UNICEF, ENGAGED AND HEARD! Guidelines on Adolescent Participation and Civic Engagement. 2020. <https://www.unicef.org/media/73296/file/ADAP-Guidelines-for-Participation.pdf>.

UNICEF, Rapid Analysis: Digital civic engagement by young people (2020). <https://www.unicef.org/globalinsight/media/706/file/UNICEF-Global-Insight-digital-civic-engagement-2020.pdf>.

Dossiers thématiques sur la jeunesse publiés par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies. <https://www.un.org/development/desa/youth/issue-briefs.html>.


Résolution 39/33 de l'Assemblée générale des Nations Unies, Jeunesse et droits humains : Rapport annuel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, A/HRC/39/33 (28 juin 2018), <https://digitallibrary.un.org/record/1640929?ln=en>.

Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies, Jeunesse et droits de l'homme : Rapport annuel du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. A/HRC/39/33 (28 juin 2018). <https://digitallibrary.un.org/record/1640929?ln=en>.

Assemblée générale des Nations Unies, Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général sur les défenseurs des droits de l'homme, Hina Jilani, A/62/225 (août 2007,) <https://digitallibrary.un.org/record/606583?ln=en>.

Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Rapport du Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, Margaret Sekaggya, A/HRC/19/55. (décembre 2011). https://www.ohchr.org/documents/hrbodies/hrcouncil/regularsession/session19/a-hrc-19-55_en.pdf.

Résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU 2250), Jeunesse, paix et sécurité (YPS), S/RES/2250. (9 décembre 2015). [https://undocs.org/S/RES/2250\(2015\)](https://undocs.org/S/RES/2250(2015)).



Résolution 2535 du Conseil de sécurité des Nations Unies (RCSNU 2535), Jeunesse, paix et sécurité (YPS), S/RES/2535 (2020). [https://undocs.org/en/S/RES/2535\(2020\)](https://undocs.org/en/S/RES/2535(2020)).

Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport du Secrétaire général sur la jeunesse, la paix et la sécurité, S/2020/167. (2 mars 2020). <https://undocs.org/en/S/2020/167>.

Nations Unies, « Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH). » (Paris, 1948), <https://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/>.

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (New York, 1989). <https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/crc.pdf>.

United Nations, COVID-19 and Human Rights: We are All In This Together (April 2020). https://www.un.org/victimsofterrorism/sites/www.un.org.victimsofterrorism/files/un_-_human_rights_and_covid_april_2020.pdf.

Nations Unies, Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme 53/144. (1999). <https://undocs.org/pdf?symbol=en/A/RES/53/144>.

Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population. World Population Prospects 2019: Highlights (2019). ST/ESA/SER.A/423. https://population.un.org/wpp/Publications/Files/WPP2019_Highlights.pdf.

Nations Unies, Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP). (New York, 1966). <https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/ccpr.pdf>.


Nations Unies, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC) (1976). <https://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/cescr.pdf>.

Nations Unies, note d'orientation des Nations Unies : Protection et Promotion de l'espace civique. (Septembre 2020). https://www.ohchr.org/Documents/Issues/CivicSpace/UN_Guidance_Note.pdf.

Nations Unies, Youth 2030 : The United Nations Youth Strategy (2018). <https://www.un.org/youthenvoy/youth-un/>.

War Child, "Children as Human Rights Defenders: Unique challenges for children impacted by war." (septembre 2018). https://www.warchild.org.uk/sites/default/files/link-files/VoiceMore_Report_Children_Human_Rights_Defenders_FINAL.pdf.

Banque mondiale, Breaking the Barrier to Youth Inclusion (2014). <https://www.worldbank.org/en/country/tunisia/publication/tunisia-breaking-the-barriers-to-youth-inclusion>.



World Development Report. Digital Dividends: Overview, 2016. <http://documents1.worldbank.org/curated/en/896971468194972881/pdf/102725-PUB-Replacement-PUBLIC.pdf>.

Youth, Peace and Security – Security Council Open VTC, UN Web TV. (27 avril 2020). <http://webtv.un.org/meetings-events/general-assembly/general-debate/71st-session-%5Ball-languages%5D/watch/youth-peace-and-security-security-council-open-rtc/6152419696001/?term=&page=458>.



YOUTH
WORKING WITH AND FOR YOUNG PEOPLE
2030

